

**786<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mardi 4 octobre 2016

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 24 MARS 2017 (N° 8.322)

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

**SOMMAIRE**

---

I. PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016 : POURSUITE DE L'EXAMEN  
(p. 234).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2016**

—  
**Séance publique  
du mardi 4 octobre 2016**  
—

*Sont présents* : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, M. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Relations Extérieures et la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

**Secrétaire Général.-**

**DEPENSES**

SECTION 1 – DÉPENSES DE SOUVERAINETÉ

Chap. 2 - Maison de S.A.S. le Prince Souverain

102.111 - Traitements Titulaires.....	1.291.000
102.211 - Traitements non Titulaires.....	870.000
102.010 - Frais de Personnel .....	<u>2.161.000</u>

*Assurent le Secrétariat* : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Financières et Internationales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure BOVINI, Secrétaire ; Mlle Audrey VINCELOT, Attaché-Principale.

—  
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Christophe STEINER, Président du Conseil National.  
—

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement - Ministres, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je déclare ouverte cette séance publique.

En premier lieu, je voudrais excuser le retard, pour raisons professionnelles, de Monsieur Eric ELENA.

Je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique est intégralement retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info ainsi que sur le site Internet du Conseil National [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

**POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET  
DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF  
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016**

Chers Collègues, nous avons terminé hier soir l'examen des Recettes. Nous poursuivons l'examen de ce Budget Rectificatif pour l'exercice 2016 et reprenons nos travaux aux Dépenses ordinaires – Section 1 – Dépenses de Souveraineté.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Jean-Michel CUCCHI,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**Secrétaire Général.-**

Chap. 7 - Palais de S.A.S. le Prince Souverain

107.111 - Traitements Titulaires.....	3.589.700
107.211 - Traitements non Titulaires.....	1.146.500
107.010 - Frais de Personnel .....	4.736.200
107.262 - Transport .....	8.400.000
107.332 - Entretien, aménagement fourn. prest. ....	3.770.000
107.380 - Améliorations & Travaux neufs.....	5.520.000
107.030 - Frais de Fonctionnement .....	17.690.000
	<u>22.426.200</u>
Total chapitre 7	<u>22.426.200</u>

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Jean-Michel CUCCHI,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**Secrétaire Général.-**

SECT. 2 - ASSEMBLÉE DES CORPS CONSTITUÉS

Chap. 1 - Conseil National

201.111 - Traitements Titulaires.....	1.224.100
---------------------------------------	-----------

201.121 - Indemnités diverses .....	81.000
201.211 - Traitements non Titulaires.....	483.300
201.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.788.400</u>
201.251 - Missions & Etudes.....	414.000
201.2511 - Rémunération assistants élus .....	250.000
201.261 - Frais de représentation .....	1.045.000
201.264 - Réceptions.....	105.000
201.266 - Participation aux organis. int.....	218.000
201.323 - Frais d'administration .....	370.000
201.030 - Frais de Fonctionnement .....	2.402.000
201.350 - Entretien matériel .....	40.000
201.040 - Achat & Entretien Matériel.....	40.000
	<u>Total chapitre 1</u>
	<u>4.230.400</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste pour un rappel, le montant de 250 000 € pour les assistants d'élus est extrêmement faible et j'espère, ce qui n'est pas sûr, que nous le retrouvons augmenté pour le Budget Primitif 2017.

**M. le Président.-** Nous verrons, Monsieur BOERI, en fonction du travail que font vos assistants d'élus.

Je mets ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,*

*Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,*

*Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,*

*Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA,*

*Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,*

*Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION,*

*Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,*

*Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,*

*Mmes Valérie ROSSI,*

*Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,*

*M. Christophe STEINER et Pierre SVARA*

*votent pour).*

### **Secrétaire Général.-**

Chap. 5 - Commission de Contrôle des Activités Financières

205.111 - Traitements Titulaires.....	281.700
205.211 - Traitements non Titulaires.....	213.600
205.010 - Frais de Personnel .....	<u>495.300</u>
205.252 - Indemnités & Vacations .....	55.100
205.262 - Déplacements.....	54.000
205.264 - Réceptions.....	10.000
205.323 - Frais d'administration .....	8.000

205.325 - Communication .....	18.800
205.030 - Frais de Fonctionnement .....	145.900
	641.200
Total chapitre 5	641.200

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Je tiens à préciser que pour des raisons professionnelles, je m'abstiens sur ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
M. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, M. Pierre SVARA votent pour ;  
M. Christophe STEINER s'abstient).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 6 - Commission de Contrôle des Informations Nominatives

206.111 - Traitements Titulaires.....	121.300
206.211 - Traitements non Titulaires.....	386.300
206.010 - Frais de Personnel .....	507.600
206.320 - Frais propres à l'activité.....	126.200
206.323 - Frais de Secrétariat.....	188.000
206.345 - Prestations.....	263.100
206.030 - Frais de Fonctionnement .....	577.300
	1.084.900
Total chapitre 6	1.084.900

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais poser une question qui a trait à toutes ces commissions. Je me souviens les années passées que l'on avait discuté du fait que pour certains les loyers étaient inclus dans le budget et pour d'autres non ce qui rendait la lisibilité de l'importance d'une

commission par rapport à une autre un peu plus compliqué et je voulais demander au Gouvernement si cela a été rectifié dans ce budget ou si ça va l'être dans le futur.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur PASQUIER, pouvez-vous répéter la question s'il vous plaît.

**M. Bernard PASQUIER.-** Nous avons plusieurs commissions comme vous le voyez, nous avons la Commission Supérieure des Comptes, la Commission

de Contrôle des Activités Financières, etc... je crois qu'il est intéressant, pour nous les Conseillers Nationaux, de pouvoir comparer les budgets de ces différentes commissions. Je me souviens l'an dernier dans les discussions du budget, le Gouvernement m'avait dit que cette comparaison était difficile parce que pour certaines de ces commissions les loyers étaient inclus dans le budget et pour d'autres le loyer apparaissait sur une autre ligne. Donc, je voulais savoir si cela avait été corrigé ou pas.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** A l'heure actuelle il y a 3 commissions auxquelles vous faites allusion. Les deux premières le C.C.I.N., le Haut-Commissariat paient des loyers et donc sont inclus dans leur subvention, ce n'est pas le cas pour l'instant de la C.C.A.F.. Je ne sais pas si nous l'avons fait pour 2017 en tout cas nous le ferons pour 2018, si nécessaire afin d'unifier la situation de ces commissions.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Jean-Michel CUCCHI, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour).*

### M. le Secrétaire Général.-

#### Chap. 7 - Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation

207.111 - Traitements Titulaires.....	205.800
207.211 - Traitements non Titulaires.....	48.500
207.010 - Frais de Personnel .....	254.300
207.320 - Frais propres à l'activité.....	64.000
207.323 - Frais d'Administration.....	15.000
207.345 - Prestations.....	78.000
207.030 - Frais de Fonctionnement .....	157.000
	<u>411.300</u>
Total chapitre 7	<u>411.300</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,*

*M. Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 8 - Conseil de la Mer

208.252 - Indemnités & Vacations .....	12.000
208.262 - Déplacements.....	5.000
208.264 - Réceptions.....	1.200
208.323 - Frais d'Administration.....	500
208.030 - Frais de Fonctionnement .....	18.700
Total chapitre 8	<u>18.700</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Vous voulez naviguer sur le sujet Monsieur GRINDA ?

**M. Jean-Louis GRINDA.-** J'ai une question très simple, il y aura peut-être un jour ici un Code de l'environnement, l'avenir le dira, mais il y a eu un Code de la mer si je ne m'abuse. Donc, ma question est la suivante, il paraît que les arrêtés d'application ne sont toujours pas sortis et ce texte a été voté il y a 15 ou 20 ans. Je ne sais pas si j'étais déjà né...

*(Rires).*

... plus sérieusement, j'aimerais bien que quelqu'un me dise quand les choses seront enfin en ordre ? Maintenant, si je me trompe, je vous prie de m'excuser mais c'est l'information que j'ai eue il y a un certain temps et si l'on traite le Code de l'environnement comme on traite le Code de la mer je suis très inquiet pour la Principauté.

Merci.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Certains ont été pris, d'autres sans doute pas, si vous le dites, je vais vérifier exactement l'état parce que, apparemment, pour l'instant, l'application du Code de la mer n'a pas posé de problème, mais je vais procéder à une vérification, Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Si vous me permettez, Monsieur le Président ?

**M. le Président.-** Je vous en prie, Monsieur GRINDA.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Je me doute bien que vous n'avez pas eu de problème quant au Code de la mer sinon vous auriez rectifié le tir mais je voulais, justement, ré-insister sur le temps pris pour faire les choses. Vous n'êtes certainement pas, Madame le Conseiller, coupable en la matière et je comprends bien qu'il y a un foisonnement dans votre Service tout à fait exceptionnel et donc je ne mets en cause personne.

Il me semble, et c'est l'occasion pour moi d'insister là-dessus et je l'ai déjà fait hier dans mon intervention liminaire que, d'une part, l'environnement fait partie des grandes préoccupations de notre Principauté de par les engagements de notre Souverain et ici tout le monde en a bien conscience. Nous aurons bientôt un texte de la COP21, j'ai le Code de l'environnement en mémoire et j'ai dit hier que cela fait environ dix années qu'il est maintenant sur nos tables respectives. Je crois que nous aurions quand même intérêt à avancer rapidement sur certains sujets et le rapidement devient maintenant urgent parce que je crois que nous devons à Notre Souverain, à la population et au monde qui nous regarde, nous devons des actions concrètes et rapides.

Donc, le Code de la mer n'était qu'un prétexte, je vous remercie.



**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON,  
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

Mes chers collègues nous venons de terminer les Dépenses Ordinaires, en ce qui concerne les Dépenses de Souveraineté et les Corps Constitués, nous allons donc commencer directement, comme convenu par la Section 7.

Je crois qu'avant, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur BURINI, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, voudrait nous dire quelques mots sur cette Section.

Monsieur BURINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.-** Merci.

Très brièvement rappeler que les reports de crédits cette année, c'est un sujet de Rectificatif toujours, s'élèvent à 55 M€. Il faut rappeler que ce sont des crédits qui sont votés, non utilisés et qui peuvent être utilisés sur plusieurs exercices et qui concernent toujours les Dépenses du Triennal qui s'élèvent, je vous le rappelle aussi, à plus de 4 milliards d'euros.

Je voulais lever tout doute, Monsieur le Ministre, sur l'encadrement des reports de crédits. La proposition de loi que nous nous allons déposer n'a pas pour but d'arrêter de quelque manière que ce soit un chantier à Monaco. Je vous rassure aussi, elle ne sera pas encadrée par un pourcentage. Donc, je ne

vais pas m'étendre sur la question mais je pense qu'il faudra dorénavant éviter aussi les opérations d'affichage dans les budgets dont les crédits ne sont pas forcément utilisés. Mais je crois que cela va dans le bon sens et on pourra l'étudier ensemble.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Monsieur NOUVION, je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Je voulais juste préciser que ce sujet est très important, qu'il a été dans nos préoccupations, de M. BURINI, de vous-même, de M. SPILIOTIS-SAQUET et de moi-même puisque nous avons déposé une proposition de loi en décembre 2010 sur ce sujet qui portait à l'époque sur un encadrement en pourcentage, je crois que l'on était resté sur environ 10 % par an de limite dans le cadre des reports de crédits. C'est un sujet qui nous est cher, dont nous avons parlé pendant de nombreuses années. J'ai appris comme mes collègues depuis quelques semaines que vous souhaitiez redéposer une proposition de loi dans ce sens, je ne peux qu'y souscrire et je vous ai écrit dans ce sens hier en vous disant que nous allons la signer lorsqu'elle sera prête. Je voulais juste en informer nos collègues et nos compatriotes qui suivent nos débats, que le contenu de cette proposition de loi et le sujet avaient déjà été abordés par nous et de façon très précise, par le dépôt d'une proposition de loi il y a déjà presque 7 ans.

**M. le Président.-** Vous pouvez préciser le « par nous ».

**M. Laurent NOUVION.-** Par vous-même...

**M. le Président.-** Merci, Monsieur NOUVION...

**M. Laurent NOUVION.-** ... par M. BURINI, je l'ai dit au début de mon intervention... si vous m'aviez écouté...

**M. le Président.-** ... je vous ai écouté mais c'est encore mieux si vous le répétez...

**M. Laurent NOUVION.-** ... M. SPILIOTIS-SAQUET et moi-même, elle a été déposée et la différence de cette proposition de loi, je pense que l'on en parlera dans le cadre de la Commission des Finances et de



l'Economie Nationale est le *modus operandi*, la grande différence portait effectivement sur un pourcentage de l'encadrement des reports de crédits. Puisque cette loi a été votée en 2006, le temps qu'elle se mette en place, elle a été complètement opérationnelle à partir des budgets 2008/2009/2010 et à l'époque elle avait vu des sommes tout à fait colossales et très importantes, Monsieur le Ministre, presque 30 % du budget de la Section 7 qui faisait l'objet de reports de crédits, d'où l'intérêt à l'époque des Conseillers Nationaux que nous étions dans l'opposition, dans la minorité, de déposer cette proposition de loi.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie de ces précisions, Monsieur NOUVION.

Monsieur PASQUIER, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

J'avais juste une question, une suggestion pour le Gouvernement, la dernière colonne de ce tableau est intitulée « crédits, engagement triennal, millions d'euros ». Je suppose, et si je me trompe corrigez-moi, que la somme qui est dans cette colonne c'est ce qui reste à dépenser sur cette ligne. Je suppose que c'est correct n'est-ce pas ? Moi ce que je voudrais dans le futur c'est que l'on puisse avoir une colonne additionnelle qui montre aussi ce que l'on a dépensé depuis le début de ce projet, parce que là cela nous donne une information qui est très partielle en fait. Il aurait été intéressant d'avoir l'information pour, par exemple, le Tunnel descendant car, si je comprends bien, il nous reste 12,24 M€ à dépenser. Il aurait été en effet intéressant de savoir combien a été dépensé dans ce projet, dans son ensemble. Ainsi que les autres opérations où on voit des sommes très importantes, par exemple, Urbanisation S.N.C.F. Ilot Pasteur : 276 M€ mais cela ne nous dit pas si on a déjà dépensé 50 M€, 20 M€ ou 250 M€. Donc je pense qu'il serait intéressant pour nous de pouvoir visualiser un peu mieux le programme d'investissement d'une manière plus claire.

Merci.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Cela apparaît dans le triennal et je ne sais pas s'il est possible de le retranscrire dans ce document.

**M. le Président.-** Si les interventions qui vont suivre portent sur la présentation générale du budget je les prends, si elles concernent des lignes spécifiques nous attendons la lecture de Monsieur le Secrétaire Général.

Monsieur BOERI, c'est sur la présentation ?

**M. Daniel BOERI.-** C'est dans la même lignée. Je pense que si on veut simplifier, on pourrait simplement écrire : « le reste à dépenser ». D'un côté on a tout ce qui a été alloué et de l'autre côté « le reste à dépenser ». Dans la section Grands Travaux il serait indiqué si « le reste à dépenser » est juste ou pas et auquel cas il faudra le corriger à un moment donné.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BOERI.

Monsieur FICINI, je vous en prie.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Justement je pense que lorsqu'on attaquera la Section 7, il serait peut-être bon de revenir sur les marchés publics et je voulais faire une intervention sur ce sujet.

Vous savez tous que la réglementation sur la passation des marchés publics à Monaco relève de l'Ordonnance Souveraine n° 2 097 du 23 octobre 1959. Cette ordonnance a le mérite de régir l'ensemble des règles en la matière. Elle fait état de certaines règles tout à fait simplistes qui ont aujourd'hui du mal à s'intégrer avec des conditions de passation de marchés publics. Une refonte entière est nécessaire avec une modernisation des différents types de contrats. Les élus ont déjà sollicité à de nombreuses reprises de connaître l'état d'avancement de l'établissement référentiel des marchés publics tout à fait indispensable pour le bon fonctionnement gouvernemental, comme un éclaircissement des règles et ou l'accès à la commande publique.

Cette base devra être adjointe d'un outil informatique permettant un recensement des dispositions et de la typologie des marchés publics. Ce recensement est, pour information, obligatoire depuis 2006 en France et permet, notamment, de connaître les efforts entrepris par l'Etat en matière de disposition environnementale. Ce retard pris dans l'encadrement informatique et juridique des dispositions contractuelles relevant des commandes passées par l'Etat, est préjudiciable pour ses finances publiques. En effet, la mise en concurrence étant le seul garant d'une saine gestion d'écoute, en particulier

pour la construction, cette modalité doit devenir une priorité au vu de l'activité croissante des dépenses d'investissement réalisées par la Principauté. Un accès libre à la commande publique sans remettre en cause des règles de priorité définies dans le *vademecum* des entreprises permettra au-delà de lever toutes suspensions pouvant naître du cercle très restreint des entreprises appelées parfois à concourir mais pourra sûrement tendre à faire baisser le coût de certaines prestations.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Une réponse du Gouvernement sur ce sujet ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, un groupe de travail a été lancé il y a deux ans environ, qui mène une réflexion sur le sujet sous l'impulsion de M. Michel ROGER. Le projet de refonte était presque terminé, il faudrait le réactiver.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci.

Effectivement, le groupe de travail existait, il avait en tout cas le mérite d'exister. Aujourd'hui toutes les propositions qu'on avait faites sont restées « lettres mortes », je ne sais pas pourquoi rien n'avance sur ce dossier épineux, compliqué et complexe. On sait que certaines entreprises classées « A » par exemple sont des coquilles vides, on sait que certaines entreprises classées « A » dans le *vademecum* sont des coquilles vides et que certaines entreprises classées « B » sont des entreprises qui, en effet, consacrent l'essentiel de leurs travaux à Monaco. Donc il y a vraiment une refonte qui est nécessaire et urgente. Mais, comme je le disais le temps passe. Nous avons pu largement avoir un exemple sur ce qui s'est passé dans la Tour, que je ne nommerai pas, où l'essentiel de la T.V.A. a échappé à Monaco tout simplement parce que le sous-traitant a sous-traité avec des entreprises françaises. Donc on ne voudrait pas que cela se passe pour les nouveaux marchés. Je ne sais plus comment le dire, cela fait des années que cela dure et il est temps de s'y mettre réellement parce que les marchés publics à Monaco, comme vous le savez, cela fait partie de l'ADN de la Principauté, c'est récurrent, cela revient

très très vite, mais malheureusement on a toujours les mêmes problèmes. Je rejoins M. FICINI dans son intervention.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* L'Ordonnance Souveraine sur les marchés publics c'est une chose, là vous parlez du *vademecum*. Effectivement, le problème du classement des entreprises de catégorie « A », « B », « B1 » n'est pas simple. Nous faisons des réunions régulières avec la Chambre Patronale, avec les représentants des entrepreneurs de la Principauté, et nous essayons dans la mesure du possible de nettoyer un peu toutes ces entreprises dites de catégorie « A » qui ne le sont pas vraiment. Je pense qu'un grand nettoyage a déjà été fait en quelques années, qui reste perfectible, et je remercie M. LAVAGNA qui mène vraiment un travail très consciencieux dans ce domaine. Cela demande énormément de temps pour contrôler toutes les entreprises, tous les plafonds puisque le *vademecum* implique également l'attribution de plafonds dans les différents lots. Tout ce travail est régulièrement fait tous les deux ans et la prochaine commission va bientôt se réunir et on va, examiner le cas des entreprises qui semblent poser problème, qui semblent être des prête-noms, etc... mais c'est un problème différent de celui visé par l'Ordonnance Souveraine sur les marchés publics qu'il faudrait également modifier.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON si c'est sur le même sujet.

**M. Claude BOISSON.-** Oui, plus précisément je rebondis sur le *vademecum* pour dire que votre démarche est franchement excellente, elle est utile, elle est bien pratiquée. Chaque année des élus souhaitent que ce *vademecum* soit appliqué également dans d'autres départements car en fait – cela ne vous concerne pas personnellement, Monsieur le Ministre – mais il se trouve que les autres départements ont souvent, bien plus encore que les Travaux Publics et dans beaucoup de domaines, des appels d'offres dans le domaine des services, des fournitures, notamment par le biais de l'Administration des Domaines. Qu'est-ce qu'elles font ? Elles font référence la plupart du temps – et c'est tout à fait bien et correct – à ce *vademecum*. Moi je pense qu'au lieu de faire référence, il faudrait tout simplement l'instituer, l'appliquer dans les départements. Chaque année

nous en parlons, chaque année on nous dit que c'est en cours de réflexion, elle ne semblait pas très bien accueillie, simplement il serait positif d'ouvrir la réflexion pour l'avenir, Monsieur le Ministre.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Monsieur BOISSON, il existe une circulaire qui définit les règles d'attribution des marchés pour l'ensemble de l'Administration et il y a une priorité aux entreprises monégasques ainsi que des seuils de préemption. Si vous souhaitez je vous la ferai passer.

**M. Claude BOISSON.-** Non, Monsieur COLLE, je suis désolé, je connais cette circulaire et je connais très bien le domaine, donc je maintiens ce que j'ai demandé.

Merci.

*(M. COLLE intervient hors micro, inaudible).*

**M. Claude BOISSON.-** Ce n'est pas possible, je suis désolé, le *vademecum* a des critères qui ne sont pas pris en compte de la même façon par l'Arrêté.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur BOISSON, ce débat m'échappe largement comme vous pouvez l'imaginer, mais si vous avez des propositions concrètes qui pourraient être utiles au Gouvernement, n'hésitez pas à nous écrire, nous le prendrons en compte plutôt que d'être dans une espèce de dialogue de sourds où chacun reste sur ses positions, essayons de voir s'il est possible de construire sur votre proposition.

Merci.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord soutenir les propos de M. BOISSON. En effet, cela fait longtemps que nous nous étonnons du fait que le *vademecum* ne s'applique qu'aux Tavaux Publics. Le fait qu'il y ait une circulaire, Monsieur le Ministre, démontre très bien

qu'en fait il y a une volonté de ne l'appliquer que partiellement et je vous enjoins de poser la question du pourquoi ? Je pense que c'est la question la plus intéressante.

Mon intervention est plus une réflexion. Aujourd'hui nous avons vu que sur certains marchés publics de la construction d'un bâtiment de grande hauteur à l'Est de notre beau pays, il y avait eu par la suite certains problèmes suite à la faillite de sous-traitants qui ont laissé beaucoup de personnes dans l'embarras financier et l'entreprise qui avait contracté avec ces sous-traitants n'était pas tenue totalement responsable. Je pense qu'il convient peut-être – je ne sais pas si légalement cela peut se construire – dans le cahier des charges des futures opérations publiques, de s'assurer de l'engagement que le promoteur ou la société avec lesquels l'Etat contracte, si il ou elle décide de sous-traiter, ce sera quand même lui ou elle qui devront être tenus comme responsables.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je précise juste que dans le cas que vous signalez, Monsieur CUCCHI, nous avons convaincu l'entreprise générale désignée par le promoteur à intégralement payer le montant qui était dû à la Caisse des Congés du Bâtiment, à la place du sous-traitant.

**M. le Président.-** J'ai juste une question, étant totalement profane sur le sujet, j'aimerais savoir si c'est une obligation morale ou bien si c'est une obligation légale ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est une obligation morale dans ce cas. Effectivement, j'ai demandé à l'entreprise de pourvoir au paiement puisque le sous-traitant ne payait pas le reste dû, c'était une entreprise qui était dans le centre de la France et l'entreprise en question a payé à la place de son sous-traitant. Mais on peut, effectivement, se pencher sur le cas pour essayer d'encadrer de manière plus juridique cette obligation.

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, j'approuve totalement votre proposition et je pense que c'est absolument nécessaire parce que nous avons reçu moult courriers de sociétés affiliées à la Caisse du Bâtiment qui faisaient état d'entreprises qui avaient

soit déposé le bilan, soit disparu ou autres... sans qu'il n'y ait, semble-t-il, aucun moyen de recours. A partir du moment où une entreprise chargée d'un chantier fait appel à des entreprises extérieures ou installées d'une manière temporaire sur le territoire monégasque, il faudrait que l'entreprise qui s'assure de leurs services soit en même temps responsable des manques qui pourraient survenir. Je pense qu'il serait nécessaire, bien que ce soit déjà une obligation morale, mais dans certains cas, tout le monde n'ayant pas la même moralité, d'encadrer cette obligation par un texte législatif.

Madame AMORATTI-BLANC, je vous en prie, nous vous écoutons.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Merci, Monsieur le Président.

Si j'ai bien compris, les entreprises attributaires du marché d'Etat sont responsables des sous-traitants, mais elles le sont de façon morale et ne sont pas financièrement responsables ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il s'agissait là de cotisations dues à la Caisse de Retraites dans le cadre d'une promotion immobilière et ce n'était pas à l'entreprise principale de payer à la place de son sous-traitant.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** D'accord. Mais hormis les cotisations retraites lorsque les sous-traitants ont des impayés, justement.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Généralement ils n'ont pas des impayés par rapport à nous puisque nous, nous signons le marché avec une entreprise « X » et c'est à elle de faire les travaux, si elle a recours à des sous-traitants, elle doit les déclarer et c'est sous sa responsabilité. L'agrément éventuel du sous-traitant ne décharge en rien le titulaire qui demeure le seul responsable du marché. Mais là, c'était un cas particulier...

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** ... Non, je ne parlais pas du cas dont parlait M. CUCCHI.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-*

*l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous, nous ne sommes pas en rapport direct avec les sous-traitants dans le cadre de promotion immobilière.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** J'entends bien, mais vous pouvez quand même faire pression sur les entreprises afin qu'elles paient les sous-traitants qu'elles ont utilisés...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non, mais cela est encore un autre problème, vous parlez du paiement par l'entreprise qui a le marché et qui doit payer ses sous-traitants ?

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Tout à fait.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Là, il n'y a jamais eu de...

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** ... Donc, je vous demande justement s'il y a une responsabilité morale et financière de la part des entreprises.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Dans le cas visé, c'est au sous-traitant d'attaquer l'entreprise qui l'a employé.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** On est bien d'accord, mais vous, lorsque vous demandez à une entreprise pour un marché public, vous lui demandez déjà de ne pas prendre tant de pourcentage de sous-traitants et après il y a quand même une vérification de ce que fait l'entreprise quand même, non ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous, nous vérifions puisque nous demandons des engagements contractuels des promoteurs ; nous demandons un pourcentage d'entreprises monégasques ou installées en Principauté de Monaco, donc à ce niveau-là on fait des vérifications. Après, c'est entre le sous-traitant et l'entreprise, si jamais l'entreprise principale ne paie pas ses sous-traitants, c'est une affaire privée....



**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** ... Tout à fait. Sauf que les sous-traitants, effectivement, ne peuvent plus agir parce que souvent ils sont dans le pays « étranger » donc c'est assez compliqué de se retourner contre une entreprise monégasque, enfin j'imagine, donc...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Et bien il faut saisir les tribunaux, faire une action judiciaire...

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Bien sûr. Mais donc vous me confirmez qu'il n'y a pas de responsabilité financière de la part des entreprises qui ont démarché sur Monaco vis-à-vis de leurs sous-traitants ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Mais, je ne comprends pas la question. Je ne comprends pas ce que vous appelez par « responsabilité financière » ? Il y a un engagement contractuel donc bien sûr s'ils font quelque chose, ils sont tenus de le payer et la législation en vigueur à Monaco, puisque les travaux sont à Monaco, va s'appliquer. Les sous-traitants vont réaliser un travail, l'entreprise principale ne paie pas le travail, alors qu'elle était tenue de payer et dans ce cas-là...

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** Vous, dans ce cas-là vous payez l'entreprise quand même ? Je veux dire l'Etat va payer l'entreprise qu'il a choisie pour faire les travaux et cette entreprise va repayer d'autres sous-traitants derrière, donc vous vous arrêtez juste à la vérification des travaux réalisés et vous n'allez pas vérifier plus loin si les sous-traitants ont bien été payés ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Dans le cas général des marchés publics de travaux, le sous-traitant est payé directement par le maître d'ouvrage public pour la part du marché dont il assure l'exécution. Dans le cas d'une promotion l'Etat paye le promoteur qui paye des entreprises et l'Etat ne vérifie pas le paiement de tous ses sous-traitants, cela est une organisation interne qui incombe au groupement ou à l'entreprise qui a un marché privé.

**Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.-** D'accord, très bien. Donc, il n'y a pas de vérification à ce sujet. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il faut remettre un peu d'ordre dans tout cela.

Le cas spécifique dont il s'agit, on en revient toujours à cette fameuse Tour, en fait, il s'agit d'un promoteur qui délègue à une entreprise l'ensemble des travaux. Cette entreprise engage un certain nombre de sous-traitants et elle engage les moins-disants, le problème est que les moins-disants, bien souvent, n'ont pas les reins solides pour mener les travaux à terme, ce qui fait que *in fine* il arrive ce qui doit arriver. C'est-à-dire qu'un certain nombre d'entreprises se cassent la figure et à qui la responsabilité ? Effectivement, la responsabilité est à l'entreprise générale. Voilà le cas dont il s'agit.

Vous avez raison, pour Testimonio II on espère en tout cas que cela ne se passera pas ainsi. On a mis des garde-fous, vous êtes venus en Commission Plénière d'Étude nous expliquer que ce ne serait plus le cas mais encore une fois le Conseil National sera vigilant. C'est important pour la Principauté, on ne peut pas laisser comme cela des centaines de milliers d'euros de T.V.A. nous échapper sous prétexte qu'un promoteur a délégué l'ensemble des travaux à une entreprise qui se sert d'entreprises étrangères pour venir travailler à Monaco et qui, en plus, crée des problèmes. Il y a eu d'autres problèmes, on le sait, avec des entreprises d'intérim. Cette grande entreprise française n'a pas voulu régler les ardoises dues aux intérimaires, ce qui a provoqué un clash avec la présidence de l'intérim à la Fédération Patronale, enfin, c'est un dossier extrêmement complexe et encore une fois on ne voudrait pas que cela se reproduise.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Dans le prolongement et dans la même veine, j'ai le souvenir dans une vie très lointaine, où j'ai passé quelques années au service des Travaux Publics, qu'il y a eu une époque où l'Etat payait directement les sous-traitants

dans le cadre de certains marchés où il y avait un contrat avec une entreprise. Les sous-traitants étaient déclarés et ils envoyaient leur décompte et l'Etat payait directement ; visiblement, ce n'est plus la situation actuelle.

Simplement, dans la réponse que vous avez faite tout à l'heure, il s'agit d'affaires privées, c'est du droit privé qui est appliqué, simplement, lorsqu'il s'agit d'entreprises monégasques ou voisines que l'on ne paie pas, le temps de l'action en justice dans la plupart des cas la P.M.E. est morte. Elle obtiendra peut-être réparation un jour mais dans l'intervalle elle est morte.

Donc, je pense qu'il est important que l'Etat soit vigilant surtout s'il a l'intention de refaire travailler la même entreprise. Faut-il aller jusqu'à légiférer ? Faut-il augmenter les vérifications, les contrôles ? Je ne sais pas quelle est la bonne méthode mais le problème s'est posé et si on peut éviter, pour l'ensemble des opérations que l'on va déclencher, à l'avenir, de le revoir tous les ans, je crois qu'il est important de s'y intéresser.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ALLAVENA.

Monsieur POYET, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur ALLAVENA m'a un peu devancé sur le sujet, j'allais dans ce sens. Comme on le disait tout à l'heure il y a une commande publique, la commande publique impose un nombre de personnes du cru qui puissent répondre, ces gens font acte justement de contribuer à ce marché et puis résultat des courses, malheureusement, la société contractante paie ou avec beaucoup de retard ou ne paie pas et, effectivement, M. ALLAVENA a bien résumé la situation, même s'ils gagnaient en justice, lorsque cela arrivera, ce sera trop tard.

Alors, l'idée de savoir comment l'Etat pourrait payer, se substituer ou pas, je ne sais pas mais en tout cas c'est bien une réflexion qu'il faut mener dans le cadre de la commande publique. Effectivement, nous ne pouvons pas demander à nos entrepreneurs d'intervenir et de participer à la croissance de la Principauté en prenant tous les risques parce que *in fine* ce sont eux qui vont y « laisser les plumes » excusez-moi le terme, mais c'est ainsi. Donc, je pense que nous devons être vigilants sur cette partie-là pour l'ensemble de tout ce qui est commande publique. Même si c'est le droit privé qui s'exerce, s'il y a sous-

traitance, pourquoi l'Etat ne réglerait-il pas en direct ? Cela ne me paraît pas, en tout cas face à ce cas de figure, quelque chose qui serait choquant. Est-ce que cela serait compatible avec ce que l'on pourrait mettre en place ? La réponse appartient au Gouvernement.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur POYET.

Docteur RIT, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'on a abordé, et d'ailleurs la confusion dont parlait M. CLERISSI auparavant en est la preuve, un domaine qui est subtil et délicat. Il s'agit là effectivement du domaine du B.T.P. mais ce problème existe dans bien d'autres domaines, qui est aux confins du juridique, de l'éthique et on a la sensation que l'on demanderait au Gouvernement de se poser en juge suprême pour savoir avec qui il doit travailler ou pas en fonction, effectivement, de l'éthique de l'entreprise ou l'éthique de la personne. C'est un sujet qui est délicat. Le juridique est infiniment plus simple mais il arrive *a posteriori* dans ce cas-là. Les recours, comme vous le disiez Madame, existent et sont toujours possibles. Ils sont possibles, effectivement, lorsqu'une entreprise a les reins assez solides pour se défendre, mais dans certains cas on n'est pas en mesure, en tant qu'entrepreneur, de se défendre parce qu'on est déjà au tapis. Ce problème est important mais certainement difficile à résoudre. La mise en œuvre qui consisterait à écarter – mais au nom de quoi et sur la base de quelle loi – d'écarter une entreprise parce qu'elle n'a pas été éthique, je pense que c'est un chantier assez complexe.

Je ferai un parallèle dans un domaine où on a l'habitude de dire – c'est le domaine médical – qu'il n'y a pas d'examen d'éthique, c'est-à-dire que l'on peut avoir d'éminents spécialistes qui sont d'une compétence redoutable mais qui n'ont strictement aucune éthique, cela est compatible.

Effectivement, nous n'avons pas encore trouvé dans le domaine médical la solution, vous le savez tous.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Docteur RIT.

Nous allons à présent commencer la Section 7 du budget.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

**M. le Secrétaire Général.-**

SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

## Chap. 1 - Grands Travaux-Urbanismes

701.902 - Frais études urbanisme & Grans travaux.....	2.035.000
701.907 - Amélioration sécurité tunnels routiers .....	1.800.000
701.908 - Tunnel descendant.....	20.759.000
701.911 - Urb. SNCF - Voirie & réseaux.....	1.200.000
701.9132 - Urb. SNCF - Ilôt Charles III.....	1.900.000
701.9133 - Urb. SNCF - Ilôt Canton .....	1.000
701.9134 - Urb. SNCF - Ilôt Rainier III .....	251.000
701.9136 - Urb. SNCF - Ilôt Prince Pierre.....	653.000
701.9137 - Urb. SNCF - Ilôt Pasteur .....	18.347.000
701.914 - Transport collectif & Funiculaire .....	50.000
701.997 - Amélioration réseau ferrovière .....	10.000
Total chapitre 1	<u>47.006.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Docteur ROBILLON, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-François ROBILLON.-**Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Ne croyez pas, Monsieur le Ministre, que je fais une fixation sur le tunnel descendant, mais je vais quand même intervenir là-dessus.

J'en ai parlé hier dans mon intervention liminaire, la réalisation est belle, je crois que c'est un bel ouvrage pour l'entrée de Monaco, peut-être un peu brutal dans son abord pour les voitures, mais bon... J'avais des questions concernant la sécurité.

J'ai été frappé par l'absence de zone d'arrêt d'urgence pour les poids lourds. Comment un poids lourd qui a un problème de freins peut-il faire pour s'arrêter ? Ensuite, la seconde question que je voulais poser concerne les normes européennes qui prévoient que lorsqu'il y a cent mètres de queue dans un tunnel on doit neutraliser la voie. Est-ce qu'effectivement cela va être fait ? Et la dernière question que je voulais poser on nous avait présenté, lors de la Commission des Grands Travaux, que l'entrée de ce tunnel serait en fait également l'entrée du futur parking de dissuasion et de la promotion qui va se faire à la place des serres du Jardin Exotique. Je n'ai pas vu d'ouverture, est-ce que cela va être re-creusé secondairement ou bien est-ce que vous avez fait des

réservations derrière la protection, derrière le mur ?

Merci beaucoup.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pour répondre à votre dernière question, les ouvertures sont effectivement déjà faites, il y aura un accès direct au parking. Il y a une bande d'arrêt d'urgence dans le tunnel puisqu'il y a une sorte de double voie et donc un véhicule qui tombe en panne ou qui doit s'arrêter peut se faire sur l'autre voie.

Ensuite, il y avait une autre question qui était ?

**M. Jean-François ROBILLON.-** C'était surtout sur les poids lourds. Parce que la bande d'arrêt d'urgence pour les voitures je l'ai bien vue...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... C'est la même !

**M. Jean-François ROBILLON.-** ... d'accord, c'est la même... le seul problème c'est qu'un poids lourd de 20 tonnes lorsqu'il a un problème de freins dans une descente à 6 %, les conséquences ne sont pas les mêmes que pour une voiture. Donc, je voulais savoir si tout avait été bien prévu pour arrêter un poids lourd parce que compte tenu de l'écartement du tunnel, je



pense qu'il ne peut même pas se mettre en travers, contrairement au tunnel de l'autoroute. C'était juste pour savoir si cette éventualité-là avait été calculée. On a souvent du gravier, une voie de gravier où le poids lourd va s'encaster, les pneus rentrent dans le gravier et il s'arrête. Je n'ai pas vu dans ce tunnel cette sécurité.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Moi, ce que je sais, c'est que toutes les mesures de sécurité ont bien été prises puisque la construction d'un tunnel répond à des exigences de sécurité très strictes et sur la question précise que vous me posez, je demanderai un complément d'information à mes services techniques et je ne manquerai pas de revenir vers vous.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup.

Et la dernière question que j'ai posée : dès lors qu'il y a 100 mètres de queue dans le tunnel, est-il prévu par le centre de gestion du trafic d'arrêter le trafic ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Moi, ce que je sais, c'est que toutes les mesures de sécurité ont bien été prises puisque la construction d'un tunnel répond à des exigences de sécurité très strictes et sur la question précise que vous me posez, je demanderai un complément d'information à mes services techniques et je ne manquerai pas de revenir vers vous.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie, nous vous écoutons.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais profiter du tunnel descendant pour parler de la circulation.

Ce sujet est depuis longtemps placé sur le podium des nuisances urbaines de la Principauté de Monaco. Nous avons je crois, toutes et tous, balayé régulièrement les idées, les solutions potentielles pour les problèmes de circulation et d'accès à Monaco. Nous savons tous qu'il n'y en a pas une seule qui pourrait agir par miracle mais il faut un enchaînement de mesures, d'investissements ou de décisions qui feront que la circulation pourra à terme poser moins de problèmes.

Il y a tout de même des choses que les Monégasques remarquent et qui sont positives, nous vous le disons lorsque cela ne va pas alors, pour une fois je vais vous le dire parce que cela va dans le bon sens. Il y a un très net désengorgement de la Moyenne Corniche à l'ouest, au niveau du tunnel descendant. Mais, revers de la médaille en fait, il faudra penser aux pendulaires de la Basse Corniche qui se retrouvent coincés en arrivant au rond-point et donc le temps de parcours s'est désormais allongé.

A l'Est, rien de nouveau, je suis tout à fait consciente que ce que nous demandons au Gouvernement, celui-ci pourrait le demander aussi aux collectivités locales voisines qui doivent montrer la même motivation que la Principauté pour résorber les problèmes d'accès le matin et de départ le soir.

J'ai trois questions pour Madame GRAMAGLIA :

La première question est – mais peut-être que la réponse vous venez de la donner à M. ROBILLON – pourquoi le soir surtout ferme-t-on régulièrement l'accès au tunnel permettant de rejoindre la Moyenne Corniche en direction de Nice au niveau du rond-point Canton ? Ce qui crée une pagaille terrible.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* A cause des fameux cent mètres de sécurité, effectivement.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** La seconde : pourquoi ne pas proposer un service regroupant des agents de la Force Publique spécialisés exclusivement en circulation ? Imaginons un instant un agent de ce type au passage piétons de Sainte Dévote au bas de la rue Grimaldi, ne croyez-vous pas que cela serait utile ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Cette question s'adresse à Monsieur CELLARIO.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** C'est pour cela que j'ai dit « plutôt » pour vous, parce que c'est un duo en fait. Non, mais il y a certains bouchons qui pourraient peut-être être résorbés tous les matins au niveau de la sortie base de Sainte-Dévote.

Enfin, où en est-on de la politique de parkings de dissuasion à l'extérieur de Monaco ?

Je vous ferai grâce pour cette fois de mes idées de téléphériques vers et en provenance de la Turbie, mais ne vous inquiétez pas, j'y reviendrai !

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, rapidement puisque je ne pense pas que vous voulez une Commission Plénière d'Étude « circulation » ce soir. Vous parliez de l'amélioration du rond-point sur la Basse Corniche, il faut savoir que ce rond-point n'est pas dans sa configuration finale puisque nous sommes encore en travaux sur les deux îlots Pasteur et Charles III. Il y aura un voie permettant de revenir sur Monaco sans aller directement sur le rond-point.

Vous avez également parlé de l'Est de la Principauté de Monaco, nous sommes en train de travailler sur la mise en double sens du boulevard du Ténao jusqu'à l'extrémité, c'est-à-dire au carrefour de St Roman. Les travaux pour construire le nouveau poste de police ont commencé. Une fois que le poste de police aura été enlevé de l'entrée du tunnel, la mise en double sens de ce tunnel sera possible et donc cela devrait fluidifier la sortie Est de la Principauté de Monaco, sachant que, concomitamment, mes services sont en train de réaliser une étude d'intégration des flux sur ce giratoire de St Roman. J'ai demandé à ce que l'on étudie la possibilité, lorsque l'on arrive sur ce giratoire, de rejoindre la Moyenne Corniche par l'avenue Varavilla sans faire le tour du giratoire.

Donc, au niveau de l'amélioration de la circulation à l'Est ou à l'Ouest de la Principauté je pense avoir répondu à vos questions.

En ce qui concerne les parkings de dissuasion, je vous rappelle que nous sommes en train de lancer les projets de construction d'un parking de dissuasion à l'Est et à l'Ouest de la Principauté avec, dans l'opération du Téléphérique, 1 820 places et 700 places publiques dans l'opération Testimonio II, côté St Roman.

Sur l'idée d'un parking de dissuasion qui ne serait pas en entrée de ville mais un peu plus loin, différents projets avaient été étudiés, notamment à la Brasca avec un projet de funiculaire. Nous sommes en train d'acquiescer le terrain de la Brasca, peut-être ce projet verra-t-il le jour bientôt ? Je ne sais pas pour l'instant. Nous sommes également en discussion avec les Autorités françaises pour le terrain de la Cruella.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Je vous fais grâce, effectivement, de tout ce qui est téléphérique.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Encore un mot sur l'ouverture de la bretelle de Beausoleil, dont la presse s'est fait écho. J'en profite pour remercier les Autorités françaises, le Préfet COLRAT et tous les Maires des villes avoisinantes qui vraiment nous ont soutenus et ont été, s'agissant notamment du Maire de la Turbie, très actifs, pour relancer ce projet. La Principauté de Monaco, bien sûr, est associée à ces différents projets, d'une part, du point de vue du financement des études et, d'autre part, sera associée au financement des travaux, avec un projet global de réaménagement des différents carrefours liés à l'ouverture de cette bretelle. Il s'agit du réaménagement du carrefour du Bautugan – c'est le carrefour qui se trouve au-dessus de Cap d'Ail sur la Moyenne Corniche de même que le réaménagement du carrefour de l'hôpital qui est le dernier carrefour avant de rentrer en Principauté de Monaco. Cela fait partie vraiment d'un schéma global de circulation, avec l'ouverture de la bretelle sur lequel nous travaillons et nous avons énormément avancé l'année qui vient de s'écouler.

*(Quelqu'un parle hors micro, inaudible).*

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.-* C'est un peu une question de moyens, parce qu'effectivement il y a beaucoup d'endroits, où selon l'heure, on pourrait se dire « mettons un agent sur le site ». C'est une question de moyens et de hiérarchie de priorités entre les missions confiées à la Direction de la Sûreté Publique. Il y a des mobilisations très importantes notamment pour la sécurisation des accès aux établissements scolaires, le matin, le midi, en début d'après et le soir, et il est compliqué d'avoir la mobilisation des moyens nécessaires pour répondre à tous les points qui, effectivement, pourraient être améliorés par la présence d'un agent de police.

Il faut quand même aussi souligner que ces points pourraient être également améliorés si les usagers que nous sommes tous faisons un peu plus preuve de sagesse, de civisme et peut-être organisaient un peu mieux leurs déplacements de manière à ce qu'ils soient moins erratiques, notamment pour la traversée des chaussées.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOISSON, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je fais partie des personnes qui sont extrêmement satisfaites de la réalisation de ce tunnel et je suis à l'aise pour en parler parce que j'ai vécu l'historique à travers plusieurs mandatures. Le moment où le Gouvernement nous a expliqué qu'il ne pouvait faire qu'une voie, que deux voies n'étaient pas nécessaires parce qu'il y avait un tunnel déjà montant, parce que cela coûtait cher, j'ai connu la période où des élus ont demandé la double voies et là c'était malheureusement trop tard, pourtant c'était une idée tout à fait intéressante, trop tard parce qu'il y avait déjà eu 8 ans ou 9 ans de démarches, difficile de remettre tout en question avec le Gouvernement français et puis il y avait un coût. Ensuite, nous avons partagé ensemble depuis le début du mandat, de nombreux élus ont demandé à ce que ce tunnel soit remis en double sens, bien sûr trop tard, mais par contre vous avez trouvé le compromis, c'est-à-dire de pouvoir mettre un dispositif qui permette de le mettre dans l'autre sens dans des situations exceptionnelles.

Donc, je voulais simplement savoir, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, si ce soir vous pouvez nous confirmer que ce dispositif est véritablement opérationnel. Je crois que cela peut se faire uniquement avec des moyens adaptés, on parlait de sûreté publique, mais avec du « manuel » ce n'est pas simplement de la signalisation, savoir si le dispositif est véritablement possible, opérationnel si cela était nécessaire dans les mois à venir.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Si cela était nécessaire, oui, ce dispositif est opérationnel. Il a d'ailleurs failli être mis en sens inversé au début de l'été lorsqu'il y a eu un blocage. Oui, c'est possible, mais il est vrai que c'est un mode contraignant et ce n'est pas aussi facile, la circulation ne s'intègre pas aussi facilement dans le sens montant que dans le sens descendant. Mais c'est tout à fait possible, c'est pour cela que nous avons procédé à des travaux d'encorbellement complémentaires au niveau de l'entrée de la Moyenne Corniche. Tous les schémas de circulation ont été repensés sur la Basse Corniche puisque l'intégration de ce tunnel en flux descendant et en flux montant, dans le schéma général de circulation, amène des changements importants. Tout est fait, les panneaux qui permettent de bloquer certaines voies sont déjà installés, donc cela pourra être opérationnel, bien sûr.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur BOISSON, vous avez vos réponses ?

**M. Claude BOISSON.-** C'est parfait, je crois que nous sommes tous rassurés de ce côté-là.

**M. le Président.-** Monsieur FICINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas reparler de tout ce qui a déjà été dit, donc je vais raccourcir mon intervention.

Je voulais savoir Madame le Conseiller, si vous avez déjà pu recueillir des données en termes de fréquentation et d'impacts sur la circulation, c'est ma première question. La seconde, mon collègue Claude BOISSON l'a déjà faite. En revanche, hier – je n'ai pas pu vous les remettre en main propre – je vous ai fait passer deux petits clichés qui montrent qu'aujourd'hui lorsque l'agent qui est à l'entrée de ce tunnel vient à contrôler des véhicules, ce qui est tout à fait normal à l'entrée de Monaco, les personnes qui veulent passer sont obligées d'aller sur la chaussée, ce qui représente une certaine dangerosité.

Donc, pour y remédier, j'ai peut-être une idée. À côté, vous pouvez faire un encorbellement et un passage derrière cette zone parce que je pense qu'effectivement à l'entrée de Monaco il faut qu'il y ait des contrôles. Le contrôle, auparavant était fait au niveau du Jardin Exotique, maintenant vous le faites à l'entrée parce qu'il y a le tunnel descendant, donc il est tout à fait normal que le contrôle se fasse en amont. En revanche, au niveau de la dangerosité c'est quand même assez sérieux. Je vous ai fait passer deux clichés qui sont quand même marquants. Alors je pense que peut-être, derrière, j'ai regardé parce que je suis allé sur place pour prendre ces clichés, vous pouvez faire un encorbellement c'est-à-dire un passage derrière cette zone de contrôle ce qui permettrait d'éviter que des personnes se retrouvent quelque part en situation de danger. C'est mon avis, je ne sais pas ce que vous en pensez mais je crois qu'il y a peut-être quelque chose à faire là-dessus parce que lorsqu'on a dépensé plus de 100 M€ pour un tunnel peut-être peut-on rajouter 200 000 € ou 300 000 € pour créer ce petit passage pour assurer la sécurité des piétons.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, mes services

sont en train d'étudier une amélioration, effectivement, de cet endroit.

En ce qui concerne la première question que vous m'avez posée sur la fréquentation, une première étude a été menée en période de vacances scolaires, j'ai demandé une étude complémentaire après la rentrée scolaire et je peux déjà vous dire que pendant les deux mois d'été 50 % du trafic est dévié et rentre directement dans le tunnel pour accéder à différents endroits de la Principauté, pas forcément le quartier de Fontvieille, puisque c'est un tunnel qui permet d'arriver directement sur la Place d'Armes. Il y avait donc environ 50 % de véhicules légers et pratiquement tous les poids lourds qui eux, allant directement à Fontvieille, prennent le tunnel.

Je vous donnerai le résultat de ces études complémentaires. Je pense que c'est déjà un beau succès, les riverains du boulevard du Jardin Exotique ont vu une différence considérable puisque j'ai eu beaucoup de remontées dans ce sens-là, avec réellement un désengorgement de la Principauté de Monaco.

**M. Alain FICINI.-** Vous pouvez peut-être effectuer un comptage, il y a des systèmes aujourd'hui qui le permettent.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, c'est comme cela que nous savons qu'il y a 50 % des véhicules, nous avons le nombre exact. Je n'ai pas le nombre en tête mais je sais que cela représentait 50 % des véhicules et nous espérons que ce pourcentage va augmenter. Il y a deux facteurs qui entrent en compte, tout d'abord les vacanciers, ce ne sont pas les mêmes utilisateurs que ceux qui viennent travailler en Principauté de Monaco. Il faut également que les gens en prennent l'habitude, parce que si vous vous rendez dans un autre quartier de la Principauté et pas forcément à Fontvieille, cela ne vous vient pas forcément à l'esprit de prendre ce tunnel qui vous emmène dans une direction autre mais qui ensuite vous permet de récupérer la dorsale qui traverse la Principauté de part en part. Donc il faut que ce nouveau schéma de circulation soit approprié par les pendulaires qui viennent en Principauté de Monaco et là nous aurons d'autres statistiques dont je vous ferai part.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je me joins à l'ensemble des points positifs qui ont été relevés sur le tunnel et je voulais vous féliciter pour l'infrastructure, les conséquences immédiates dans le quartier des Moneghetti. Il suffit de temps en temps de prendre le tunnel et d'autres fois de ne pas le prendre pour bien mesurer aussi l'impact qu'il y a en circulant en dehors du tunnel, c'est assurément plus positif.

Par contre là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec ma collègue Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, c'est que lorsqu'on remonte plus haut sur l'Ouest, la circulation ne s'est pas forcément améliorée. Certes, on rentre plus vite à Monaco lorsqu'on est dans le dernier kilomètre mais sur la partie de Cap d'Ail c'est toujours aussi difficile. Alors, j'ai entendu les progrès annoncés avec l'aménagement d'un prochain schéma de circulation à partir de la sortie de Beausoleil qui sera mise en place, peut-être qu'entre temps il y aura des choses à faire. Vous aviez parlé, il fut un temps, de la coordination des feux qui pouvaient être aussi assurée par Monaco, je ne sais pas si les discussions avancent, mais clairement dans les heures de pointe, il y a réellement des choses à faire sur cette partie-là.

On parle de qualité de vie, mais on ne va pas revenir sur le débat d'hier, mais tout ce qui est développement de l'emploi est aussi lié à cela. On a amélioré, on a passé un premier cap mais je crois qu'il faut continuer. Je retiens ce que vous disiez tout à l'heure sur la plate-forme de Beausoleil, la sortie Escota que l'on aura sur Beausoleil, qui est vraiment quelque chose de positif et je me réjouis que Monaco participe aussi à cette étude.

A l'occasion du Budget Primitif 2017, on va évoquer bien sûr encore une fois la circulation, moi j'aimerais d'ores et déjà et avant le Budget Primitif parler d'un sujet que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer, M. FICINI tout à l'heure parlait de comptage. Je crois qu'il est important que l'on puisse très rapidement définir un tableau de bord de la circulation, un tableau de bord automatique. Je citerai une phrase « on ne gère bien que ce que l'on mesure » et j'ai vu il y a une quinzaine de jours des gens qui mesuraient avec un petit calepin et qui prenaient des notes sur le nombre de voitures qui passaient. Certes c'est bien mais si on pouvait avoir quelque chose d'automatique et qui y serait en permanence, ce serait pas mal parce que la finalité de la mesure en fait, c'est représenter pour décider, agir et transformer. Aujourd'hui, le sentiment est ça roule bien, ça ne roule pas bien, qu'est-ce que vous en pensez ? L'idée est d'oublier ce que l'on pense et avoir des éléments factuels pour dire qu'en ce qui concerne la circulation, on en est là, aujourd'hui.



Alors, on parle du tunnel descendant, mais globalement il faudrait en parler sur l'ensemble des quartiers et savoir quels sont les points chauds, à quelle heure, à quel moment ? Si on veut régler le problème c'est vraiment savoir de quoi on parle, je ne dis pas que j'ai raison, mais comme tout le monde a un peu raison à un moment donné on ne sait plus où est-ce qu'il faut arbitrer.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On a forcément tous un peu tort donc.

Ce que je voulais également vous préciser c'est qu'il y a des bornes de comptage un petit peu partout en Principauté de Monaco.

Les services se sont employés à les réactiver parce qu'il y avait certains points de comptage qui ne fonctionnaient plus. Je vous rappelle qu'il existe le site « infochantiers », et que sur ce site il va y avoir des informations sur la circulation en temps réel grâce à la remise en fonctionnement de toutes ces boucles. Ce site vous informe sur tous les différents travaux qui se déroulent en Principauté. Il vous suffit de cliquer sur les différents points pour connaître le début et la fin des travaux, ce que l'on construit. C'est un site qui donne vraiment des informations très importantes et qui est très visité puisque nous avons, également, beaucoup de questions en direct auxquelles nous répondons assez rapidement.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Encore deux mots sur la circulation. Effectivement, l'amélioration de la gestion de la circulation passe par la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages, vous en avez parlé et moi je serai beaucoup moins sévère avec vous, je pense que vous faites le maximum, et vous l'avez dit, entre les parkings de dissuasion Est/Ouest, l'ouverture de la dorsale il y a déjà un certain nombre d'années, les ronds-points, etc... vous cherchez des pistes partout, vous n'êtes pas responsables non plus de ce qui se passe dans les communes limitrophes, jusqu'à un certain point puisque vous pouvez intervenir en essayant de sensibiliser les Maires, mais s'ils ne veulent rien entendre ce n'est pas non plus votre faute, donc, vous faites tout ce qu'il est possible de faire pour améliorer la circulation.

Moi, je vous invite – et je l'ai dit plusieurs fois ici dans cette enceinte – à être un peu plus créatif en ce qui concerne les transports collectifs. Je circule beaucoup en deux roues dans Monaco et il m'est arrivé de me retrouver derrière trois bus qui se suivaient et qui avaient du mal à passer un rond-point. On ne pourra pas multiplier à l'infini le nombre de bus jusqu'à ce que la Principauté soit remplie de bus, que l'on ne puisse plus circuler parce qu'il n'y aura que des bus dans la Principauté. Donc, là aussi nous avons des pistes, nous attendons qu'elles soient validées. En effet, je pense surtout au téléphérique qui est vraiment un sujet d'importance.

Sur la circulation toujours et là, je m'adresse à votre binôme, puisque tout à l'heure il en était question aussi. On parlait hier des nuisances dues aux chantiers, je suis tout à fait d'accord, mais il faut aussi considérer les nuisances dues à la circulation, de manière ponctuelle, à des moments très précis. Je vais vous donner des exemples, il y a des moments qui sont incontournables, certes, comme le Yacht Show ou encore le Grand Prix qui, moi je dirai presque, pour raison d'Etat, nous sommes obligés de les subir parce qu'en terme d'image, ce que cela rapporte à la Principauté, nous sommes tout à fait d'accord là-dessus et on ne va pas y revenir.

En revanche, que l'on subisse des désagréments supplémentaires lors, par exemple, du Grand Prix Historique, je trouve cela insupportable. Cette année, le Grand Prix Historique a paralysé la Principauté pendant cinq jours, c'était insupportable, mais vraiment insupportable pour tout le monde. On a eu des remontées de tous les Monégasques qui ont trouvé cela absolument délirant. Alors, encore une fois je vous dis pour le Grand Prix, pour le Yacht Show on comprend, pour le Grand Prix Historique vous allez me dire que cet événement remplit les hôtels, cela fait travailler un certain nombre d'entreprises en Principauté, je suis sceptique. Et encore on a évité le E-Grand Prix, si le E-Grand Prix se trouvait rajouté à l'ensemble on aurait en gros 4 mois de paralysie totale de la Principauté. Vous n'êtes pas responsable, je comprends, mais quand même il va falloir se pencher sur ce problème, sans compter le nombre de manifestations, de réunions diverses dont on se demande ce qu'elles viennent faire dans Monaco. J'ai vu des courses cyclistes le dimanche, des courses organisées où le parcours des véhicules est modifié... On ne s'en sort plus.

Alors, je rejoins mon collègue Jean-Louis GRINDA, on a déjà les travaux mais en plus on ajoute des problèmes de circulation aux problèmes de circulation qui sont déjà inhérents à la Principauté on ne s'en sort plus !

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Sur la circulation, je trouve d'ailleurs pour ma part que l'on a une certaine habitude, une certaine coutume concernant le Grand Prix de Monaco parce que l'on connaît parfaitement quand la route de la piscine et les grands axes sont accessibles ou pas. En revanche ce n'est pas le cas pour le Yacht Show. J'aime beaucoup le Yacht Show, je trouve que c'est un évènement remarquable, j'aimerais d'ailleurs savoir Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, si parmi les centaines de millions d'euros de somptueux yachts qui étaient dans la baie de Monaco, si un certain nombre d'opérations se sont faites à Monaco et si on a vu passer de la T.V.A., outre les nuitées que cela génère et puis la T.V.A. directe et indirecte pendant la semaine du Yacht Show, s'agissant des jours de préparation et du Yacht Show lui-même.

Je pose la question au Gouvernement, avez-vous anticipé pour l'année prochaine et avez-vous décidé de continuer à barrer la route de la piscine et du Quai Antoine 1<sup>er</sup> qui, comme vous le savez, paralyse l'ensemble de la Principauté ?

Alors j'ai bien regardé cette année le Yacht Show. Au milieu de la route, il y a un certain nombre de badauds qui marchent sur la route pendant 4 jours ! Et nous, eh bien nous, les nationaux, les résidents, les scolaires, les gens qui travaillent à Monaco, nous sommes bloqués dans les embouteillages. Donc je vous demande, quitte à faire sauter quelques tentes d'exposants, de laisser la route de la piscine ouverte. Le Grand Prix le fait bien, ainsi que le Quai Antoine 1<sup>er</sup>. Il y a une école aussi je vous le rappelle, au bout de l'esplanade, à l'ancien Yacht Club, avec 700 élèves. C'est impraticable, même si c'est une école privée je ne vois pas pourquoi on traiterai plus mal ces parents-là que les autres, donc je vous demande de réfléchir et de proposer l'année prochaine pour la mi-septembre, une situation où l'on puisse à peu près circuler. Nous savons tous que lorsqu'on bloque la route de la piscine, tout Monaco est bloqué. En plus de cela il y avait des travaux à Monte-Carlo, au carrefour de la Madone, en même temps. Donc, je sais que ce n'est pas simple, Madame le Conseiller, tout cela retombe sur vos épaules aujourd'hui et j'en suis absolument désolé, mais nous nous sommes aussi le réceptacle de demandes de compatriotes, de résidents et de personnes qui adorent Monaco, qui adorent vivre ici mais qui, à un moment ou à un autre, ont beaucoup de mal à supporter toutes ces nuisances.

Donc, je vous demande de prendre en compte la demande et pas seulement la mienne, d'un certain nombre d'autres élus ce soir, sur le Yacht Show, parce que pour le Grand Prix on connaît les horaires, on connaît cette tradition, on sait que le jeudi pour les essais on part à pied... Plus je réfléchis, et plus je me dis qu'il faut peut-être transformer le planning du Yacht Show, soit le vendredi, samedi, dimanche plutôt que de s'arrêter le samedi soir, mais je crois qu'il faut lancer la réflexion.

Merci.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Je sais qu'il est très difficile sinon impossible de ne pas couper la route pendant la manifestation du Yacht Show, on impose déjà des contraintes excessives à l'organisation de cet évènement en limitant au maximum la fermeture de cette route puisqu'après il faut démonter toutes les installations et on leur laisse vraiment le minimum de temps possible et je ne vois pas comment on va pouvoir laisser la route de la piscine ouverte en période de Yacht Show, malheureusement.

**M. Laurent NOUVION.-** Alors il faut réduire ou aménager la place des exposants, on ne peut pas étouffer pendant encore une semaine l'année prochaine, on ne peut pas tout faire ! Monaco est petit, on a déjà un relief compliqué, il faut trouver une solution, je crois qu'il faut un arbitrage.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Rendre peut-être des jours fériés pendant le Yacht Show.

**M. Laurent NOUVION.-** D'autant plus que le Grand Prix est un évènement d'Etat, le Yacht Show est un évènement privé, j'aime beaucoup le Yacht Show, je trouve cela fantastique mais c'est un évènement privé à capitaux privés où déjà l'Etat met à disposition ses infrastructures portuaires, ses forces de l'ordre, le Grand Prix c'est un évènement d'Etat, c'est autre chose. Donc je crois qu'il faut engager la réflexion.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Juste peut-être rappeler que pour le Yacht Show, dans les éditions

précédentes il y a 3 ou 4 ans la route de la piscine restait ouverte et cela posait des problèmes de sécurité entre le mélange de piétons et de voitures mais également des problèmes de circulation, amenant à fermer ladite route pendant la manifestation. Cela étant je crois que les choses évoluant, rien n'est rigoureusement identique à ce qui s'est passé les années précédentes et donc la réflexion mérite toujours d'être remise sur le chantier.

En ce qui concerne les embarras de circulation liés aux nombreuses manifestations et, notamment celles que vous avez évoquées, la Principauté est effectivement excessivement exigüe et nous avons très peu de possibilités pour pouvoir réaliser les différentes installations. Nous sommes pris dans la double contrainte de ne pas faire durer trop longtemps les périodes d'installation des différentes manifestations et de ne pas trop gêner la circulation. Donc, nous sommes en permanence en train de jongler entre ces deux problèmes contradictoires. On utilise, et je l'avais évoqué précédemment, notamment le site de la Brasca comme une zone tampon pour permettre de réguler l'arrivée sur la Principauté d'un certain nombre de véhicules pour les différentes installations ; c'est un problème complexe que nous essayons de maîtriser pour les événements d'importance que sont le Grand Prix, le Yacht Show, et d'autres manifestations de ce type.

Après, je crois que d'une manière générale aussi, nous devons nous poser la question, de savoir si les manifestations souhaitées par les uns et par les autres, valent-elles la peine d'être « vécues ». Nous mettons donc là en place une réflexion tant sur les nuisances qu'elles génèrent, bien évidemment les retombées qu'elles procurent mais également les ressources en matière de services publics qu'elles mobilisent, puisque nos forces de l'ordre ne sont pas extensibles à loisir. Nous avons donc engagé une réflexion au début de l'été sur ce point et nous allons la poursuivre sur les prochains mois afin de passer au crible les demandes d'organisation pour mesurer celles qui valent la peine d'être vécues.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci de cette réponse.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie.-* L'intervention de Monsieur NOUVION comportait également un volet financier et dans les semaines qui

viennent, j'ai prévu de faire un double débriefing avec les équipes organisatrices et également, évidemment, avec la Direction des Services Fiscaux. J'ai des informations qui me parviennent très régulièrement sur la T.V.A. afférente aux ventes de navires, qui ont représenté dans les années passées plusieurs millions d'euros. Il s'agissait vraiment de chiffres très significatifs, pas vraiment liés d'ailleurs à l'organisation de la manifestation du Yacht Show elle-même. Donc je me ferai fort de vous transmettre certains de ces éléments le moment venu.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Monsieur BOERI, je vous en prie.

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je commençais à m'inquiéter parce qu'on pourrait évidemment réduire Monaco à une fête paroissiale, il n'y aurait plus de problème de visiteurs qui viendraient à Monaco.

Avec un bon sens terrien je dis que si on ne veut plus de circulation, ou moins de circulation, il faut qu'il y ait moins de voitures ! Donc, nous avons des opportunités puisqu'il y a des sujets qui fâchent, je ne vais pas les citer, mais pourquoi ne pas tester des innovations aux moments où, effectivement, on est saturé, le Yacht Show, le Grand Prix ou autres, pourquoi ne pas faire des tests ? Partout dans le monde on fait des tests pour voir si cela marche ou pas et je crois que cela vaudrait la peine de le faire parce qu'on parle de la circulation pendant la période du Yacht Show on ne trouve plus de parkings, donc les voitures continuent à tourner *intramuros*.

Donc je dis profitons de cette occasion pour faire des tests nouveaux afin de voir comment on pourrait réduire la circulation. Certains savent à quoi je pense.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Toujours sur la circulation, Monsieur le Président, et je veux revenir sur le point noir essentiel de la circulation, c'est bien l'entrée dans Monaco par le côté Ouest.

Madame le Conseiller, j'avais accueilli il y a une douzaine d'années, avec beaucoup d'enthousiasme le



projet de transport en commun en site propre de la Brasca – j'ai même dans mon bureau des schémas – je regarde et je vous avoue que je ne comprends pas par où pourrait passer ce moyen de locomotion parce que je ne vois pas les parties réservées, il y a essentiellement des domaines privés. Donc, si vous avez un projet qui est vraiment concret cela peut nous intéresser. Pour l'instant je ne comprends pas.

Par contre, vous avez travaillé pendant longtemps, enfin le Gouvernement monégasque a travaillé avec les autorités françaises sur un projet au carrefour, notamment de trémie, c'est-à-dire ce tunnel qui passerait sous le carrefour. Alors, je m'adresse à Monsieur le Ministre, parce que lorsque vous aurez des discussions sur ce sujet vous allez rencontrer des personnes qui sont complètement contre ce dispositif pensant qu'il ne va rien régler et ceux qui pensent qu'il faut le faire absolument parce qu'il va tout régler. Moi, je voudrais nuancer la situation et vous apporter un argument qui pourra être utile. Nous sommes face à un problème d'une circulation à 2 voies qui à un moment donné finit par un entonnoir, donc cela est une réalité technique, automatiquement vous avez un bouchon qui se produit lorsqu'il y a un flux de véhicules trop important et c'est le cas – je crois que c'est 12 000 véhicules par jour – nous avons actuellement entre 3 et 5 heures de bouchons, l'hiver par les salariés, l'été par les touristes, c'est insupportable. Donc mon raisonnement est de dire que ce dispositif, ce tunnel serait utile même s'il produit quelques désagréments pendant un certain temps, que la circulation sera ralentie mais elle ne sera pas arrêtée. C'est un argument auquel je crois, qui permet de considérer que oui, ce tunnel ne va pas tout régler, mais oui il sera quand même utile.

Je voulais insister sur ce point pour que lorsqu'on discute de ce sujet je crois que cela est possible, cela ne va pas tout régler, mais ce serait vraiment bien utile. J'encourage le Gouvernement à continuer à travailler dans la concertation avec les Autorités. Ce dossier est compliqué, sachant que cela a un coût aussi.

Merci.

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vous remercie, Monsieur BOISSON, les Services de l'État sont également convaincus que cette trémie pourrait grandement améliorer la situation. Nous sommes en

pour parler avec les communes voisines, notamment le Maire de Cap d'Ail qui a déjà permis de grandes améliorations en acceptant notamment d'enlever le stationnement après le rond-point de l'hôpital. En revanche, il est vrai qu'il y a un point de désaccord qui subsiste avec lui sur la création ou pas de cette trémie. Il est très soucieux de préserver les intérêts des gens de sa commune et cela est bien normal puisqu'il avait été dit que la construction d'une trémie entraînerait des coupures de circulation très importantes. Les études – on a essayé de travailler dans ce sens-là – ont prouvé que la création de cette trémie pouvait se faire en dégradant un peu, certes, la circulation mais sans la couper complètement au niveau de la Moyenne Corniche, ce qui aurait été complètement catastrophique et là je comprends les réticences du Maire de Cap d'Ail. Donc nous travaillons toujours dans ce sens avec les collectivités françaises et nous espérons arriver à trouver un accord. Pour l'instant, nous ne baissons pas les bras.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BOISSON ?

**M. Claude BOISSON.-** Excusez-moi, Monsieur le Président, Monsieur POYET a posé une question tout à l'heure, je ne crois pas qu'il ait eu de réponse. La question était par rapport à la gestion des feux tricolore par une entreprise monégasque. Je connais la réponse mais...

**M. le Président.-** Monsieur POYET, vous n'avez pas eu la réponse ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Si, j'ai dit que c'était nous qui gérons les feux, effectivement, c'est bien Monaco qui gère les feux.

**M. le Président.-**

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Monsieur le Président, dans la logique de Daniel BOERI mais avec des mots un peu différents, permettez-moi de trouver assez extravagant, une nouvelle fois, les propos de M. NOUVION. Réduire le Yacht Show, enlever des exposants pour accéder à l'École Internationale, je trouve que cela est assez « collector » comme

proposition. Le Yacht Show est devenu un succès mondial, d'origine privée certes, mais dans lequel l'Etat est extrêmement impliqué. Il attire des centaines d'exposants, des milliers de visiteurs. J'étais vendredi soir au Yacht Club pour vous représenter, je crois qu'il y avait 7 ou 8 cocktails en parallèle... qui est gagnant à l'arrivée sinon Monaco ? Alors, réduire pour que trois douzaines de résidents accèdent à l'Ecole Internationale, mais dites-moi que je rêve !

**M. le Président.-** Monsieur CROVETTO, je vous en prie.

**M. Thierry CROVETTO.-** En fait je reviens sur les propos de Monsieur le Conseiller CELLARIO sur effectivement l'analyse des manifestations et il me semble qu'une étude d'impacts du Grand Prix est prévue à l'IMSEE, donc impacts cela veut dire positif et négatif, retombées financières mais également nuisances, coûts, également manquements à gagner. Nous avons parlé de la Brasca qui sert quand même essentiellement à l'entrepôt de matériels du Grand Prix et je voudrais savoir si une telle étude avait déjà été faite ou prévue sur le Monaco Yacht Show et également une étude d'impacts quantitative mais qualitative à savoir ce que cela apporte à Monaco en terme d'image, ce que cela apporte non seulement financièrement mais en terme de retombées directes et indirectes.

Je voulais savoir si une telle étude sera faite pour le Grand Prix par l'IMSEE l'année prochaine, puisqu'on avait dit qu'on laissait passer, il me semble, le recensement afin de pouvoir effectuer ce type d'étude. Ensuite, si le même genre d'étude existe déjà ou va être menée sur le Yacht Show.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur COLLE, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Oui, Monsieur CROVETTO, je peux vous confirmer qu'effectivement l'IMSEE, qui cette année a consacré ses travaux essentiellement au recensement qui est en train d'être dépouillé et qui très bientôt va être publié, pourra l'année prochaine, faire une étude sur le Grand Prix.

De mémoire, je crois qu'une étude avait été menée sur le Monaco Yacht Show, je peux vérifier et en tous cas je vous donnerai des éléments, mais il me semble bien qu'elle avait été faite et je pense qu'elle avait mis en évidence des retombées financières, d'image assez extraordinaires pour la Principauté.

En ce qui concerne les aspects de la circulation je ne me prononcerai pas, bien sûr.

**M. Thierry CROVETTO.-** Juste par rapport au Monaco Yacht Show, puisqu'il me semble que la manifestation a pris de l'importance, si l'étude pouvait être réactualisée cela ne serait que positif, je pense.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-** Je ne vous le promets pas pour la prochaine édition, faisons d'abord le Grand Prix et ensuite on pourra refaire le Yacht Show l'année d'après parce que pour l'IMSEE c'est un travail lourd. Votre voisin de droite qui est en même temps membre du Conseil Scientifique ne démentira pas.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur NOUVION vous souhaitiez répondre ?

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, merci.

Sans rentrer dans la caricature qui vient d'être faite de mes propos, cela est très simple, je répète, j'ai dit que je demandais qu'il y ait un certain nombre de réflexions et d'ajustements étant donné le caractère réactif et très créatif du Département de Madame GRAMAGLIA, je suis sûr qu'il trouvera un nombre de solutions pour satisfaire tout le monde.

**M. le Président.-** Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur CROVETTO a dit ce que je voulais dire, mais en écoutant vos échanges sur l'intérêt de notre pays de conserver, développer ou poursuivre certaines manifestations et sur le fait que vous allez, même si ce n'est pas l'IMSEE qui va le faire, mener une étude pour voir l'intérêt de poursuivre différentes manifestations quelles qu'elles soient. Je voulais juste dire que s'il faut certes considérer la T.V.A. qui rentre, le remplissage des hôtels, les manifestations, il faut surtout aussi et cela est beaucoup plus difficile à appréhender, ne pas oublier de prendre en considération l'image, la notoriété, la publicité. Notre pays cherche à attirer un certain type de résidents, quelque part ceux qui viennent pour le Yacht Show, j'ai la sensation que c'est un peu ce que l'on recherche, donc il faut vraiment prendre le côté qualitatif qui a beaucoup d'importance dans ce type de réflexion.

**M. le Président.-** Monsieur SVARA, je vous en prie.

**M. Pierre SVARA.-** Moi je ne suis pas tout à fait d'accord avec mes collègues sur les manifestations sportives, plus particulièrement lorsque mon collègue Philippe CLERISSI dit qu'il fallait être sélectif. Bien évidemment, à Monaco il faut être très sélectif il ne faut pas faire n'importe quoi. On sait que c'est un pays de sport avec une tradition sportive qui date depuis très longtemps. Il y a des événements de très haut niveau comme le Grand Prix, les matches de Football tous les quinze jours, les matches de coupe d'Europe, l'organisation du Tennis, du Jumping, mais il y a aussi des événements moins clinquants pour certains, bien évidemment, mais qui doivent je crois exister même s'ils gênent, je veux parler du cyclisme, des courses de cross, de marathon le dimanche sur la plage, cela gêne, mais je crois qu'il faut le faire quand même parce que Monaco a cette tradition sportive.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur ROBILLON, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci beaucoup.

J'avais demandé la parole tout à l'heure mais apparemment mon tour de parole est passé à l'as.

Je voulais juste réagir. J'avais oublié un point sur le tunnel descendant, il y a un problème lorsque les camions ou les gros véhicules arrivent sur le tunnel descendant et qu'ils hésitent à passer par le tunnel ou qu'ils veulent passer pour redescendre sur le boulevard du Jardin Exotique. Il y a eu quelques exemples et je pense que les forces de police ont dû le faire remonter, de camion qui ont monté les roues sur le trottoir. Les résidents du Bel Air et des environs commencent à s'inquiéter donc il faudra là-aussi, pour en revenir à ce que M. FICINI disait tout à l'heure, faire attention et protéger sans doute mieux les piétons.

J'en profite pour dire en ce qui concerne le Yacht Show que je me souviens très bien de l'étude qui avait été réalisée il y a 5 ou 6 ans qui montrait que le Yacht Show était la deuxième manifestation en Principauté. Donc je crois que l'on peut, ce soir, féliciter les organisateurs du Yacht Show pour le succès qui vient d'être encore renouvelé et je pense qu'il faut essayer de leur mettre le moins de pression possible et les laisser travailler le mieux possible pour l'intérêt de Monaco.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Alors, évidemment, c'est juste pour vous dire que comme le Conseil National, le Gouvernement est extrêmement préoccupé par les questions de mobilité. C'est une évidence pour vous, c'est une évidence pour nous aussi. Bien évidemment aussi, cette question de mobilité ne s'arrête pas à la circulation.

Nous travaillons en ce moment avec les services du Gouvernement sur l'ensemble des aspects de la mobilité et on a beaucoup parlé de voitures. Evidemment, on travaille avec la France sur les trains et donc j'ai dû vous dire dans une Commission Plénière d'Etude précédente qu'on allait participer à l'allongement du Quai de la gare de Riquier pour permettre d'avoir des trains plus grands et doubler la capacité de transport ferroviaire en Principauté.

Nous travaillons, aussi, sur cette idée de décaler les heures d'entrée et de sortie de bureau parce qu'évidemment, comme le faisait remarquer Monsieur BOISSON, la Principauté est un entonnoir, donc 50 000 personnes arrivant en même temps dans cet entonnoir, on aura beau créer des tunnels, augmenter des trémies, créer des parkings, il y a nécessairement un bouchon qui se crée et qui remonte tranquillement au fur et à mesure de l'accumulation des travailleurs qui viennent en Principauté et nous voulons que ces travailleurs viennent et continuent à travailler en Principauté. Donc, il y a là des paradoxes à gérer et la façon de les gérer c'est aussi la question des horaires décalés.

Enfin, dans les innovations, Madame GRAMAGLIA ne vous en a pas parlé, mais nous réfléchissons aussi à tout ce qui pourrait être téléphérique comme à Grenoble, comme à Lima, comme à Rio de Janeiro, comme à Barcelone. Tout cela pour vous dire que le Gouvernement, sur cette question qui est importante, pour vous comme pour nous, pour les Monégasques comme pour les résidents, réfléchit à toutes les possibilités. Nous vous ferons part de nos réflexions et donc de nos décisions communes dans les plus brefs délais, même si ces délais ne sont pas aussi rapides qu'on pourrait le souhaiter, compte tenu de l'implication des conséquences que les décisions entraîneront aussi bien sur le plan financier que sur les plans techniques.

Bien évidemment, comme l'a dit Monsieur CELLARIO un des grands sujets, notamment depuis les attentats de Nice, a été la façon de faire des priorités dans les manifestations.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur NOUVION, il y a quand même des choses que l'on peut régler à un autre niveau que par une manifestation sur la Place de Palais et donc nous regardons aussi la possibilité d'aménager un certain nombre des événements qui ont pris l'habitude de se dérouler en Principauté, à la fois pour des raisons de circulation mais aussi comme l'a rappelé Monsieur CELLARIO, pour des raisons de mobilisation de nos forces de la Sûreté Publique parce que toutes ces manifestations entraînent également une mobilisation des Services Publics de l'Etat dans tous les domaines, notamment dans celui de la sécurité.

Je vous le redis cette priorité qui est importante à vos yeux est tout aussi importante à nos yeux.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Sur un autre sujet, en ce qui concerne l'aménagement de l'îlot Pasteur, je veux parler de l'immeuble de bureaux avec la médiathèque, le déplacement de la Salle Léo FERRE, je regrette que les choses soient faites mais pas dans le sens que l'on aurait souhaité, c'est-à-dire, avec une réflexion en amont. Maintenant on travaille beaucoup avec Monsieur CASTELLINI pour essayer d'anticiper les besoins des entreprises, là, en l'occurrence on a une grosse entreprise d'alimentaire, une grosse société alimentaire en gros qui serait susceptible d'intégrer la Principauté, qui nous a proposé un compte d'exploitation, qui dégrèverait des milliers d'euros de T.V.A. chaque année et malheureusement, nous n'avons pas de surface à lui proposer. Nous n'avons rien à lui proposer parce que déjà dans cet immeuble de bureaux, la plupart des bureaux ne sont pas adaptés ou sont déjà pris par d'autres entités. C'est ce que l'on regrette. A chaque fois, on redemande à ce que des études en amont soient réalisées afin d'essayer de satisfaire ce genre de société sachant qu'elle rapporte énormément de T.V.A.. Là, je suis vraiment navré que l'on ne puisse pas accueillir cette société dont je ne peux pas donner le nom en public mais je vous garantis que ce serait quelque chose d'exceptionnel pour la Principauté.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je rappelle qu'il y a 7 500 m<sup>2</sup> de bureaux qui vont être construits sur cet

îlot, mais vous parlez de surfaces très grandes et en rez-de-chaussée qui sont effectivement déjà affectées, notamment à la médiathèque et d'autres entités. Mais il y a quand même 7 500 m<sup>2</sup> de bureaux qui seront proposés à la location.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie.-* Peut-être pour compléter ce que vient de dire Mme GRAMAGLIA, même si cela ne résoudra sans doute pas à court terme la question que vous venez d'évoquer. La réflexion que vous appelez de vos vœux, je crois que maintenant depuis plusieurs mois, nous l'avons en commun avec le Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et de certains professionnels, concernant l'îlot Charles III.

Il y a eu et je la remercie ici encore ce soir, une présentation que Madame GRAMAGLIA a effectuée dans le cadre de l'Observatoire de l'Industrie il y a maintenant presque une année, neuf mois de cela, qui a, je pense, permis aux uns et aux autres de mieux partager les besoins qui se feront jour dans ce prolongement, à l'Ouest de l'îlot Pasteur, auquel il vient d'être fait allusion et cette planification, une fois encore que vous souhaitez, que nous souhaitons également, nous allons pouvoir la mettre en œuvre, puisqu'au niveau de cet îlot Charles III des espaces de bureaux, des espaces industriels, seront conçus pour répondre aux besoins de certaines grandes entreprises comme celle que vous évoquiez à l'instant.

Alors, il est vrai que la vocation de l'îlot Pasteur a été peut-être plutôt d'avoir un nombre d'équipements publics et peut-être de bureaux qui sont plus affectés à un usage tertiaire. Concernant l'îlot Charles III, il y aura de nombreuses possibilités, bien sûr c'est dans un nombre d'années plus subséquentes que ce qui va être mis en œuvre à l'îlot Pasteur, mais une fois encore nous avons parlé hier de la méthode et je vous rejoins et je pense que l'on vous rejoint tous sur cette nécessité en amont de réfléchir à un certain nombre de problématiques pour l'îlot Charles III, une fois encore, conjointement avec le Département de Mme GRAMAGLIA, c'est véritablement le cas et on ne peut que s'en féliciter.

**M. le Président.-** Merci.

Mes chers collègues, je tiens à vous rappeler que nous sommes sur un Budget Rectificatif, je vous demande donc de n'intervenir que sur les lignes rectifiées. Si vous souhaitez intervenir sur des sujets qui peuvent s'apparenter à une ligne rectifiée, je vous laisse le soin d'utiliser votre imagination pour trouver



le lien qui peut l'amener ailleurs. Je sais que vous en êtes tous capables.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Juste un mot sur la ligne des frais d'études d'urbanisation, pour rappeler que le Gouvernement a accepté, pour le projet du Très Grand Ida de mener, au début, une étude urbanistique. Je fais le lien avec ce qui a été dit, le tréfonds de cette opération peut être connectée avec la fin de l'îlot Charles III, des délaissés, et l'on pourrait imaginer une zone de stockage assez intéressante qui permettra à certaines entreprises de pouvoir s'installer, justement. On parle toujours des bureaux et de ce qui se voit, mais il y a beaucoup d'activités qui nécessitent d'importantes zones de stockage avec une certaine hauteur, des espaces de grande dimension et peut-être que c'est une piste à explorer.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

Puis-je mettre ce chapitre aux voix ou y a-t-il encore des interventions ?

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Je voudrais intervenir sur l'extension en mer mais cela concerne le chapitre 3 sur les Equipements Portuaires. Comme M. CUCCHI vient d'intervenir directement sur l'extension, donc je peux attendre.

**M. le Président.-** Vous êtes intervenu sur l'extension, Monsieur CUCCHI ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Pas du tout, je suis intervenu sur le chapitre 1, ligne 701 902.

**M. Laurent NOUVION.-** Pardon, alors j'attendrai le chapitre 3.

**M. le Président.-** Il n'y a pas de souci, Monsieur NOUVION, *errare humanum est*.

Je vais donc mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON,  
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

## **M. le Secrétaire Général.-**

### Chap. 2 - Equipement Routier

702.903 - Voies Publiques - Mobil. durable .....	2.140.000
702.9031 - Voies Publiques - Mobil. durable Triennal .....	3.800.000
702.904 - Parking des Spélugues .....	5.000.000
702.905 - Equipements CIGM .....	2.050.000
702.907 - Prolongement Bld de France .....	2.000.000
702.921 - Amélioration Parking - Garages publics.....	2.710.000
702.943 - Remise état & Surveil. Ouvr. Art.....	510.000
	18.210.000
Total chapitre 2	18.210.000

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, souhaitez-vous intervenir ?

**M. Marc BURINI.-** Oui, merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la ligne « Désenclavement Annonciade II », je voulais savoir où en était ce désenclavement.

Ensuite, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, dans son rapport sur le Budget Primitif 2016, avait demandé au Gouvernement qu'une réflexion soit menée parce qu'il nous paraissait normal que le promoteur participe à l'effort financier de ce désenclavement. Je voulais avoir des nouvelles de cette réflexion.

**M. le Président.-** Madame le Conseiller, je vous en prie, nous vous écoutons.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous parlez par rapport à l'acquisition d'une certaine maison ?

**M. Marc BURINI.-** Les cessions et la réflexion sur la participation éventuelle financière sur le désenclavement, du promoteur.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie.-* Le caractère d'urgence de l'opération – et c'est peut-être plutôt ma consœur qui pourra répondre là-dessus – n'étant plus avéré, les discussions avec les promoteurs n'ont pas encore véritablement commencé.

**M. le Président.-** Vous serez donc dans l'obligation, Monsieur BURINI, de répéter votre question au Budget Primitif, puis au Budget Rectificatif et ainsi de suite....

**M. Marc BURINI.-** C'est la répétition de Schopenhauer.

**M. le Président.-** Je sais.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 2 ?

Monsieur GRINDA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je prendrai une ligne rectifiée au hasard, vous choisirez laquelle d'ailleurs, pour refaire une petite intervention sur le phasage des travaux.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous ai bien entendu hier et j'ai bien compris ce que vous avez dit, mais il m'a manqué quelque chose. Dans vos propos j'ai senti, effectivement, une volonté d'écoute, d'amélioration des choses, mais le texte était un peu trop technocratique pour moi ; je vais essayer de dire cela le plus souplement possible, qu'une prospective ne peut pas être que technocratique. Je crois que ce qui doit être au cœur de nos projets, c'est l'humain et le projet le mieux réussi, techniquement parlant, ne tient pas forcément compte du facteur humain qui est environnant. Donc, je voudrais bien insister là-dessus, c'était d'ailleurs un des objets de mon propos liminaire d'hier, je crois qu'on ne réussira rien de bien en terme de prospective et de phasage si on ne tient pas compte du facteur humain qui entoure tout ceci, car le chantier le mieux réussi du monde est certainement un grand succès mais s'il y en a dix dans la même rue, dix tout aussi parfaits les uns que les autres, ils rendront la vie impossible à tous ceux qui habitent aux alentours. Donc, je me permets d'insister sur ce point-là qui ne nécessite pas forcément une réponse de votre part, mais je n'ai pas senti dans votre texte hier ce facteur humain et je voulais vous en faire part ce soir.

Je voulais en profiter pour dire que j'étais tout à fait d'accord avec mon ami Daniel BOERI parce que – sans refaire le procès de la circulation, ici ce n'est pas un tribunal – il va falloir fixer des buts à atteindre comme le Souverain a fixé des lignes claires pour l'avenir dans le cadre de la COP21. Je ne sens pas aujourd'hui qu'il y ait des buts à atteindre dans certains domaines, il y a des volontés, des bonnes volontés d'arranger des choses et je crois que Madame GRAMAGLIA en est le parfait exemple, mais nous devons fixer des buts et ces buts ne seront pas forcément bien ressentis par tous. Il va falloir avoir du courage.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,*

*Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,*

*Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,*

*Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,*

*Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,*

*MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,*

*Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,*

*Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI,*

*Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,*

*MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*

*votent pour).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 3 – Equipement Portuaire

703.901 - Bassin Hercule Repar. Ouvr. Exis.....	1.600.000
703.902 - Elarg. Quai Etats-Unis Epi Central.....	8.000.000
703.903 - Superstructure Dignes Nord & Sud.....	2.789.000
703.906 - Aménagement avant Port .....	150.000
703.934 - Réaménagement Port Fontvieille.....	2.850.000
703.935 - Construction sur Terre Plein Digue.....	500.000
703.940 - Ouvrage Maritimes et Portuaires .....	6.330.000
703.9405 - Urbanisation en mer - Etudes .....	2.752.000
	Total chapitre 2 24.971.000

**M. le Président.-** Vous pouvez remarquer qu'il y a beaucoup de lignes rectifiées, vous pouvez donc vous en donner à cœur joie...

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BOERI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Daniel BOERI.-** Merci.

Toutes les lignes ont bougé sauf une. Cela tombe bien parce que moi, entre le Nord, le Sud et l'Ouest je ne sais pas trop où je mets les pieds. En revanche, ce que je sais c'est qu'il y a les projets de deux nouveaux Musées à l'avant-port, au bas du port Hercule.

Il y en a un qui est incontournable, il y en a un autre qui est magnifique, très contemporain, mais ces deux Musées vont sans doute cannibaliser tous les autres, donc prudence. Je me disais en entendant hier les uns et les autres, on a besoin d'une magnifique salle de sport pour toutes les associations, pour tous les jeunes, et bien peut-être que, tout en gardant la même structure qui est très contemporaine, un Musée d'un côté, une grande structure de l'autre, on pourrait tout

à fait utiliser cet espace nouveau et contemporain pour toutes les activités sportives que nous ne pouvons mettre ailleurs.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour embrayer sur ce que disait Monsieur BOERI, en effet, il y a deux Musées qui sont prévus à cet endroit mais il y a aussi un immeuble de 13 ou 14 étages, au droit du Fort Antoine, qui vraisemblablement pose problème. Le dossier est dans d'autres mains donc on attend une décision souveraine, elle arrivera sans doute, mais jusque-là je crois que l'on ne peut plus rien dire sur le projet en soi. Les deux Musées sont deux belles réalisations, l'architecte est un architecte de renom, c'est incontestable mais il faut comprendre aussi les *desideratas* et les interrogations de la population qui



pense qu'un immeuble à cet endroit n'est peut-être pas aussi opportun que ça. Encore une fois, la décision ne nous appartient pas.

Je souhaitais surtout intervenir sur la ligne « Urbanisation en Mer » pour vous réitérer ma demande en ce qui concerne l'aménagement du Larvotto et d'avoir quelque chose, comme le disait Marc BURINI lors de la présentation du budget, quelque chose de qualitatif. On a un des meilleurs architectes du monde qui s'occupe de l'Urbanisation en Mer, faisons quelque chose de cohérent avec le Larvotto, passons à la vitesse supérieure, on avait déjà un projet intéressant que vos services Madame GRAMAGLIA avaient proposé, présenté comme une espèce de haute couture mais aujourd'hui on peut passer à quelque chose de supérieur, revoir probablement l'aménagement aussi de l'avenue Princesse Grace et peut-être comme le disait encore une fois, je le cite, Marc BURINI : « d'imaginer vraiment d'avoir un centre balnéaire digne de ce nom à cet endroit ». C'est quand même le plus beau quartier de la Principauté, il ne faut pas se loupier à cet endroit. Je pense que c'est vraiment nécessaire afin d'avoir une nouvelle vitrine et on aura une vitrine, si j'ose dire, qui partirait du Yacht Club, fait là aussi par un architecte de renom, en passant par l'extension en mer et le Larvotto avec un autre architecte de renom.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### Chap. 4 – Equipement Urbain

704.902 - Energie Electr. 3e Poste Source .....	230.000
704.906 - Extension Réseaux Urbains .....	110.000
704.907 - Galerie Stockage Produits Radioactifs .....	1.000.000
704.912 - Ville intelligente .....	300.000
704.919 - Eclairage public - Extension modif.....	1.470.000
704.920 - Egoûts .....	2.470.000
704.9201 - Egoûts triennal .....	1.000.000
704.9281 - Héliport Extension (renov).....	2.337.000
704.950 - Signalisation routière .....	320.000
704.983 - Télésurveillance.....	246.900
704.9831 - Télésurveillance extension .....	2.000.000
704.985 - Aménagement jardins.....	670.000
704.9852 - Aménagement jardins Fontvieille .....	800.000
704.991 - Réservoir d'eau .....	1.500.000
704.993 - Uvet .....	850.000
704.994 - Développement durable & Energie renouvelable.....	757.000
704.9441 - Performance énergétique .....	616.000
<b>Total chapitre 4</b>	<b>16.946.900</b>

**M. le Président.-** Ya-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CROVETTO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je profite de ce chapitre pour parler de l'héliport et je voulais savoir où nous en étions sur la prise de participation de l'aéroport de Nice par la Principauté qui constituerait sans doute une très bonne opération pour Monaco, au niveau financier mais surtout au niveau des synergies à développer. Justement, au niveau de l'héliport, j'estime que l'aéroport est sans doute le prolongement naturel de l'héliport de Monaco et ce serait encore plus vrai si on arrivait réellement à assurer une parfaite continuité pour les voyageurs avec un embarquement et un passage de sécurité unique depuis Monaco.

Je voulais donc savoir où en étaient ces deux avancées.

Merci.

**M. Jean CASTELINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Sur le premier point peut-être qu'on fera une réponse conjointe avec Mme GRAMAGLIA. Sur votre deuxième question, les discussions sont toujours en cours avec le groupement qui a été sélectionné par l'Etat français à l'issue du processus de privatisation, donc vous comprendrez que je ne peux pas vous en dire plus ce soir. Je ne peux, en revanche, que souligner à nouveau – et ce que vous évoquez sur l'héliport s'inscrit également dans cette logique – que les objectifs que nous recherchons et qui nous ont guidés tout au long des discussions que nous avons pu avoir avec les différents groupements qui ont candidaté, font référence à une vision à long terme qui est la vision d'un Etat. Il est donc évident que cette opération que nous avons également évoquée en Commission de Placement des Fonds est une très bonne opération stratégique pour le pays, nous la voyons avec le recul et le long terme suffisant pour ne pas attendre forcément des retours dans les quelques mois ou les quelques années qui viennent, l'aéroport en revanche a un plan ambitieux sur plusieurs décennies et nous nous inscrivons dans cette continuité.

C'est également ce qui est important dans le groupement qui a été sélectionné, c'est de pouvoir partager cette vision à long terme, d'autres avaient peut-être une vision que je qualifierai de fonds d'investissement et donc avec une concordance de vue

moindre avec celle de la Principauté. Donc c'est une bonne chose que ce soit un groupement de ce type qui ait été sélectionné.

Ensuite, il y a évidemment le positionnement haut de gamme, l'aviation d'affaire et son développement, la clientèle, on a évoqué le Yacht Show ou un certain nombre de manifestations, mais il y a également tout au long de l'année des personnes de qualité, des manifestations de renom qui se tiennent à Monaco et bon nombre d'entre elles utilisent comme plate-forme pour se rendre en Principauté, l'aéroport de Nice. Vous savez comme moi que la part de marché que représente ce type de clientèle grâce à Monaco est d'environ de 2 à 2 fois et demi supérieure à la part de marché naturelle que représente la Principauté pour l'aéroport de Nice. Donc véritablement ce segment aviation d'affaire/haut de gamme est pour nous une priorité assumée.

Ensuite, il y a un autre facteur qui ne dépend pas entièrement de nous, vous le comprendrez bien, qui est le développement de liaison continentale ou transcontinentale, intercontinentale, voilà le terme que je cherchais, à partir de l'aéroport de Nice et qui desservirait davantage les Amériques, l'Asie, l'Afrique, sans pour autant que le voyageur qui part de Nice et cela rejoindra l'autre point, ne doive effectuer une correspondance dans un des aéroports voisins en Europe.

Concernant l'héliport et la continuité du service, il y a déjà eu des mesures qui ont été prises à l'aéroport de Nice justement pour faciliter lors de leur débarquement l'acheminement des passagers vers Monaco via l'héliport – je laisserai peut-être Mme GRAMAGLIA compléter cette intervention – évidemment l'inverse est également très important pour nous, c'est de pouvoir prendre, dès Monaco, des mesures de sécurité nécessaires et suffisantes pour que cet acheminement vers des destinations plus lointaines, à partir de l'aéroport de Nice se fasse de la manière la plus souple possible. Donc, en quelques mots, qu'on puisse avoir demain des Monaco/Paris, Monaco/Londres des Monaco/New York avec une fluidité accrue par rapport à ce qui a pu être le cas par le passé et peut-être ce qui est encore le cas aujourd'hui, mais c'est tout le sens des travaux que le Département de l'Equipement entend entreprendre au niveau de l'héliport et également tout le sens des récents développements avec les intervenants sur la ligne régulière Monaco/Nice.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Je voulais intervenir au chapitre 3, je m'en excuse mais sur un sujet qui égraine aussi sur l'ensemble de la Section 7.

Monsieur le Président, j'ai envoyé le 10 juillet une lettre que je vous ai demandé de transmettre à l'ensemble des élus sur une publication au Journal Officiel qui est intervenue après le vote sur l'extension en mer fin juin, concernant un emprunt de près d'un milliard d'euros qui avait été accordé par décision gouvernementale à la SAM le Portier ainsi qu'à une de ses structures satellites, je vous avais demandé de bien vouloir être notre interprète auprès de Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie et Monsieur le Ministre d'Etat, pour nous donner un certain nombre d'informations et de détails sur cet emprunt, pour savoir si cet emprunt était public, s'il était privé, s'il était ouvert à la concurrence, s'il ferait l'objet d'un pool bancaire local, bref avoir un certain nombre d'éléments qui nous paraissaient essentiels et qui correspondaient également à la suite du vote de l'extension en mer qui eut lieu je vous le rappelle, de mémoire, le 26 ou le 27 juin dernier. Donc, sauf erreur de ma part, vous ne m'avez pas répondu et je n'ai pas eu d'information et je crois que la représentation nationale, puisque je vous avais demandé de transmettre ce courrier à l'ensemble des élus, n'a pas eu non plus d'information.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, nous avons écrit au Gouvernement me semble-t-il et sommes toujours dans l'attente de la réponse.

**M. Laurent NOUVION.-** D'accord, mais comme vous ne m'avez pas répondu...

**M. le Président.-** Je ne peux pas vous répondre si je n'ai pas de réponse...

**M. Laurent NOUVION.-** Vous pouvez me dire qu'en tous les cas c'est en cours.

Donc, peut-être que Monsieur le Ministre ou Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie pourra nous donner des précisions ce soir.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Si vous voulez je peux, effectivement, vous donner des précisions ce soir, je pense que c'est un cadre qui s'y prête.

L'emprunt obligataire auquel vous vous référez a été émis par l'Anse du Portier au terme d'une décision qui avait été prise en Assemblée Générale de ses associés en date du 22 avril 2016. La décision a fait l'objet d'une approbation comme cela doit être le cas et c'est ce à quoi vous vous référez par décision ministérielle prise donc en application de l'article 17 du statut de la S.C.A. l'Anse du Portier. Conformément au contrat d'émission le montant total a été fixé à 1 milliard 43 millions d'euros, c'est également un chiffre qui avait été évoqué lors de certaines réunions avec les différents protagonistes du projet. Chacun des associés de la S.C.A. l'Anse du Portier s'est engagé à souscrire l'emprunt obligataire à concurrence et à proportion de sa participation, je vous passe le détail des montants ce soir, je pourrais vous les communiquer par écrit dans le cadre de la réponse que j'enverrai au Président du Conseil National mais l'idée est qu'effectivement cet emprunt est réservé au souscripteur partie prenante de l'opération.

La date d'échéance de l'emprunt a été fixée à juin 2025, l'emprunt sera appelé en plusieurs tranches au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'infrastructure maritime. En l'état, il est prévu qu'il soit émis en 14 tranches dont les montants seront tous différents et qui correspondront aux besoins prévisionnels de la phase des travaux de l'infrastructure maritime. La première tranche, d'un montant assez significatif puisqu'elle représente plus de 15 % de la somme que j'ai évoquée, a été émise et a été intégralement souscrite dans le courant de l'été. La procédure de l'enregistrement, c'était également un point auquel vous l'imaginez, j'étais particulièrement attaché, la procédure d'enregistrement de l'émission auprès des Services Fiscaux est effective.

Donc, les obligations ne sont assorties d'aucune garantie de quelle que nature que ce soit au bénéfice des souscripteurs mais, effectivement, cet emprunt relève exclusivement du financement par les différents opérateurs financiers et pour certains donc des opérateurs qui également réaliseront non pas seulement l'infrastructure mais également seront appelés au niveau de l'infrastructure et qu'il n'y a pas donc d'appel public ou de participation de tiers à cet emprunt.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, de votre réponse, c'est un emprunt réservé donc souscrit par l'ensemble des opérateurs, merci beaucoup.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je me permets toutefois vis-à-vis du Président et de l'ensemble de la représentation nationale, de vous présenter mes excuses si je ne vous ai pas transmis ces informations plus tôt. Moi-même je les ai recueillies un peu au fil de l'eau, en revanche je pense que ce soir c'est le bon moment de partager un certain nombre de ces informations avec tous les Conseillers Nationaux.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller si vous pouviez juste m'envoyer un petit courrier afin que je le fasse communiquer à l'ensemble des élus.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Une fois encore je m'appuie sur des éléments, comme je le disais, que j'ai collectés au fil de l'eau, je m'efforcerai de les résumer dans un courrier que j'enverrai au Président qui pourra ensuite s'en faire l'écho auprès des Conseillers Nationaux.

**M. le Président.-** Ne vous pressez pas je crois que le courrier date juste d'avant l'été, on sait qu'il y a eu les vacances au mois d'août, donc prenez le temps et envoyez-nous quelque chose qui soit complet et qui puisse satisfaire l'ensemble des élus et Monsieur NOUVION.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur POYET, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur le chapitre 4 « Ville intelligente » je ne sais pas si d'autres personnes veulent compléter les propos qui ont déjà été tenus, auquel cas je laisse la parole, sinon j'interviens sur la « ville intelligente » ?

J'évoquais le sujet dans les Recettes, pour Monaco Telecom, puisque ce sujet fait partie de la concession de Monaco Telecom.

Comme nous avons eu l'occasion d'en discuter au cours des réunions préparatoires, je souhaiterais que le Gouvernement engage une réflexion globale sur ce qui est repris ici sous le terme « ville intelligente » ou encore « smart city ».

Avant toutes choses, il faut se poser des questions pour définir ce concept, aujourd'hui chacun l'adapte un peu à sa manière et l'idée est qu'on parle tous avec ce mot-là, cet anachronisme, que l'on puisse chacun se retrouver. Quels pourraient en être les acteurs, que l'on parle du développement applicatif, son hébergement, sa diffusion auprès des utilisateurs, quelle diffusion justement souhaitons-nous : Smartphone ? Ordinateur ? Télévision ? Quelles informations on veut mettre en avant, dans quel phasage ? Que fait-on de suite, que va-t-on faire demain, que va-t-on faire sur du moyen terme, le long terme n'a pas beaucoup de sens lorsqu'on va parler de ce genre d'application. Je suis d'accord avec vous Madame le Conseiller, que la première version de ce portail devrait déjà fédérer toutes les applications à notre disposition actuellement, évidemment et c'est effectivement une bonne démarche parce qu'on sait très bien qu'on va devoir le faire en plusieurs phases. Donc cela lui permet de donner déjà une réalité.

Le concept de SmartCity est selon la Concession de Monaco Telecom qui l'interprète comme sa capacité à amener du contenu à des utilisateurs finaux, et pas de développer du contenu. D'ailleurs, lorsqu'on les a rencontrés, ils parlent aussi des applications derrière la télévision pour amener ce contenu à la télé. Est-ce aussi votre interprétation ? Parce qu'il est important de partager cela et dire que oui, c'est bien ce que l'on veut faire, mais par ailleurs lorsqu'on lit dans la concession que les SmartCities font partie du développement Monaco Telecom, on peut aussi considérer que c'est la partie applicative qui va en faire partie. Donc là il y a quelque chose à préciser aussi par rapport à d'autres acteurs qui peuvent être eux aussi « en concurrence » ou peut-être pas du tout.

Pour en avoir aussi discuté avec vous, Monsieur le Conseiller pour les Finances, des startups se cherchent, attendent aussi de l'aide de l'Etat pour se développer mais pour cela et comme le disait mon collègue Thierry CROVETTO, on touche aux fonctions d'accélérateur, d'incubateur voire même aussi, à la commande publique. Je sais Madame GRAMAGLIA, que vous avez été aussi sollicitée pour la commande publique par rapport à tout ce qui pouvait être lié à la circulation. C'est un moyen facile pour aider nos



entreprises, et qui peut aider l'Etat, c'est de leur demander de contribuer à développer ce que nous aimerions avoir dans un futur proche.

La ligne subit une inscription rectifiée de 300 000 €, alors qu'elle n'existait pas au Budget Primitif 2016. C'est une ligne primitive au rectificatif... Mais 300 000 €, c'est une grosse somme et si c'est pour fédérer des contenus qui existent déjà, juste pour les mettre « en musique », excusez-moi le terme, cela est relativement lourd...

(Sonnerie).

...j'allais terminer... rassurez-moi, qu'est-ce qui se cache derrière cette somme ?

**M. le Président.**- Madame le Conseiller, je vous en prie.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.**- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Une réflexion a été menée sur le concept de « ville intelligente » basée dans un premier temps sur tous les services opérationnels. Il était important de fédérer toutes les richesses qui existent au sein des différents services, ce qui nous a permis de créer ce fameux site « info chantiers » qui est une importante source d'information pour le public, mais également un outil de travail très performant pour les services administratifs.

Effectivement, vous avez raison, il convient de lancer un groupe de travail avec Monaco Telecom et avec les différents services concernés de l'Etat et pas seulement les services opérationnels, afin de définir un plan d'action futur pour la fameuse « ville intelligente ». La priorité, au départ, du Gouvernement était vraiment d'adapter les outils dont on avait besoin au service du Département de l'Équipement. C'est finalisé, les services ont fait un excellent travail et maintenant nous allons commencer les fameuses réunions avec Monaco Telecom et le Département des Finances et de l'Économie afin de voir comment avancer dans cette politique générale de « ville intelligente ».

**M. le Président.**- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.**- Je rebondis juste sur le sujet de « ville intelligente » parce que je

pense vraiment que c'est un secteur d'avenir qui se développe avec une rapidité exponentielle. Je me demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir une personne dédiée parce que ces SmartCities ne peuvent se développer qu'avec des jeunes qui ont 20 ans, qui ont des idées, qui sont nées avec le numérique, alors que nous à 40 ans ou 50 ans c'est déjà trop tard.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.**- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Voilà je suis au rebut, merci beaucoup, vous m'avez remonté le moral, Madame ROUGAIGNON-VERNIN...

(Rires et brouhahah).

... mais je vous rassure, dans les Services de l'Administration, il y a des personnes beaucoup plus jeunes qui s'attachent à trouver des solutions et des idées innovantes.

**Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.**- Si ce n'est pas une personne dédiée, il faudrait que le système soit ouvert à des jeunes qui auraient, je le répète, des idées que nous, nous ne pouvons pas avoir ; ils sont nés avec des téléphones dans la main alors que nous, nous avons appris à nous en servir...

(Rires).

**M. le Président.**- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 5 – Equipement Sanitaire et Social

705.904 - Etablissement Enseignement FANB Roqueville .....	7.704.000
705.905 - Opération l'Engelin .....	35.600.000
705.907 - Grand Ida.....	8.000.000
705.908 - Opérations Dom. Intermédiaires.....	12.745.000
705.920 - Opérations du Devens .....	75.000
705.9301 - Centre Gérontologique Centre Energie .....	2.000.000
705.9307 - CHPG Maintien à niveau.....	7.000.000
705.9321 - Réhabili./Reconst. Cap Fleuri.....	9.000.000
705.940 - Travaux Domaines .....	3.721.000
705.946 - Opération Testimonio.....	500.000
705.982 - Acquisition Terrains - Immeubles .....	12.000.000
Total chapitre 5	<u>98.345.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Docteur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons, vous pouvez ouvrir les hostilités.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour l'opération l'Engelin, pouvez-vous confirmer que les délais sont bien tenus et que vous présenterez lors de la prochaine Commission Plénière d'Etude les modifications que nous avons apportées lors d'une réunion que nous avons mise en place il y a quelque temps. Je pense que cela intéresserait l'ensemble des collègues parce qu'il est difficile d'expliquer sans les plans. Juste montrer le travail que nous avons effectué et la voie vers laquelle on se dirige, je pense que cela peut intéresser tout le monde.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les délais sont toujours maintenus, pour fin 2017.

En ce qui concerne les modifications, vous parlez des plans des appartements ? Vous voulez que nous vous les communiquions ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Non, à la prochaine Commission Plénière d'Etude que nous tiendrons, pourriez-vous faire une présentation de ce dossier pour faire part à mes collègues d'explications ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, tout à fait, si vous le désirez bien sûr, je peux présenter la modification des plans d'appartements et les modifications que nous avons réalisées ensemble.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Nous allons en profiter pour expliquer à nos compatriotes que le but était d'améliorer l'optimisation des surfaces des appartements, de valider par la pratique les décisions que nous avons prises ensemble, en particulier s'agissant dans une chambre d'enfant de pouvoir installer deux lits et un bureau de manière concrète, de redistribuer dans les étages les différentes typologies des appartements, c'est-à-dire de ne pas avoir tous les 5 pièces dans les derniers étages où tous les 2 pièces au rez-de-chaussée. Je crois que tout cela est un travail important que nous avons fait, je veux remercier ici publiquement l'ensemble du Gouvernement de la bonne collaboration et du travail efficace que nous avons fait ensemble. Mais j'aimerais qu'une présentation soit faite à l'ensemble du Conseil National, si possible.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui tout à fait. Je rappelle que cela a été fait pour l'opération l'Engelin, cela a également été fait pour les appartements domaniaux de l'opération Testimonio II. Des réunions ont eu lieu entre le Gouvernement, les

représentants du Conseil National et les architectes qui ont mis beaucoup de bonne volonté et je tiens à les remercier. Les deux architectes de ces deux différentes opérations ont grandement contribué à nous aider à avancer et, lors de la prochaine Commission Plénière d'Etude, je pourrais vous présenter les modifications apportées aussi bien pour l'Engelin que pour Testimonio II. Sachant également que j'ai bien entendu votre demande d'hier souhaitant pour les prochaines opérations domaniales le même *modus operandi*.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je vous remercie, Madame le Conseiller et je me joins très volontiers à vous s'agissant des remerciements à l'endroit des architectes. Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci.

Très brièvement je voudrais à propos de l'architecte qui nous a présenté, en Comité Consultatif pour la Construction, le projet « Soleil de Midi », c'est une très jolie réalisation qui apporte véritablement un plus au quartier. Je voulais juste le dire, c'est ce que l'on attend des nouveaux projets, en tout cas en ce qui concerne les projets d'Etat, que l'on arrive à ce genre de réalisation c'est fantastique. J'espère que cela se reproduira dans le futur.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur PASQUIER, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une intervention sur le chapitre des acquisitions mais avec votre permission j'aimerais bien qu'on parle en même temps des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel parce qu'en fait c'est un peu la même chose. Comme nous l'avons vu hier, ces deux lignes là sont des lignes d'ajustement et il faut que l'on décide en fin de compte combien on veut montrer, afficher, comme surplus et on abonde ces lignes en cours d'année.

L'an dernier, si on additionne les acquisitions et les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel, nous avons fait 157,7 M€ et nous avons fait un surplus de notre budget de 34 M€. Je voulais poser une question

à Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, et lui demander si cette année il pense qu'on serait dans le même ordre de grandeur puisque cette année ce Budget Rectificatif montre 96 M€, nous avons 31 M€ de recettes exceptionnelles dont on a discuté hier qui sont la vente de nos Ambassades au Fonds de Réserve Constitutionnel et le chiffre de la situation budgétaire à fin août, je n'ose pas le dire de peur de finir dans les geôles de M. CELLARIO pour casser un secret de sécurité nationale, donc je ne le dirai pas... mais nous arrivons à une somme qui devrait être de toute évidence supérieure à celle de l'an dernier d'environ 40 ou 50 M€. Donc, je voudrais savoir si cela est correct c'est-à-dire que bien qu'on ait aujourd'hui des rachats et des acquisitions de l'ordre de 96 M€, à la fin de l'année vous allez revenir avec 100 M€ de plus de rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel. Rachats qui, somme toute, sont des remboursements de dettes n'est-ce pas, parce que je préférerais dire les choses telles qu'elles sont, et qu'on dise que l'Etat de Monaco plutôt qu'il n'a pas de dette, qu'il a une dette au Fonds de Réserve Constitutionnel dont la taille, je ne la connais pas, mais en regardant la dernière colonne des crédits du triennal on s'aperçoit qu'on a 303 M€. Alors est-ce que ces 303 M€ sont effectivement l'ensemble des immeubles domaniaux qui sont au Fonds de Réserve Constitutionnel et qui représenteraient en quelque sorte la dette de notre budget au Fonds de Réserve Constitutionnel ? Je voulais signaler pour tout le monde que, concernant cette dette, le budget ne paie pas d'intérêt et que si on a décidé hier qu'il serait bon que les Ambassades paient des loyers au budget, il serait bon aussi que le budget paie au Fonds de Réserve Constitutionnel un intérêt sur les biens que ce Fonds de Réserve Constitutionnel a financés pour le budget.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.

Juste une petite remarque, vous êtes intervenu sur une ligne qui n'était pas rectifiée. Donc, il faudra peut-être la placer une autre fois à l'endroit adéquat.

**M. Bernard PASQUIER.-** Les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel ont été modifiés de manière très conséquente et je ne crois pas que l'on puisse dissocier, franchement, l'un et l'autre.

**M. Laurent NOUVION.-** Si on veut intervenir là-dessus, c'est au chapitre 9. Comment cela fonctionne-t-il parce qu'il y a un certain nombre de collègues qui avaient demandé la parole....



**M. le Président.-** C'est pour cela que j'ai dit à M. PASQUIER s'il pouvait refaire l'intervention au chapitre 9.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je vais répondre malgré tout de manière succincte. Non je ne pense pas revenir devant vous avec 100 M€ de rachats supplémentaires par rapport au chiffre déjà très significatif dont on parle depuis quelques jours. J'espère, si les 3 derniers mois de l'année sont aussi bons que les 9 premiers, revenir vers vous avec des rachats supplémentaires mais que je ne suis pas en mesure de quantifier ce soir et ma prudence légendaire de toute manière me l'interdit. Ce n'est pas la peur de finir dans les geôles de Monsieur CELLARIO qui me rend réticent à être plus optimiste, c'est tout simplement une saine pratique budgétaire. Les chiffres fiscaux de septembre sont bons, j'attends de disposer des chiffres dans leur ensemble, j'espère que l'on pourra dire à la fin de l'année que quelques bonnes surprises supplémentaires nous ont été réservées, mais à ce stade je serai bien incapable de m'avancer.

En revanche, ce sur quoi je peux m'avancer, bien évidemment, c'est sur notre souhait. Alors, le terme de dettes est peut-être un peu excessif, je pense effectivement que c'est comme une avance de trésorerie, alors vous serez d'accord avec moi qu'une avance de trésorerie en règle générale est rémunérée. Donc, dans la mesure du possible, évitons de recourir à cette avance de trésorerie ou, si nous le faisons de manière ponctuelle, parce que nos excédents budgétaires nous le permettent, même si parfois, c'est le Fonds de Réserve Constitutionnel qui intervient dans le courant d'une année fiscale avant que nous puissions le rembourser, vous conviendrez avec moi que le niveau des taux d'intérêt actuels et que la rapidité avec laquelle nous procédons à ces remboursements fait que cette avance de trésorerie peut être considérée comme très peu génératrice d'intérêts et c'est comme cela que nous allons continuer à travailler sur ce point précis.

Mais, une fois encore, le nettoyage que vous appelez de vos vœux et avec lequel je sympathise fort, nous le poursuivrons, nous le poursuivrons tout le temps où nous le pourrons. Mais si j'interviens sur le Fonds de Réserve Constitutionnel à minuit, tout le monde aura débranché la télévision et tout le monde dormira ou presque devant les petits écrans, encore plus petits que les téléviseurs. On a connu des années où les marchés, parfois, qu'on appelle les « doubles sorcières », des marchés baissiers et des budgets en

déficit et il ne faut pas oublier la manière dont le Fonds de Réserve Constitutionnel s'est constitué, c'est-à-dire sur les excédents budgétaires. Et cette pratique de l'excédent budgétaire est le socle pour la stabilité économique du pays, pour sa crédibilité. Ces excédents, aujourd'hui plus jamais, sont essentiels et donc aux « double sorcières » ont succédé les « doubles bonnes fées » des années d'excédents budgétaires qui se cumulent et des années de performances positives. Je veux remercier à nouveau publiquement Monsieur SVARA pour son aimable intervention hier soir concernant ce sujet et les points qu'il a abordés auxquels, effectivement, avec les équipes de la Direction du Budget et du Trésor, depuis ma prise de fonctions, et Monsieur Nicolas CHIAPPORI depuis le mois de juin de cette année, nous nous attelons pour que cette performance du fonds soit toujours plus importante et génératrice d'intérêts pour le pays. Mais il est vrai que tant que ces excédents budgétaires sont là, l'orthodoxie et les rachats peuvent continuer. Si d'aventure l'une ou l'autre des « sorcières » re-pointaient le bout de son balai, que ce soit des marchés fortement baissiers ou des budgets déficitaires, l'exercice serait autrement plus délicat d'où, une fois encore, la prudence extrême que je manifeste ce soir parce que je ne suis ni sorcier ni bonne fée, je ne dispose d'aucune boule de cristal, je ne sais pas ce que nous réserveront les marchés ou la conjoncture dans les 3 ou 6 mois qui viennent. Donc, restons prudents.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Si je peux poursuivre, Monsieur le Président.

Je suis d'accord avec vous sur les excédents de trésorerie, je parlais plutôt du stock, en fait. Il y a un stock d'actifs au Fonds de Réserve Constitutionnel qui ne devrait pas s'y trouver. Pourquoi cela ? Parce que le Fonds de Réserve Constitutionnel, dans les mauvaises années que nous avons eues, a financé au lieu de l'Etat des appartements domaniaux, la ZAC St Antoine et d'autres choses... Alors, la totalité de tout cela, je ne sais pas à combien on veut l'évaluer, moi j'avais l'impression que c'était les 300 M€ qui étaient inscrits, mais 300 M€ à 1 % cela fait 3 M€ quand même. Donc, si hier nous nous sommes mis d'accord pour que l'Etat verse un loyer aux Ambassades qui appartenaient au Fonds de Réserve Constitutionnel, il semblerait tout aussi logique que, puisque le Fonds de Réserve Constitutionnel a avancé maintenant depuis de nombreuses années ces sommes qui ont permis de financer des opérations publiques, l'Etat paie un taux d'intérêt du marché pour ces actifs

jusqu'à ce que tout soit remboursé, bien entendu. C'était à cela plutôt que je pensais.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Et croyez-moi je ne demande rien d'autre que de pouvoir m'attaquer au stock. Simplement, le stock est en effet significatif et représente – je ne sais pas quelle est la somme exacte – plusieurs centaines de millions d'euros, et contrairement à des opérations, notamment les préemptions ou même parfois les acquisitions de villas que nous avons réalisées qui représentent des sommes de quelques millions ou de plusieurs dizaines de millions d'euros, là il s'agit de stocks autrement plus importants. Alors, il faudrait presque, je dirais, racheter d'un coup, utiliser l'intégralité de l'excédent d'une année donnée pour apurer une partie de ce stock, jusqu'à présent cela n'a pas été possible, nous avons opéré au fil de l'eau avec des rachats parfois moins importants mais, oui, je vous suis tout à fait sur ce point, pour éviter que nous nous retrouvions dans une position où en toute logique il conviendrait que l'un rembourse à l'autre pour l'avance de trésorerie qu'il a faite à son profit, que nous apurions ces stocks de manière plus significative. En tout cas on va s'y atteler si les « bonnes fées » continuent de se pencher sur nos budgets et notre Fonds de Réserve dans les années qui viennent.

**M. Laurent NOUVION.-** Mais, pardon, Monsieur le Président, on débat de ce sujet ou on ne débat pas de ce sujet, je ne comprends pas !

**M. le Président.-** Si vous voulez, vous pouvez débattre...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Non, mais ce n'est pas moi qui veux, c'est vous qui dirigez les débats, parce qu'il y a un certain nombre de collègues qui ont demandé la parole tout à l'heure...

**M. le Président.-** Puisque j'ai laissé faire, Monsieur NOUVION, je pense que vous pouvez débattre. D'ailleurs je vous ai demandé si vous vouliez prendre la parole.

**M. Laurent NOUVION.-** Non mais moi je ne vais pas prendre la parole avant un certain nombre de collègues qui l'ont demandée sur d'autres sujets relatifs au chapitre en question. C'est vous qui dirigez les débats.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION souhaitez-vous intervenir sur ce sujet ?

**M. Laurent NOUVION.-** C'est un peu irrespectueux vis-à-vis de mes collègues qui ont demandé la parole tout à l'heure.

**M. le Président.-** Si vous voulez parler sur ce sujet puisqu'il y a beaucoup de monde qui souhaite parler sur ce sujet, levez la main ceux qui souhaitent intervenir sur ce sujet s'il vous plaît. Il y a M. CLERISSI, M. NOUVION, M. SVARA qui m'ont demandé la parole, M. CUCCHI, je crois que M. BURINI voulait dire aussi un mot sur le sujet.

Donc poursuivons sur ce sujet avec ceux qui souhaitent intervenir.

Donc, allez-y Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, cela fait maintenant un certain nombre d'années, nous sommes sur la même longueur d'onde avec M. PASQUIER – nous ne sommes pas toujours d'accord mais en l'occurrence, là, nous sommes d'accord – nous avons parlé en langage particulier de « nettoyage de bilan » du Fonds de Réserve Constitutionnel. Vous avez, au Fonds de Réserve Constitutionnel, un certain nombre d'immeubles domaniaux dont ceux en pleine propriété de l'Etat qui abritent un certain nombre de C.H.C, de Contrats Habitation-Capitalisation et donc ils ont été naturellement, pour la bonne cause, grevés dans leur valeur et ils valent moins d'argent. Donc, je pense qu'aujourd'hui il faudrait se lancer véritablement et lister le nombre d'immeubles domaniaux qui sont au Fonds de Réserve Constitutionnel, qui représentent des rentrées pour le Fonds mais qui ne constituent pas des biens de rapport à proprement parler étant donné leur nature sociale ; les faire passer au budget de l'Etat et lister également au budget de l'Etat un certain nombre de biens qui eux sont des biens de rapport et les faire passer au Fonds de Réserve Constitutionnel. Cette démarche pour peu qu'à la fin, nous ayons un budget de l'Etat qui reflète l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes et un Fonds de Réserve qui corresponde à sa fonction initiale de 1968 et à l'Ordonnance Souveraine d'application qui est intervenue d'ailleurs quatre ans après la loi à l'époque et qui a mis en place le Fonds de Réserve Constitutionnel et son fonctionnement. C'est cela qui nous importe ! Et que l'on puisse, lorsque ensemble, Conseil National et Gouvernement, au moment des budgets, parler le même langage.

Je salue, effectivement, Monsieur le Conseiller, votre démarche depuis votre arrivée dans ces fonctions où vous avez engagé le processus. Je sais bien que l'on ne fait pas cela en six mois, c'est long, c'est complexe, c'est difficile, mais nous sommes sur la bonne voie. C'est pour cela que sur la vente des Ambassades du budget de l'Etat au Fonds de Réserve je trouve qu'on fait marche arrière.

Alors, je pose la question, il y a une Commission de Placement des Fonds dont malheureusement je ne fais pas partie puisqu'en avril dernier mes chers petits camarades m'ont empêché d'en faire partie, alors que j'y siégeais depuis 8 ans, j'espère que cela sera réparé au mois d'avril prochain et donc... je vois que vous dites non, Monsieur ALLAVENA, c'est intéressant, je vois que vous présumez déjà d'un certain nombre de votes. La démarche que nous essayons de mettre en place... (pardon j'atteins le temps limite) c'est d'essayer...

*(Sonnerie).*

... peut-être avec la Commission Supérieure des Comptes, de planifier cela dans le temps et d'arriver à une échéance de 3, 4 ou 5 ans avec, je dirai, un bilan du Fonds de Réserve Constitutionnel un petit peu épuré et un budget de l'Etat qui reflète véritablement la situation des finances publiques.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur NOUVION.

Sur le même sujet, Monsieur BOERI.

**M. Daniel BOERI.-** Moi ce n'est pas sur le Fonds de Réserve Constitutionnel

**M. le Président.-** Alors, sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, qui souhaite intervenir ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Bien évidemment sur le principe d'apurer le Fonds de Réserve je pense que nous sommes d'accord mais je crois qu'en fait, le vrai débat est : est-ce qu'on veut à Monaco, un jour, faire apparaître des déficits ou pas ? Parce que si on ne veut pas faire apparaître des déficits qu'est-ce qui va se passer ? Il va se passer qu'une année où les performances économiques seront moins bonnes, alors qu'on veut quand même réaliser une opération parce qu'elle est importante à faire, il n'y a que deux moyens : soit on rend le budget

déficitaire et à la fin de l'année le Fonds de Réserve, avec ses actifs, comble le déficit parce que si le but du Fonds de Réserve est d'encaisser les excédents, c'est aussi de combler les déficits, mais alors il apparaît un déficit public, soit on ne veut pas qu'il apparaisse un déficit public et dans ce cas-là on a du mal à respecter l'orthodoxie budgétaire, dirais-je, et on fait acheter par le Fonds de Réserve Constitutionnel qui se fera « rembourser » quand il pourra.

La vraie décision est là, parce que si on ne prend pas cette décision-là tous les rachats qu'on pourra faire, on ne pourra les faire, comme vous le disiez, Monsieur le Conseiller, que tant que la situation économique est bonne. Lorsque la situation sera moins bonne, soit on arrête certaines opérations, soit c'est le Fonds de Réserve Constitutionnel qui va les combler.

A mon sens, l'explication du « pourquoi on en est là », c'est bien le fait qu'on a voulu, pour des raisons qui se défendent, ne pas afficher de déficit ou ne pas afficher de déficit trop important.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur SVARA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit M. CUCCHI et M. NOUVION, je poserai une question axée sur la gestion pure.

Comme je l'avais indiqué il y a quelque temps vous avez engagé dans vos services un gestionnaire M. CHIAPPORI, pour veiller et/ou gérer le Fonds de Réserve Constitutionnel à vos côtés. Pouvez-vous nous décrire sa mission exacte, ses fonctions, son niveau de responsabilité et ses rapports avec les différents gérants du Fonds.

Merci.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est une personne qui travaille au Département des Finances, qui donc est directement rattachée à moi et sa seule et unique mission aujourd'hui est de suivre les gestions du Fonds de Réserve Constitutionnel. Il ne travaille pas de manière isolé puisqu'il travaille conjointement avec les équipes de la Direction du Budget et du Trésor au premier chef desquels Mme VATRICAN et son adjoint Mme MONDIELLI, donc c'est également un travail d'équipe puisqu'il bénéficie de tout le savoir et toute l'expertise qui, aujourd'hui, se trouvent au sein

de cette Direction puisque c'est elle qui depuis des années était véritablement au premier chef concernée par le suivi des gestions. Il ne prend donc pas de décision isolée, il analyse, il conseille. Pas plus tard qu'il y a une heure, en consultant mes mails, j'ai vu que sur un fonds pour lequel j'avais reçu de la documentation il me proposait une analyse. Donc c'est véritablement quelqu'un qui est en mesure, de par son parcours, de mieux comprendre les performances des gérants, de questionner peut-être davantage à la fois les prises de risques qui sont les leurs sur la base de cet outil consolidé dont nous bénéficions aujourd'hui et puis de voir comment un gérant, par exemple, se fonde dans un tout et puis inversement comment un gérant peut avoir des caractéristiques individuelles par rapport à celles des autres que nous avons dans le portefeuille. Dans ce cadre, cela peut nous amener à compléter une gestion, à remplacer un gestionnaire que ce soit en fonction des performances ou parce que, pour une raison ou une autre, il pourrait détonner au milieu de tout l'ensemble de gérants qui nous avons suivis. C'est véritablement un travail de contrôle, pas de contrôle *a posteriori* mais en temps réel et de recommandation *a priori* sur la base d'un certain nombre d'éléments dont il dispose lui-même. Il s'est équipé, vu que c'est un professionnel, de salles de marchés, il s'est équipé d'un terminal Bloomberg dans son bureau, il suit tout cela avec beaucoup d'assiduité, mais l'idée c'est véritablement que ce soit également au Département une force de proposition et qu'ensuite, de manière collégiale, avec les équipes de la Direction du Budget et moi-même, nous puissions, comme nous le faisons maintenant depuis de nombreuses années, parvenir à des décisions et que chaque fois, ces décisions ou ces préconisations, nous les évoquions également avec les élus en Commission de Placement des Fonds pour que le Conseil National soit pleinement informé de l'état des réflexions et des mises en œuvre éventuelles au niveau des stratégies du Fonds de Réserve Constitutionnel et que si d'aventure il y avait là aussi des questions, des interrogations, des contre-indications elles puissent également être prises en compte et que le travail se poursuive avant qu'une décision, ou qu'une embauche ou au contraire, qu'un remplacement de gérant se passe.

Je ne sais pas si Madame Sophie VATRICAN veut compléter ce que j'ai peut-être oublié dans cette description ? Non, c'est suffisamment exhaustif.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Merci, Monsieur SVARA.

**M. le Président.-** Merci.

S'il n'y a plus d'intervention sur le chapitre 9 du Fonds de Réserve Constitutionnel on peut revenir au chapitre actuel.

Y a-t-il des interventions sur le chapitre 5 ?

Monsieur BOERI, vous êtes toujours sur le Fonds de Réserve Constitutionnel ?

**M. Daniel BOERI.-** Merci, Monsieur le Président.

Oui, cela s'appelle Acquisitions mais...

**M. le Président.-** ... des œuvres d'art.

**M. Daniel BOERI.-** ... beaucoup plus modeste, des acquisitions d'œuvres d'art, le budget est beaucoup plus que celui du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Je crois que cela est une question de méthode. Philippe CLERISSI a dit qu'il fallait travailler en amont, je crois qu'en même temps aussi on doit se poser la question s'agissant de certaines interventions sur le résultat qu'on attend.

La vocation d'un Musée ce n'est pas uniquement de faire des expositions, moins 6,2 %...

*(Plusieurs personnes parlent en même temps, hors micro, inaudible).*

... on me coupe la parole ?

**M. le Président.-** Je vous arrête maintenant, parce que ce sinon vous n'aurez plus le loisir de parler au chapitre 6 qui traite des acquisitions d'œuvres d'art...

**M. Daniel BOERI.-** Mais c'était celui dont on parlait maintenant....

**M. le Président.-** Monsieur BURINI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Marc BURINI.-** Moi j'ai une question sur le chapitre que nous sommes en train d'étudier, c'est-à-dire le 5.

Cela concerne la ligne 705.940 – « Travaux Domaines ». Je vois qu'au Budget Rectificatif on a une ligne de 7.421.000 €, le résultat 2015 a vu un taux d'exécution d'un tiers à peine de cette ligne puisqu'on avait inscrit 7,7 M€ au Budget Primitif 2015 et l'exécution est de 2,4 M€. Je voulais savoir ce que concernait exactement cette ligne, pourquoi il y avait



un taux d'exécution aussi faible et ces 7.421.000 € qui sont au rectifié, c'est-à-dire report de crédits compris, à quoi vont-ils servir ? J'aimerais avoir des précisions. Est-ce que c'est la réhabilitation des appartements domaniaux ? Des façades ? Des Grands Travaux ?

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.* - Il s'agit de la ligne dédiée aux gros travaux d'entretien s'étalant sur plusieurs exercices donc triennalisés de tous les immeubles domaniaux gérés par l'Administration des Domaines.

**M. Marc BURINI.-** Alors pourquoi cette ligne n'est-elle pas exécutée ? Elle est exécutée à 30 % en fin d'année, il y a toujours 7 M€. C'est bien ce que disait le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il y a donc un problème au niveau de l'exécution des rénovations des immeubles domaniaux ?

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.* - Je regarde pour l'an dernier.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - J'avais des éléments qui avaient déjà été communiqués lors des séances privées comme quoi, effectivement, en début d'année notamment par le passage d'appels d'offres, ou il faut réunir un certain nombre de réponses, les taux d'engagement et de mandatement sont peut-être assez faibles et puis au fur et à mesure des mois, davantage de sommes sont virées et mandatées. Par exemple, concernant la remise en état des appartements, le montant des engagements à la fin du troisième trimestre était quasiment de 100 %. Pour l'article auquel vous faites référence cela concerne également des opérations relevant du triennal, c'est aussi pour cela que dans certains cas de figure vous pouvez avoir des consommations de crédits qui sont inférieures à celles qui ont été initialement envisagées.

De manière générale tous les travaux de réhabilitation qui avaient été prévus par l'Administration des Domaines, concernant notamment les appartements qui devront faire l'objet de la Commission d'Attribution de 2017, tous ces travaux ont été effectués.

Je tiens à rappeler, à la suite justement du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et d'une interview que vous avez donnée il y a quelques jours de cela, que tous les appartements domaniaux libérés postérieurement à chaque commission d'attribution, sont rénovés et proposés à

la commission suivante. La qualité de réfection est associée à l'accélération d'un certain nombre de délais parfois justement inversement, si l'on veut avoir des logements qui sont réhabilités avec des prestations de qualité cela peut prendre plus de temps ou comme je l'évoquais tout à l'heure, nous pouvons également avoir du mal à obtenir de la part des entreprises consultées, des devis correspondants. Mais l'effort qui a été entrepris pour réhabiliter les appartements propriété de l'Etat du secteur ancien, que ce soient des appartements préemptés ou acquis récemment, va continuer de manière significative. Vous savez que depuis le début de l'année 2016, plus d'une trentaine de logements ont été offerts par ce biais et en 2017 je vous confirme que tous les appartements sous loi auront été remis en état. Donc, cette politique s'inscrit dans une démarche qui peut être une démarche de plusieurs années et c'est pour cela que les crédits ne sont pas intégralement consommés une année donnée.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci.

Les 3,7 M€ de report de crédits sont-ils pour les opérations inscrites au Triennal ?

J'ai une question parce que nous sommes souvent interrogés par nos compatriotes inquiets, concernant justement les travaux liés aux problèmes d'inondation de certains appartements domaniaux, d'une opération que l'on connaît tous et qui nécessite des relogements, qui d'une part sont très ennuyeux pour ceux qui doivent être relogés mais qui en plus occupent des appartements pendant un certain temps alors que nous en manquons.

Est-ce que l'on peut connaître, sans entrer trop dans les détails, des explications du problème ? Est-ce qu'on sait ce qu'il faut faire pour que tout puisse être réparé et qu'un jour enfin on puisse dire aux gens qu'il n'y aura plus d'inondations, qu'ils seront tranquilles. La vraie question est celle-là, parce que les gens dans l'immeuble se disent qu'eux n'ont pas encore déménagé.... Donc si tout le monde devra déménager à un moment donné, qu'on le dise !

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Sur cette question je vais peut-être laisser ma collègue de l'Équipement répondre. Les tests qui ont été menés pour comprendre pourquoi des déficiences ou des défaillances techniques qui ont été rencontrées ne



relèvent pas de mes compétences. Ce que je peux vous dire en revanche c'est que, comme vous le savez, nous disposons d'un stock très limité, en effet, d'appartements d'urgence, « tampons ». Lorsqu'on rénove ces appartements comme je l'ai mentionné tout à l'heure il peut se passer que sur certains cas d'urgence comme ceux que nous avons connus et qui ont nécessité le relogement de familles qui ont été victimes d'inondations dans l'opération à laquelle vous faites référence, on peut faire appel à ce stock limité. En règle générale, on communique assez rapidement avec vous-même et certains autres membres notamment de la Commission du Logement, pour s'assurer que l'on peut véritablement aller de l'avant au vu de l'urgence avérée. Mais nous ne sommes pas en mesure de proposer un stock illimité de ces appartements, donc c'est là où je pense que nous espérons tous qu'une solution et un diagnostic vont être proposés par rapport aux désagréments qui ont été observés.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je ne critiquais pas du tout, Monsieur le Conseiller, le fait que l'on propose évidemment des appartements d'urgence ou de nécessité à ceux qui subissent une inondation, ce n'est pas ça...

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je ne le prends pas du tout comme une critique.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Mais ce que je veux dire c'est qu'aujourd'hui il y a une réelle inquiétude parmi les habitants de ces immeubles, y compris parmi ceux qui n'ont pas subi encore de dégâts et qui se demandent si cela va leur arriver ou pas. Je crois qu'il serait important que le Gouvernement communique dès qu'il aura suffisamment d'éléments pour informer les personnes concernées. Imaginons qu'il y ait tout un bloc où il faille de manière organisée reloger les gens pour faire les travaux nécessaires, autant qu'ils soient au courant.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Peut-être une précision, je vous avais explicité les différents problèmes. Il y a des analyses en cours, avec des solutions qui proposeraient des injections internes, sans entrer dans les détails. Reste à voir si cette opération peut marcher et sécuriser toutes les canalisations. Nous aurons le résultat de tous ces différents tests au mois de novembre et là nous

prendrons la décision de savoir si nous continuons cette injection de produit à l'intérieur des canalisations ou si on choisit, pour plus de sécurité de manière préventive, de sortir ces canalisations, de les doubler, de ne plus les encastrier. Pour les futures opérations, nous n'allons plus encastrier les canalisations dans les chapes de béton comme cela a été fait cette fois-ci.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Donc à la fin du mois de novembre on pourra communiquer à nos compatriotes...

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On devrait pouvoir communiquer le résultat définitif, j'en espère de tout cœur.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci.

Je voulais préciser qu'évidemment, le Gouvernement prend en charge le relogement et les frais de manière à ce que les locataires impactés n'aient pas en plus des désagréments financiers. Il faut quand même le dire.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci.

J'en profite puisque c'est sur la même ligne. En ce qui concerne les travaux liés à l'Administration des Domaines, justement, je voudrais savoir où on en est des travaux qui devaient être entrepris au Quai Jean-Charles REY, consécutifs à l'abaissement du terrain suite à la construction du Magelan, qui avaient impacté l'ensemble des commerçants. Ces travaux nous avaient été promis par le précédent Ministre d'Etat, confirmés par vous, Monsieur CASTELLINI et je ne crois pas qu'aujourd'hui ils aient été réalisés.

Alors, je sais que les commerçants ont des devoirs, l'Etat en a aussi.

Vous avez profité de ces quelques six derniers mois pour augmenter progressivement les loyers, ce que je peux comprendre, pour les actualiser, les baux étaient très anciens et les loyers étaient dérisoires. Je comprends que l'Etat ait un manque à gagner et qu'il estime être dans son droit lorsqu'il augmente les loyers, mais j'estime aussi qu'il doit à un moment ou à

un autre réaliser ces travaux qui impactent très fortement l'ensemble des commerçants de cet endroit.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.*- Je vérifierai avec les services concernés où nous en sommes, je verrai plus précisément avec vous exactement à quelle portion du Quai Jean-Charles REY vous faites allusion parce que, pour ma part, je vois qu'il y a de nombreux travaux de réhabilitation qui sont entrepris par les services, donc je comprendrai mieux ce dont il s'agit lorsque nous en reparlerons tous les deux.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur CROVETTO vous souhaitiez intervenir sur quelle ligne ?

**M. Thierry CROVETTO.-** Je voudrais intervenir sur l'article 705.908 – « Opérations Domaniales intermédiaires ».

**M. le Président.-** Allez-y, Monsieur, je vous en prie.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement dire que ces opérations étaient incontournables mais aujourd'hui le compte n'y est pas, les timings évoqués initialement, c'est-à-dire avant la livraison de l'Engelin en 2018, ne seront pas tenus. En attendant la pénurie va perdurer. Donc, je rappelle les chiffres qu'on nous a communiqués hier, c'était la dernière Commission d'Attributions, 400 demandes pour 100 appartements proposés, en 2017 il y aura uniquement des appartements de restitution.

Les éléments que nous avons entendus précédemment sur les infiltrations apportent malheureusement de l'eau à mon moulin, puisqu'il va falloir reloger les locataires qui ont dû faire face à ce genre de problème. En plus de la pénurie, nous devons également réussir à créer une réserve domaniale de transition pour favoriser les opérations de remembrement telle que Très Grand Ida mais également pour rénover et reconstruire les immeubles domaniaux de première génération. Donc, aujourd'hui, il faut absolument trouver de nouvelles opérations, nous comptons sur vous, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Merci.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.*- Encore des travaux dit Madame GRAMAGLIA...

Le compte n'y est pas totalement, je vais rétablir là encore la vérité des chiffres pour qu'on voie qu'il manque effectivement des logements mais grâce à ce que nous avons, là encore, de concert, pu envisager dans l'opération « Soleil de Midi », à savoir doubler la taille de cette opération, le manque, du fait que nous avons deux opérations au lieu des trois initialement envisagées, n'est que de 11 logements. Donc, il y avait un engagement qui avait été pris de réaliser trois opérations intermédiaires pour un total de 70 appartements, les deux opérations de la Villa Del Sol et du Soleil du Midi élargi nous permettent d'en réaliser 59. Donc il en manque effectivement, si on veut être précis, 11.

Après, vous savez comme moi que nous étions en contact avec le propriétaire d'une villa plutôt dans le courant de l'année, que l'inflation des prix que nous avons déjà eu à déplorer, que ce soit en séance privée ou en Séance Publique, nous a amenés à ne pas donner suite aux prétentions exorbitantes qui étaient celles du propriétaire. C'est également de notre devoir de bien dépenser, de ne pas trop dépenser, même si le logement est et reste notre priorité, comme la vôtre.

Aujourd'hui, que ce soit au niveau de ce propriétaire qui n'a pas pu concrétiser l'opération qu'il avait envisagée initialement avec un autre acquéreur potentiel et bien nous allons reprendre contact avec lui dans le courant du mois d'octobre. Je conçois avec vous que le temps aura couru mais que nous nous inscrivons dans une démarche de moyen terme en attendant les grandes livraisons des années qui viennent.

Nous avons une ou deux autres opérations en vue qui nous permettraient à chaque fois de réaliser entre 12 et 20 appartements sur trois ou quatre opérations également, une fois encore au vu de la période à laquelle ces opérations pourraient débiter, nous ne comblerions pas la pénurie qui est constatée pour l'année 2017, cela est une évidence. En revanche – et vous avez raison d'évoquer ces grands remboursements ou ces livraisons importantes à l'horizon 2020 et au-delà, je l'évoquais aussi tout à l'heure – plus d'une quarantaine d'appartements sous loi en 2016 ont été mis à l'affichage, ont été attribués à des compatriotes.

Alors, ce n'est pas une réponse au déficit constaté, je le dis très clairement, très honnêtement ce soir, puisque par exemple ce sont des appartements pour lesquels le Contrat Habitation-Capitalisation n'est pas

envisageable, ce ne sont pas des appartements domaniaux, toutefois cela permet au moins par rapport soit à des situations d'urgence au bénéfice de personnes assez jeunes de trouver une solution à un problème de logement avéré, de manière transitoire, en attendant justement des opérations plus ambitieuses ou des remembrements comme celui du Très Grand Ida qui constitueront un véritable appel d'air et qui seuls nous permettront, à cet horizon 2020 à 2025 d'envisager des opérations de réhabilitation de certains immeubles vieillissants aujourd'hui. Opérations tampon, opérations tiroir, quel que soit le nom qu'on leur donne mais qui aujourd'hui ne sont pas envisageables pour un certain nombre de raisons que vous connaissez aussi bien que moi.

Voilà donc, le compte n'y est pas complètement, on peut voir le verre un peu plus plein si on utilise le compte des appartements de restitution ou des appartements sous loi, on peut le voir comme un peu vide parce qu'effectivement il manque une opération intermédiaire *stricto sensu*. Sachez que nous ne relâchons pas nos efforts, que parfois c'est plus long que prévu de négocier avec les propriétaires, que lorsque nous sortons peut-être un peu trop vite ou trop visiblement du bois eh bien les prix montent, donc nous allons peut-être là encore être plus vigilants à l'avenir et essayer d'éviter que cette inflation des prix se fasse au détriment des opérations que nous envisageons et donc, de manière plus générale du logement des compatriotes parce qu'à la fin ce sont eux qui en sont les principales victimes.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Conseiller, mis à part le côté quantitatif il faut voir la dynamique, et la dynamique enclenchée est plutôt positive.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BARILARO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Christian BARILARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur la ligne 705.904 « Etablissement Enseignement F.A.N.B. Roqueville » et connaître les raisons de cette rectification de 1 296 000 €. Ensuite, où en sommes-nous des délais de livraison, sont-ils toujours ceux annoncés ? Et je profite de cet article sur les établissements scolaires pour solliciter quelques informations sur le Stella et l'école qui doit être construite.

Merci.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La question est pourquoi a-t-on enlevé une certaine somme ? Est-ce cela ?

**M. Christian BARILARO.-** Oui.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est la prise en compte des frais d'assurance et le résultat de l'appel d'offres du gros œuvre qui est inférieur à l'estimation que nous avons faite. Donc, nous avons réajusté.

Je rappelle que nous avons tout à l'heure, en présence du Souverain et de la Princesse Charlène, posé la première pierre de cette future école qui sera livrée dernier trimestre 2018 pour normalement une rentrée scolaire en février 2019.

**M. Christian BARILARO.-** Et pour Stella ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* L'opération Stella sera livrée avant. Je crois que c'est pour la rentrée scolaire, en septembre .

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur POYET, je vous en prie, vous avec la parole.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la ligne 705.9321 « Réhabilitation/Reconstruction Cap Fleuri ».

J'espère que Madame FRESKO-ROLFO ne s'offusquera pas si je vous dis que le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses est satisfait que l'on s'occupe du Cap Fleuri, que l'on s'occupe de nos aînés !

Mais qu'est-ce qui se passe sur ce chantier ? Depuis des années, on est en décalage complet avec les prévisions. On a eu des années d'inscriptions budgétaires mais sans travaux et encore au Rectificatif 2016, ce sont près de 40 % de baisse de l'inscription initiale – 5 M€ sur les 14 M€ inscrits.

J'ai envie de dire vivement une Commission Plénière d'Étude des Grands Travaux pour que vous nous présentiez ce programme dans le cadre du Budget Primitif 2017. Il se modifie certainement en

bien, mais nous avons aussi ces variations budgétaires qui nous ramènent peut-être à la problématique des reports de crédits.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Effectivement, on rentrera plus en détail lors de la Commission Plénière d'Étude des Grands Travaux. Je peux dire qu'il y a un retard sur l'exécution des travaux du rond-point parce que nous avons rencontré des problèmes géotechniques et cela a entraîné un retard dans la réalisation de la démolition du lot, ce qui fait qu'on rend un peu d'argent puisque les travaux n'ont pas été faits.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Toujours sur la ligne Travaux-Domaine, pour remarquer avec satisfaction que Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Économie a reconnu que les appartements du secteur protégé ce n'était pas la même chose – et je suis tout à fait d'accord avec lui – que les appartements domaniaux. Il faut rappeler aussi que ce secteur protégé est destiné à loger, certes nos compatriotes, mais pas que nos compatriotes. Je remercier aussi, et c'est un grand jour à marquer d'une

pierre blanche, pour avoir entendu de votre bouche le mot « pénurie » en public. Merci, c'est important, et de rappeler enfin, que sans une grande opération de restructuration, il est impossible de résoudre sur le moyen/long terme une et des opérations.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET,  
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,  
Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

#### Chap. 6 - Equipement Culturel et Divers

706.903	- Extension Musée des Traditions .....	251.000
706.904	- Rénovation du Palais Princier.....	10.000.000
706.905	- Entrée - Ville Jardin Exotique .....	28.000.000
706.908	- Maison Diocésaine .....	1.000.000
706.919	- Yacht Club .....	4.000.000
706.937	- Acquisition d'œuvres d'art.....	320.000
706.970	- Décoration urbaine.....	225.000
706.975	- Reboisement .....	357.000
	Total chapitre 6	<u>44.153.000</u>

**M. le Président.-** Je vous rappelle qu'au chapitre 6 il n'y a qu'une ligne rectifiée qui concerne le Grimaldi Forum, Travaux de Décoration.

Monsieur BOERI vous souhaitiez intervenir sur les œuvres d'art ? Je vous en prie.

**M. Daniel BOERI.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Effectivement, il y a - 6,2 %, même si en valeur absolue cela ne change pas.

Ce que je voulais simplement dire c'est que les œuvres d'art peuvent être dans un Musée mais une des vocations du Musée, c'est aussi de créer des collections. Avec un budget de 320 000 €, compte tenu des prix de l'art contemporain aujourd'hui, on peut attendre des siècles pour monter une collection. Donc je souhaite qu'une réflexion soit menée pour dire que oui, un Musée national doit avoir des collections et un budget doit être prévu pour ce faire.

Je vous remercie pour cette autorisation formidable que vous m'avez donnée de parler sans modification de la ligne budgétaire.

**M. le Président.-** Il faut savoir sauter du coq à l'âne, Monsieur BOERI.

#### **M. le Secrétaire Général.-**

##### Chap. 7 – Equipement Sportif

707.9141 - Stade Louis II.....	604.700
707.9145 - Réhabilitation Stade Louis II.....	1.962.500
707.9146 - Gros Travaux Stade Louis II.....	3.439.100
707.970 - Stade Nautique Rainier III .....	505.000
707.992 - Investissement Grand Prix Automobile .....	3.374.700
707.994 - Extension Quai Albert 1er.....	13.630.000
	Total chapitre 7 23.516.000

**M. le Président.-** Nous avons une rectification au titre du Stade Louis II. Qui veut intervenir sur cette ligne du Stade Louis II ? Nous avons M. CLERISSI, M. SVARA, M. ELENA.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

J'en ai parlé hier soir, moi je vous invite à avoir une réflexion sur le Stade Louis II. Je l'ai dit, on ne peut plus rester comme cela aujourd'hui il faut absolument

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 6 ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,*

*Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,*

*Jean-Michel CUCCHI, Erice ELENA,*

*Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,*

*Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,*

*MM. Laurent NOUVION, Jacques RIT,*

*Jean-François ROBILLON, Mmes Valérie ROSSI,*

*Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,*

*MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*

*votent pour).*

refaire le Stade, on ne va pas rajouter un chantier à un chantier puisqu'en gros il va se faire, si j'ose dire, *intramuros*. Donc il faudrait avoir une réflexion globale pour savoir si on peut – je l'ai déjà dit hier soir – augmenter sensiblement le nombre de loges. On peut changer, éventuellement, l'ensemble des sièges, parce qu'ils datent du début de la construction du stade, c'est-à-dire 1985. Il faut savoir que, par exemple Canal + refuse de retransmettre certains matchs au Stade Louis II sous prétexte qu'on voit les sièges jaunes vides, il y a moyen de remédier à cela. Plusieurs actions peuvent être faites et je crois qu'il est nécessaire de les faire rapidement.



Donc, j'attends de vous une réponse dans les prochains mois qui nous permettra d'envisager des jours meilleurs pour ce stade qui, encore une fois, devient rapidement obsolète.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur SVARA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Pierre SVARA.-** Je préférerais faire mon intervention au Département de l'Intérieur, plus tard parce que ce n'est pas le Stade Louis II à proprement parler.

**M. le Président.-** D'accord.

Monsieur ELENA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Eric ELENA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rassurer Monsieur CELLARIO sur son intervention d'hier, et préciser que c'est le manque d'infrastructures que je voulais cibler et je reconnais que les infrastructures sportives existantes sont de qualité. Je salue le travail qui a été fait par Monsieur le Conseiller de l'Intérieur.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ELENA.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Nous avons eu hier soir un débat en fin de soirée, assez tard effectivement, mais j'avais pris la parole et un certain nombre d'élus ont emboîté le pas en confirmant que concernant la rénovation du Stade Louis II, dès lors que c'est un outil essentiel qui appartient à l'inconscient collectif pour l'ensemble des compatriotes. Nous avons tous des souvenirs sportifs dans ce stade et dans les équipements qui en dépendent et je crois que nous sommes tous d'accord, c'est mieux également de le dire parce qu'un certain nombre de voix s'élève dans le pays. Qui aurait des velléités de financer la rénovation de cet équipement public qui appartient au domaine public ? Pour nous, la rénovation doit se mettre en place, elle doit être planifiée, alors vous me direz que c'est un chantier supplémentaire, mais au moins c'est *in situ*, il existe déjà, Madame le Conseiller, et il doit être planifié certainement dans les 2 ou 3 ans qui viennent, assez rapidement afin de pouvoir le mettre aux normes et notamment aux normes sur le plan sportif

international. Pour nous cet équipement doit faire l'objet d'investissements de deniers publics de l'Etat de façon à ce que l'Etat ne perde pas le contrôle du Stade Louis II, jamais.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur NOUVION.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être un peu plus pragmatique, je crois que nous sommes tous d'accord sur le principe public et je soutiens la position que vient de présenter Laurent NOUVION, que nous avons tous soutenue. Par ailleurs, je voulais savoir s'il y avait un projet de rénovation qui est en cours d'analyse dans les services du Gouvernement et si oui, quand nous sera-t-il présenté ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Tout d'abord, je crois que nous partageons tous l'analyse et les conclusions selon lesquelles le Stade Louis II a besoin d'une rénovation/restructuration. C'est un ouvrage qui a un peu plus de 30 ans, il a été inauguré au début de l'année 1985 ; il est depuis utilisé de manière excessivement intensive, non seulement par les scolaires de la Principauté, je crois qu'il faut bien le souligner, ce sont même les premiers utilisateurs du Stade Louis II tout au long de l'année, mais également de manière très intense par l'ensemble des associations sportives de Monaco et, bien évidemment, par les équipes qui aujourd'hui représentent la Principauté au niveau des ligues professionnelles de Basket et de Football. Il présente bien évidemment, comme tout ouvrage qui est utilisé de manière très intensive depuis de si nombreuses années, un certain nombre de faiblesses qu'il convient de corriger. Les techniques que nous avons aujourd'hui ne sont plus celles qui présidaient à la conception du Stade en 1985, donc bien évidemment, il y a des équipements qui méritent d'être rénovés. Au-delà de cet entretien, de cette rénovation qui a bien sûr été réalisée tout au long de ses 30 ans d'existence, mais qui mérite encore d'être poursuivie en profondeur, il présente de plus la difficulté de ne plus être tout à fait en phase avec les exigences de la pratique du sport, pas tellement sur les règles elles-mêmes des sports, encore qu'elles aient évolué au cours de ces années passées, mais parce que,

notamment en matière de sports professionnels, les besoins connexes au sport et notamment ceux de la télévision, ceux des médias, font que les équipements du Stade ne sont plus adaptés en terme de place, donc aux besoins des équipes de football et de basket professionnelles.

Ceci entraîne une nécessaire réflexion en profondeur sur le tandem rénovation/ restructuration parce qu'il y a, je le répète, de la rénovation à effectuer mais il y a également de la restructuration à mener.

Cette réflexion est en cours, elle est d'autant plus complexe que, bien évidemment, tout le monde connaît le Stade Louis II comme moi, l'espace est assez contraint et qu'il est difficile de peser les conséquences des différents aménagements, des différents souhaits, des différents besoins que pourraient exprimer les uns et les autres en matière de réaménagement pour leur activité. Ça c'est la première chose.

La deuxième difficulté c'est également celle de programmer une réalisation et une modification que l'on peut qualifier de réaliste parce que, bien sûr, il faut que l'activité sportive continue, l'activité des scolaires, je le répète, c'est un lieu qui est fortement utilisé par les scolaires, par l'activité des différents clubs de la Principauté. On a bien entendu les remarques des uns et des autres sur le fait que l'on n'a pas assez d'équipements, les créneaux horaires sont compliqués à trouver malgré les efforts et le travail intense mené par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour dégager des solutions, rendre compatibles des partages de salle. Donc c'est une opération qui est excessivement compliquée à concevoir non seulement dans ses finalités propres mais également dans son calendrier de réalisation.

Nous sommes en train de travailler là-dessus avec les équipes, bien évidemment, du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et nous visons comme objectif de pouvoir dégager des pistes permettant un arbitrage. Si ce n'est pas à la fin de l'année c'est vraiment au tout début de l'année 2017. En tout cas nous travaillons pour viser cet objectif-là.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je vous remercie de ces précisions, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention sur le Stade Louis II, nous passons à la ligne 707.970 « Stade Nautique Rainier III ».

Y a-t-il des interventions sur cette ligne ?

Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

### M. le Secrétaire Général.-

#### Chap. 8 – Equipement Administratif

708.904 - Acquisition Inst. Matériel Info.....	350.000
708.9042 - Mise en œuvre Système Inform.....	4.460.000
708.905 - Res. Radio Numérique de l'Adm.....	280.000
708.908 - Plan Numérique Scolaire .....	540.000
708.910 - Num. de Fonds documentaires.....	100.000
708.911 - Poste de Police .....	250.000
708.912 - Assistance Echange Automatique.....	720.600

708.945 - Acquisitions Equipements Pompiers.....	1.190.000
708.979 - Amélior. & Extension Bâtiments pub. ....	10.182.000
708.9792 - Travaux Bd - Bâtiments publics .....	3.400.000
708.992 - Opération de la Visitation.....	380.000
	Total chapitre 8
	21.852.600

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CROVETTO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry CROVETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur la ligne 708.912 – « Assistance, Echange Automatique ».

Je voulais savoir à combien vous avez budgété les investissements nécessaires pour la mise en place de ces échanges automatiques d'informations sur les comptes des non-résidents liés aux conventions signées avec l'Union Européenne et l'O.C.D.E.. Avez-vous un ordre de grandeur de ce que cela occasionnera pour les établissements de crédits de la place ? Et enfin je voulais savoir, concernant la mise en place de ces accords, et plus particulièrement s'agissant de celui signé avec l'Union Européenne qui entraîne la fin en 2018 d'une recette sur la fiscalité de l'épargne qui représentait environ 5 M€, si vous avez avancé sur votre réflexion concernant la recette de substitution ?

Je vous remercie.

**M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement- Ministre des Finances et de l'Economie.-** Le montant des études, si vous faites référence aux études actuellement en cours et puis toutes la démarche d'accompagnement jusqu'en 2018 est un montant sans aucun doute de plusieurs millions d'euros. Donc, le travail a commencé à l'issue d'un appel d'offres auquel avaient répondu 4 cabinets spécialisés, une inscription modificative a donc dû voir le jour en 2016 et dans les deux années qui viennent il devrait encore y avoir des inscriptions au Budget Primitif 2017 et probablement au Budget Primitif 2018.

C'est un travail qui occupe certains membres de mon équipe toutes les semaines et dans certains cas, peut-être à l'exception d'une journée par semaine, il y a des journées extrêmement denses parce que sur ce sujet nous avançons conjointement avec les professionnels à marche forcée. Je suis heureux que

nous ayons pris des engagements pour 2018, et pas plus tôt. Je ne sais pas comment physiquement, techniquement nous aurions été en mesure de les tenir mais c'est cela aussi que nous savons faire à Monaco, c'est prendre des engagements et s'y tenir. Donc, dans ce domaine, avec les professionnels de l'Association Monégasque des Activités Financières et également les représentants des *Company Service Providers* nous tenons des réunions régulières avec des points d'étapes qui le sont tout autant. Il est peut-être prématuré de chiffrer le coût que la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations aura pour les établissements bancaires, je pense qu'on sera plus en mesure de le savoir vers le premier trimestre de l'année prochaine parce que c'est véritablement à ce moment-là que les informations commenceront à être collectées par les établissements et donc les systèmes devront être en place pour ce faire. Certains pourront sans doute capitaliser sur les systèmes qu'ils ont d'ores et déjà mis en œuvre dans le cadre du Fatca Nord-Américain mais pas seulement. En revanche de par la grande similarité entre les standards O.C.D.E. et Union Européenne, il ne devrait pas y avoir de coût additionnel qui résulterait de la mise en œuvre de l'échange automatique pour l'un et l'autre de ces standards.

Oui, nous avons je crois avec les services du Département de l'Intérieur, dans le courant de cette semaine ou le courant de la semaine prochaine, une réunion où nous évoquerons de manière plus avancée la réflexion qui est la nôtre pour pallier la disparition de la recette budgétaire de 5 M€ au titre de la fiscalité de l'épargne, d'autant que de plus en plus les établissements financiers eux-mêmes se rendent compte de l'importance qu'il y aurait à pouvoir délivrer à leurs clients, notamment lors de l'entrée en relation mais pas seulement, un document qui atteste de leur résidence effective et de leurs intérêts économiques en Principauté de Monaco.

Donc, oui la réflexion se poursuit et nous devrions être en mesure de pallier, alors peut-être pas l'intégralité de la disparition de cette ligne budgétaire du moins en 2017 mais en tout cas nous n'abandonnons certainement pas l'idée au-delà de 2017 puisque ce sera à ce moment-là que cette ligne ne

sera plus d'actualité, nous n'abandonnons pas l'idée de la remplacer d'une manière ou d'une autre.

**M. Thierry CROVETTO.-** Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Docteur ROBINO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci.

Juste une question, je vois que la ligne 708.979 – « Amélioration & Extension Bâtiments Publics » a été rectifiée. Est-ce que vous pouvez nous expliciter à quoi cela correspond, s'il vous plaît ?

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.* Il y a différentes opérations de travaux, notamment une opération de renforcement de la puissance électrique au Ministère d'Etat, une opération de pose de panneaux photovoltaïques également au Ministère d'Etat, des crédits pour le centre de tri des colis de la Poste à la ZAC St Antoine. Donc plusieurs petites opérations de travaux qui sont rectifiées dans le cadre de ce Budget Rectificatif.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Donc, il s'agissait de travaux ? La vraie question est : quelle est la différence avec la ligne « Travaux – Domaine » du Chapitre 5 ?

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.* Sont visés là les travaux dans les bâtiments publics gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics qui ne sont pas ni des habitations, ni des locaux commerciaux gérés par l'Administration des Domaines.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Donc le Chapitre 5 ne concerne que les bâtiments domaniaux d'habitation... d'accord.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

### M. le Secrétaire Général.-

#### Chap. 9 - Investissements

709.991 - Acquisitions.....	5.000.000
709.996 - Rachats au FRC .....	79.000.000
709.997 - Nouveau CHPG .....	45.000.000
	Total chapitre 9
	129.000.000

**M. le Président.-** Je crois que la ligne concernant le rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel a déjà été discutée grâce à Monsieur PASQUIER qui a pris un peu d'avance. Donc compte tenu qu'il n'y a aucune autre ligne rectifiée, nous pouvons mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté ;*  
*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*  
*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,*  
*Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,*  
*Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,*  
*Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,*  
*Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,*  
*MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA*  
*votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 11 – Equipement Industrie et Commerce

711.984 - Parking du Quai Antoine 1er .....	2.717.000
711.9845 - Im. Quai Antoine 1er extension .....	350.000
711.985 - Construction Dépôts Carros .....	1.000.000
Total chapitre 11	<u>4.067.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci.

Je voudrais, une fois n'est pas coutume, féliciter l'ensemble des Services de l'Etat pour les travaux réalisés au - 3 du Centre Commercial de Fontvieille. Je vous rappelle que c'est une zone de fret. Cette zone représentait un danger pour l'ensemble du personnel qui travaille à cet endroit, parce qu'au fur et à mesure des années, un certain nombre d'entités occupaient l'espace public et empêchaient les camions et, notamment, les semi-remorques de tourner. Il y aussi en bas, je dois le rappeler, la concession Mercedes qui occupe une partie du terrain pour l'entretien des véhicules. Donc aujourd'hui des travaux de peinture, de climatisation ont été réalisés et aussi, je dois le dire, grâce à l'aide de la Sûreté Publique il a été mis de l'ordre dans tout cela et les choses se passent de manière satisfaisante.

Ce que je regrette cependant c'est que d'après ce que je sais il est proposé d'étendre la concession de véhicules, aujourd'hui du concessionnaire Mercedes, nous avons déjà eu énormément de problèmes non pas que le concessionnaire soit responsable de cette gestion, mais malheureusement l'exiguïté des locaux fait qu'ils ne sont pas adaptés à une telle activité. Donc, aujourd'hui on a encore des problèmes avec des

véhicules de ce concessionnaire qui stationnent, conscient qu'il ne peut pas faire autrement. Alors, si sa concession est étendue, le nombre de véhicules va encore augmenter et on retombera encore dans des problèmes à ce niveau. Je vous garantis qu'un jour il peut y avoir un accident très très grave, je pense notamment à un incendie qui pourrait subvenir dans ces locaux.

Je ne sais pas si la réflexion est aboutie, si vous avez décidé effectivement de doubler cette concession. Si ce n'est pas le cas, je vous demande de prendre encore le temps de la réflexion.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CLERISSI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 11 ?

Monsieur CASTELLINI, je vous en prie.

**M. Jean CASTELLINI.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je vais répondre à Monsieur CLERISSI. A ma connaissance non ce n'est pas abouti mais si d'aventure cela devait aboutir dans le sens qui a été initialement envisagé, cela ne devrait pas pour autant remettre en cause la vigilance avec laquelle depuis maintenant un certain nombre de mois des mesures de sécurité ont été prises au - 3 du Centre Commercial de Fontvieille. En effet, certains de ces problèmes relevaient de ce



concessionnaire mais il y en avait aussi bien d'autres et je crois que la discipline et le travail qui ont été mis en œuvre également avec le concours du Département de l'Intérieur ont montré tout leur bien-fondé et donc il n'y a pas de raison, quel que soit l'attributaire *in fine* de relâcher nos efforts dans ce domaine.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions après la réponse de Monsieur le Conseiller ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Daniel BOERI, Claude BOISSON,  
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO,*

*Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et  
M. Christophe STEINER  
votent pour).*

Avec l'adoption de ce chapitre nous avons terminé l'examen de la Section 7 et je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Je souhaite reprendre la séance vers 21 heures 30.

—  
**(Séance suspendue à 20 heures 30).**

—  
**(Reprise de la séance à 21 heures 35).**

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen de l'étude du Budget Rectificatif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire à la Section 3 – Moyens des Services –

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture du premier chapitre.

### **Secrétaire Général.-**

#### SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

#### A) MINISTÈRE D'ETAT

#### Chap. 1 – Ministère d'Etat et Secrétariat Général du Gouvernement

301.111	- Traitements Titulaires.....	1.869.700
301.211	- Traitements non Titulaires.....	637.900
301.213	- Personnel Hôtel Particulier.....	448.700
301.261	- Frais de Représentation.....	71.000
301.010	- Frais de Personnel.....	3.027.300
301.251	- Missions & Etudes.....	150.000
301.2511	- Commission de Spoliation.....	5.000
301.020	- Frais d'Etudes & Formation.....	155.000
301.262	- Déplacements.....	83.200
301.264	- Réceptions.....	155.000
301.2641	- Relations publiques.....	488.000

301.323 - Frais d'Administration.....	527.000
301.030 - Frais de Fonctionnement .....	1.253.200
301.350 - Entretien Matériel.....	25.000
301.351 - Achat Matériel .....	46.400
301.040 - Achat & Entretien Matériel.....	71.400
	Total chapitre 1
	4.506.900

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Thierry POYET.-** Merci, Monsieur le Président.

Le sujet a été évoqué par votre prédécesseur Monsieur le Ministre. M. ROGER nous avait annoncé la création d'un groupe de travail au sein du Gouvernement pour étudier les différentes pistes qui pourraient être intégrées, ou pas, à la future réforme des retraites de l'Administration.

Depuis, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas été informés de l'avancement de vos réflexions mais comme tout le marché de la Condamine bruisse de rumeurs au sujet de cette réforme, je me permets de vous poser directement la question Monsieur le Ministre : pouvez-vous nous faire un état de vos réflexions ? Est-ce que des décisions ont déjà été prises ? On évoque en particulier l'avancement de trois classes qui aurait déjà été supprimé...

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce sera un des grands sujets de nos débats au Budget Primitif 2017, Monsieur POYET.

Merci.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et  
M. Christophe STEINER  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 3 – Inspection Générale de l'Administration

303.111 - Traitements Titulaires.....	472.800
303.010 - Frais de Personnel .....	472.800
303.323 - Frais d'Administration.....	3.500
303.030 - Frais de Fonctionnement .....	3.500
	Total chapitre 3
	476.300

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Jean-Michel CUCCHI,  
Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Christophe STEINER  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 4 - Direction de la Communication

304.111 - Traitements Titulaires.....	569.200
304.211 - Traitements non Titulaires.....	528.400
304.010 - Frais de Personnel .....	1.097.600
304.262 - Déplacements.....	140.000
304.264 - Réceptions de Journalistes.....	150.000
304.323 - Frais d'Administration.....	75.000
304.357 - Photocomposition.....	110.000
304.030 - Frais de Fonctionnement .....	475.000
304.325 - Frais d'Administration.....	1.210.000
304.347 - Traitements Titulaires.....	1.830.500
304.060 - Frais Propres Activité Service.....	3.040.500
	<u>4.613.100</u>
Total chapitre 4	<u>4.613.100</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Jean-Michel CUCCHI,  
Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Christophe STEINER  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 5 – Direction des Affaires Juridiques

305.111 - Traitements Titulaires.....	660.300
305.211 - Traitements non Titulaires.....	807.300
305.010 - Frais de Personnel .....	1.467.600
305.251 - Missions & Etudes.....	95.000
305.020 - Frais Etudes & Formation .....	95.000
305.252 - Frais de Contentieux.....	700.000
305.254 - Comité Sup. Etudes Juridiques .....	120.000
305.323 - Frais d'Administration .....	141.000
305.030 - Frais de Fonctionnement .....	961.000
305.350 - Entretien Matériel.....	1.500
305.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.500
	<u>2.525.100</u>
Total chapitre 5	<u>2.525.100</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Jean-Michel CUCCHI,  
Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Christophe STEINER  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 6 – Contrôle Général des Dépenses

306.111 - Traitements Titulaires.....	662.300
306.211 - Traitements non Titulaires.....	120.900
306.010 - Frais de Personnel .....	783.200
306.323 - Frais d'Administration .....	13.000
306.030 - Frais de Fonctionnement .....	13.000
	<u>796.200</u>
Total chapitre 6	<u>796.200</u>





**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Doyen.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,*

*Claude BOISSON, Marc BURINI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN  
et M. Christophe STEINER  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 10 – Publication Officielles

310.000 - Publication Officielles.....	979.700
--	---------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Jean-Michel CUCCHI,  
Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,  
Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Christophe STEINER  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 11 – Direction Informatique

311.111 - Traitements Titulaires.....	352.600
311.211 - Traitements non Titulaires.....	1.400.800
311.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.753.400</u>
311.323 - Frais d'Administration .....	8.000
311.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>8.000</u>
311.350 - Entretien Matériel.....	410.000
311.351 - Achat Matériel .....	43.000
311.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>453.000</u>
Total chapitre 11	<u><u>2.214.400</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Christophe STEINER votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 12 - Direction de l'Administration Electronique & l'Information aux Usagers

312.111 - Traitements Titulaires.....	200.500
312.211 - Traitements non Titulaires.....	245.300
312.010 - Frais de Personnel .....	<u>445.800</u>
312.323 - Frais d'Administration .....	12.000
312.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>12.000</u>
Total chapitre 12	<u><u>457.800</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 12 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Christophe STEINER votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 13 – Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques

313.111 - Traitements Titulaires.....	219.500
313.211 - Traitements non Titulaires.....	147.800
313.010 - Frais de Personnel .....	<u>367.300</u>

313.323 - Frais d'Administration.....	47.900
313.030 - Frais de Fonctionnement .....	47.900
313.326 - Recensement général Population.....	100.300
313.060 - Frais Propres Activité Service.....	100.300
Total chapitre 13	<u>515.500</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Vice-Président, vous avez une intervention à faire sur ce sujet ?

**M. Marc BURINI.-** Oui parce que je connais l'Institut de la Statistique qui offre des études et des informations précieuses pour Monaco. Cette année c'est l'année du recensement donc c'est une année importante pour la statistique.

J'aimerais faire une remarque et savoir – parce que je ne suis pas intervenu sur l'informatique – si le personnel et le responsable de l'IMSEE ont travaillé de concert au moment de la mise en œuvre de tout ce système informatique, parce qu'ils sont très friands de données et ont aussi beaucoup d'idées sur cette question et je voulais savoir s'ils avaient travaillé de concert.

**M. le Secrétaire Général du Gouvernement.-**

Ils ont été intégrés dans la première étape, c'est-à-dire Optimo qui est terminée et qui va être finalisée en fin d'année puisqu'on en a parlé au Primitif. Si vous le souhaitez, on pourra vous présenter ce nouveau système de gestion en début d'année prochaine. Et actuellement, ils sont dans le projet Corus qui est le projet de gestion des ressources humaines et qui intègrera aussi la paie, etc...

Donc, ils y sont, c'est une partie prenante importante parce que ce sont des personnes qui déjà ont un savoir-faire et qui ont des besoins spécifiques. Si on ne traite pas la remontée des éléments maintenant, on ne les remontera plus.

**M. Marc BURINI.-** Merci beaucoup.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 13 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN  
et M. Christophe STEINER  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

B) DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION

Chap. 15 - Conseiller de Gouvernement

315.111 - Traitements Titulaires.....	1.216.900
315.211 - Traitements non Titulaires.....	153.800
315.261 - Frais de Présentation .....	31.000
315.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.401.700</u>



Plus que jamais tout est lié. Mais plus que jamais il faut que notre communauté soit soudée. Les raccourcis de rejet de l'Europe font fausse route. Les raccourcis pro-Europe aussi. La vigilance doit nous guider sans optimisme béat, mais sans fermeture intégrale sur soi.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste pour remercier le Ministre d'Etat des paroles qu'il a prononcé hier soir en rappelant publiquement une chose qui me paraît essentielle, je veux parler des négociations avec l'Europe qui ne sont pas indispensables, même si elles sont souhaitables, et qu'il y a des lignes rouges qui ne seront pas franchies. Je suis content que nous soyons du même avis parce que, pour ma part, et je pense pour bon nombre de mes collègues, nous défendrons avec toutes nos forces le respect de la priorité nationale et la défense des intérêts bien compris de nos compatriotes.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Docteur Cucchi.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Merci, Monsieur le Président.

En regrettant que ce débat qui concerne le Département des Relations Extérieures se déroule en l'absence du Conseiller, mais les obligations internationales sont ce qu'elles sont, je tiens à vous dire que je déborderais peut-être un soupçon des trois minutes, mais j'ai été très silencieux jusque-là.

Depuis un an, le Gouvernement a accédé à la demande du Conseil National s'agissant de réunions régulières d'information et de discussions sur ce sujet de l'Union Européenne.

Donc environ tous les deux mois, au rythme des sessions de négociations bruxelloises, un groupe de travail se réunit, reçu par Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur et son équipe. Depuis le début c'est un échange très transparent, de vraies réponses sur ce qui s'est passé lors de la session précédente et une présentation de ce qui est prévu à la suivante. Cela me permet donc de répondre à la première question

posée hier par Christian BARILARO qui voulait savoir où on en était des discussions. Je dirai que pour cela il suffit de lire les comptes rendus de ces réunions ou d'interroger les représentants de son groupe à cette réunion, M. NOUVION ou M. RIT, ou d'interroger un autre élu, cela peut se faire aussi.

Mais je crois que l'on a une information régulière extrêmement complète, conformément à ce qui était attendu en fait par les élus, être informés régulièrement, correctement, pour ne pas découvrir le dernier jour un texte tout ficelé avec un post' It à voter d'urgence.

Dans ce contexte je dirai que nous avons été surpris, stupéfaits, choqués des propos rapportés ici-même, lundi dernier, par le Comité Monégasque des Professions Règlementées, avec qui nous avons aussi des réunions régulières et qui nous a informé que début juillet, le Gouvernement lui avait annoncé qu'il renonçait à défendre la priorité nationale, une chose que l'Union Européenne ne peut accepter, et que l'on mettrait en place des solutions alternatives. Bien. Je dois dire que ces propos étonnants ont été le début d'une séance bien compliquée parce qu'il n'est pas question de remettre en cause la parole des gens qu'on avait avec nous, qui étaient très nombreux et qui ont, apparemment, tous entendu la même chose, mais cela me conduit à poser deux questions.

En fait, est-il possible que le Gouvernement ait dit cela au C.M.P.R., propos qui semblent avoir été confirmés par un échange de courriers avec vous, Monsieur le Ministre d'Etat. Et à supposer que le Gouvernement ait dit une chose pareille, ce qui me paraît assez stupéfiant, pourquoi est-ce qu'on ne nous a pas dit la même chose dix jours après alors que nous avons été reçus le 25 juillet au Ministère d'Etat pour notre point régulier. Ce jour-là le Conseiller, de mémoire, évoquait simplement que cette notion de la priorité nationale était un sujet difficile et qu'il faudrait se préparer à argumenter et à se battre mais je n'ai pas entendu de chose identique...

*(Sonnerie).*

... Vous admettez qu'entre les deux versions il y a un monde. Vous avez été très clairs hier soir, Monsieur le Ministre, je pense qu'il est peut-être important de rappeler vos propos d'hier soir, pour les élus que nous sommes, pour les gens qui nous écoutent, que vous répondiez à deux choses parce qu'il y a des personnes qui, dans cet hémicycle, n'ont visiblement pas grand-chose à faire, qui ont envie de démarrer dès aujourd'hui la campagne de 2018, c'est un choix. Pour notre part on va rester au travail et je dis cela parce qu'en voyant les propos sur les réseaux sociaux d'ores et déjà il est clair que ce thème de



l'Union Européenne va être manipulé, déformé à plaisir, parce qu'agiter ses chiffons rouges est une espèce de fonds de commerce.

Donc, je crois qu'au-delà de la posture, il faut que le Gouvernement communique à fond sur cette discussion avec l'Union Européenne que visiblement un certain nombre de gens n'ont pas encore bien comprise et qu'il faut tordre le cou le plus possible à des choses extravagantes qu'on lit et qui s'ancrent dans les esprits. Je pense que le plus simple est souvent de reprendre les propos du Souverain qui a été très clair à de nombreuses reprises : « *Nous ne voulons pas adhérer à l'Union Européenne, nous voulons trouver un accord équilibré de partenariat, si l'accord qu'on négocie ne respecte pas nos spécificités, notamment, si on remet en cause la priorité nationale, on ne le signera pas* ». Je pense que tout ceci est on ne peut plus clair. Donc, détrompez-moi si nécessaire, mais est-ce qu'on peut imaginer que le Gouvernement aujourd'hui négocie sur une ligne qui est différente de celle-là, qui irait à l'encontre de la feuille de route du Souverain ? Cela me semble extravagant et c'est pourtant ce que l'on a entendu dans cet hémicycle.

Pour ma part et je pense pour la majorité des élus, cette ligne-là est la seule qui vaille, c'est celle qu'à ma place je tiens depuis le début et je le dis aujourd'hui sans problème, s'il advenait que le texte qui nous est proposé *in fine* ne respecte pas cette démarche-là, moi j'aurai aucun problème à ne pas le voter quelles que soient les conséquences, c'est clair.

Juste un dernier mot pour essayer de faire un tour complet de la question. Je voudrais aussi rappeler à mes collègues qui, pour certains, en ont besoin et au Gouvernement qui je pense ne l'a pas oublié, que la négociation avec l'Union ne se limite pas à la priorité nationale et aux professions réglementées qu'il y a beaucoup d'autres chapitres qui auront un impact sur Monaco et qu'il est important d'en parler régulièrement. Rappeler aussi que s'il y a à Monaco des gens qui sont inquiets, et on peut les comprendre, Mme ROUGAIGNON-VERNIN l'a dit tout à l'heure, il y a aussi des gens qui ont besoin de ces négociations, qui ont besoin de cet accord pour se développer et que le rôle que nous avons, nous les élus, est de représenter les deux, pas uniquement ceux qui ont peur ou qui crient un peu plus fort.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ALLAVENA.  
Monsieur NOUVION, je vous en prie.

**M. Laurent NOUVION.-** Je vais laisser la parole à M. FICINI et je la prendrai après M. PASQUIER. Merci.

**M. Alain FICINI.-** Merci, Monsieur NOUVION.

C'est juste une question. Demain il va y avoir une Commission des Relations Extérieures et on va nommer une Délégation pour aller à une conférence qui s'appelle Cosac...

**M. le Président.-** ... C'est un organisme aussi....

**M. Alain FICINI.-**... Oui, aussi.

Simplement pour l'information des élus ce serait bien que quelqu'un nous fasse un point pour nous dire ce que c'est exactement et ce que nous pouvons en tirer par rapport à l'Union Européenne ?

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Si vous avez lu la convocation de la Commission des Relations Extérieures de demain, c'est à l'ordre du jour de la commission de demain. Donc, venez, vous serez informés.

**M. Alain FICINI.-** Il n'y a pas de souci, je serai présent, mais est-ce que l'ensemble des collègues seront présents ? C'est simplement pour une information, il n'y a pas de problème là-dessus.

**M. le Président.-** Juste pour vous rappeler quelque chose, Monsieur FICINI, que j'ai évoqué brièvement dans mon intervention d'hier soir en expliquant ce que c'était, qu'il y aurait effectivement lors de la Commission des Relations Extérieures de demain la désignation de trois membres parmi l'ensemble du Conseil National, un serait réservé à la minorité issue des urnes, un autre à votre groupe politique et un aux autres élus. Le but de cette organisation, qui regroupe à la fois Parlementaires Nationaux et Parlementaires de l'Assemblée de l'Union Européenne, est de permettre des échanges. C'est d'ailleurs une des discussions que nous avons eues lorsque nous avons rencontré Mme GUIGOU à Paris, lorsqu'on lui avait demandé quels étaient les moyens d'exposer les spécificités monégasques. Elle nous avait dit que l'un des meilleurs moyens était, effectivement, de prendre contact avec les Députés européens qui risquaient – là je parle de mémoire, je peux me tromper – à avoir aussi à se prononcer sur le texte de l'accord d'association entre l'Union Européenne et la Principauté de Monaco. Il nous semble que cela rentre tout à fait dans nos prérogatives constitutionnelles

d'aller rencontrer nos homologues, de pouvoir discuter avec eux et faire le même travail qui a été fait par la délégation du Conseil National fait au Conseil de l'Europe afin de pouvoir expliquer et défendre les principes monégasques dont, notamment, celui de la priorité nationale, mais je pense que le Président de la Commission des Relations Extérieures vous expliquera tout cela demain. Nous sommes admis en tant qu'observateurs, il y a je crois Andorre et San Marin, vous me corrigez Monsieur le Président des Relations Extérieures, si je me trompe...

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** ... San Marin pas sûr !

**M. le Président.-** ... Donc, San Marin pas sûr, mais il y a également les membres des petits Etats qui sont aussi en train de négocier avec l'Union Européenne. Cela permettra des échanges fructueux et de faire lobbying en interne tout en respectant, je le souligne, nos prérogatives constitutionnelles.

**M. Alain FICINI.-** Je vous remercie, en fait vous venez de me donner la réponse.

**M. le Président.-** Je vous en prie, je suis là pour ça. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur BARILARO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Christian BARILARO.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler que nous sommes en Séance Publique et que la prochaine fois que je ferai une intervention de politique générale je prendrai le soin de la faire vérifier par Monsieur ALLAVENA, puisqu'apparemment il faut venir en commission pour avoir des informations, ce que je conçois. En revanche ici on s'adresse à tous les Monégasques, à tous les résidents, aux téléspectateurs et poser des questions pour les personnes qui ne sont pas en commission qui n'ont pas les procès-verbaux, cela me semble le moindre de mes droits et si j'ai fait une déclaration de politique générale en posant des questions, ce n'est pas parce que je n'avais pas les réponses, c'est que j'avais besoin que mes compatriotes puissent être informés par les réponses que M. ALLAVENA vient de donner.

Donc, peut-être vous appelez de vos vœux, et je vous en remercie, à apaiser les relations depuis votre élection, mais je vois que ce n'est pas le cas pour tout

le monde, je le regrette. Sachez que je fais juste mon devoir pour l'intérêt général, je pose les questions que je veux, je fais les déclarations que je veux, il n'y a aucune polémique dans mes questions, je regrette juste que ce soit instrumentalisé comme cela l'a été.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** C'est pour cela que j'ai essayé de vous apporter des réponses les plus précises possibles, nous en avons échangé hier soir pendant le dîner...

**M. Christian BARILARO.-** Monsieur le Président, ma remarque s'adressait à M. ALLAVENA.

**M. le Président.-** Pas de souci.

Monsieur NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci.

Nous en avons parlé effectivement hier dans le cadre des déclarations de politique générale, je crois que nous avons un fil directeur. Le fil directeur c'est la Constitution. La Constitution, rien que la Constitution mais toute la Constitution. Elle précise dans son article 13 que le Prince nous représente auprès des puissances étrangères et que, bien entendu, Il négocie en déléguant Ses pouvoirs auprès de Son Gouvernement ou de personnes qu'Il choisit et nous sommes tous d'accord là-dessus.

Il y a également, pour l'information de nos compatriotes, l'article 14 qui précise, notamment après la réforme de 2002, qu'un certain nombre de conventions et particulièrement cet accord s'il arrive à terme avec l'Union Européenne, devra faire l'objet d'une ratification par la représentation nationale que nous sommes. Et, si nous ne sommes pas associés aux négociations, ce qui est bien naturel et nous sommes droits dans nos attributions Constitutionnelles et nous n'avons pas l'intention de nous subroger dans les droits du Gouvernement. En revanche, le texte Constitutionnel nous donne le droit de ratifier ou non. Donc ce texte, et Monsieur le Ministre en a parlé hier, dans ce texte et ses annexes à venir, le diable est dans les détails, notamment, sur le contenu de ce texte, il y a une partie Institutionnelle dont il y a d'autres pans dans le cadre de cette négociation qui correspondent aux principes fondateurs de l'Union Européenne.

Sans polémique aucune, ce que nous disons, c'est que dans les huit, dix, douze, quinze ou vingt mois, je n'en sais rien et je crois que personne ici ne le sait vraiment puisque ces négociations et le rythme de ces négociations dépendent aussi de nos interlocuteurs

européens, aussi de ce qui se passe à la commission de Bruxelles et de ce qui peut se passer également dans le cadre des Elections Nationales des différents pays et, notamment des pays fondateurs de l'Union Européenne, vous le savez aussi bien que moi. Donc, dans les mois qui viennent cet accord va se mettre petit à petit en place et tout l'enjeu est que nous soyons scrupuleusement tenus informés, ce que j'ai obtenu avant le mois d'avril dernier, c'est-à-dire que j'avais demandé également à votre prédécesseur et à vous-même Monsieur le Ministre, de pouvoir être informé avant les réunions à Bruxelles et au retour du négociateur en la personne de M. TONELLI qui a cette très lourde responsabilité et que je salue d'ailleurs pour son travail et ses qualités, cela ne doit pas être facile et cela même s'il a une équipe remarquable autour de lui cela n'est pas simple...

*(Sonnerie).*

... Pardon, je vais dépasser un tout petit peu...

Ce qui est essentiel c'est le contenu de cet accord qui est en train de s'écrire de façon à ce que ce contenu puisse préserver ce que nous sommes. Effectivement, il y a eu un certain nombre d'échanges avec le Comité des Professions Règlementées au mois de juillet, nous avons vu M. TONELLI fin juillet, M. RIT a représenté le groupe Horizon Monaco, il y a eu un compte rendu officiel du Conseil National qui a été visé par la présidence et par la Commission des Relations Extérieures et donc ce qui est important aujourd'hui c'est que nous soyons très vigilants sur ce qui est écrit, sur ce qui s'organise, sur ce qui est en train de se négocier et que nous soyons sûrs et rassurés que nous n'ayons pas un texte ficelé sur lequel il nous sera demandé de voter de façon rapide, sous forme d'une ratification. Je ne vous cache pas que les compatriotes, et il ne s'agit pas d'élection, de campagne électorale ou d'agiter les chiffons rouges ou de parler de caricature, que les compatriotes nous posent des questions, Monsieur le Ministre, vous devez savoir que nos compatriotes et un certain nombre de résidents sont inquiets de ces négociations, ils sont inquiets des conséquences directes et indirectes. Il y a probablement sur ce dossier un énorme travail de communication à faire de la part du Gouvernement, aussi, si je puis me permettre, cela est très important et pourquoi pas nous réunir avec les professions règlementées, de façon un peu exceptionnelle, en structure tripartite, Gouvernement/Conseil National/Comité des professions règlementées. Je pense qu'étant donné l'importance du sujet cela me paraît justifié et je crois qu'il ne faut pas trop tarder. Voilà. Et il faut qu'on continue effectivement à avancer sachant qu'en plus

ces négociations, nous le savons tous, sont des négociations qui concernent indirectement et parfois directement notre voisin et notre ami français et là aussi cela a un impact non négligeable.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être plus court et plus direct que l'intervention que nous venons d'entendre.

Sans être en désaccord avec mes collègues et le Ministre d'Etat concernant les lignes rouges et la défense de nos intérêts, je voudrais quand même que nous soyons conscients, comme l'a dit M. ALLAVENA, de ce que Monaco aurait à gagner avec un bon accord. L'accès à un marché de plus de 500 millions de personnes pour nos entreprises, pour exporter leurs biens et leurs services, une sécurité juridique accrue pour les investisseurs et les résidents, ce ne sont pas des pacotilles, n'est-ce-pas ? Alors, je crois qu'il faut faire attention parce que certains sont plus vocaux que d'autres et c'est normal, certains défendent les intérêts qui sont les leurs, ils ont le droit de les défendre, mais ils les défendent avec plus de véhémence que ceux qui ont à gagner quelque chose. Je crois que comme l'a dit M. ALLAVENA, il faut garder la tête froide et ne pas s'emporter.

La dernière chose que je voulais dire c'est qu'il ne faut pas oublier non plus qu'être monégasque – et cela je le dis aux personnes qui nous regardent à la télévision – ce n'est pas un métier non plus.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASQUIER.

Monsieur le Ministre je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est la base de la pédagogie et je répèterai aussi souvent et aussi longtemps qu'il sera nécessaire l'idée que, un, le principe de l'accord ne prévaudra pas sur son contenu et il n'y a aucune raison de penser que le Gouvernement cèdera sur les principes qui ont été arrêtés dans la négociation par le Prince Souverain et, notamment, évidemment la préférence nationale. Je me suis déjà exprimé hier sur ce point et, évidemment le système de réglementation des professions. Là encore je crois que chacun à votre niveau a raison de dire qu'il peut y avoir sur cette question un peu d'inquiétude, un peu de prévention à

l'égard de quelque chose qui peut faire peur, mais qui en même temps apportera à Monaco, si nous avons un bon accord, une visibilité, un avenir sur 50 ans pour autant que l'Union Européenne tienne 50 ans, ce qui n'est pas encore sûr et pas encore sur l'agenda.

Donc, moi je suis tout à fait disposé à le répéter à le redire et je ne veux pas porter de jugement sur ce qui vous a été dit par les Professions Règlementées que j'ai reçues avec un certain nombre de mes collègues du Gouvernement et à qui j'ai dit exactement ce que je vous ai dit hier. Je vois bien qu'il y a un jeu politique autour de cette idée, qu'on pourrait jouer le Gouvernement contre le Conseil National, le Conseil National contre le Gouvernement, c'est dans l'intérêt de personne d'entretenir cette idée que l'Europe nous menace, que l'Europe va nous absorber, que l'Europe va faire disparaître Monaco, nous sommes loin de tout cela. Nous sommes organisés en interne pour chaque fois qu'il y a une séance de négociation c'est-à-dire toutes les six semaines, un mécanisme de concertation interministériel, inter- départemental puisse redéfinir en permanence le cadre de la négociation. Et cela peut durer dix-huit ans s'il le faut, cela durera aussi longtemps que nos demandes ne seront pas satisfaites.

Alors, je répèterai ce que j'ai dit sur les Professions Règlementées, je répèterai ce que j'ai dit sur la préférence nationale, il n'est pas question de toucher à tout cela. En revanche, il est question, comme l'ont dit Mme ROUGAIGNON-VERNIN et M. PASQUIER, de regarder tout ce que l'Union Européenne peut nous apporter pour nous, pour nos enfants et pour les générations à venir et c'est là-dessus qu'il faut effectivement se mettre d'accord. Je suis d'accord avec tous ceux qui en ont parlé, parlé, parlé, parlé et encore parlé. Je pense que c'est une bonne idée, sous une forme à déterminer, d'organiser régulièrement avec vous, avec le Gouvernement, avec les Professions Règlementées, des réunions de travail qui permettent que les choses soient dites, que la parole publique puisse être partagée et pas déformée.

Si vous en êtes d'accord, on en a parlé hier soir avec le Président, nous allons tenir, non pas des Commissions Tripartites, mais des séminaires de travail avec les Professions Règlementées, avec des représentants du Conseil National, avec les membres du Gouvernement directement concernés et nous allons redire ce que nous disons – en tous les cas depuis que je suis arrivé et que je m'occupe de ce dossier – on ne touchera pas ni à la Constitution ni au mécanisme de réglementation des professions en Principauté.

Je ne peux pas être plus clair, je l'ai même écrit aux Professions Règlementées, je suis surpris que vous me

disiez qu'il y a un échange de courriers qui dit le contraire. Très bien j'en prends acte, je ne veux pas porter de jugement sur ces méthodes, je dis simplement que nous devons collectivement y mettre fin et une des façons d'y mettre fin c'est que l'information circule, c'est que la communication circule et pour le faire effectivement, en terme de méthode, nous pouvons envisager un séminaire de travail régulier sur l'Europe avec les personnes directement concernées.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

**M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Juste pour applaudir à cette décision et à la discussion que vous avez eue hier et dans la logique de ce qui vient d'être dit, d'essayer de ne pas oublier un interlocuteur comme la Fédération des Entreprises Monégasques, c'est-à-dire ce quatrième côté du carré qui lui, sans doute, pour au moins une grande partie de ses membres, a besoin des accords avec l'Union Européenne. Donc, peut-être pas tout le monde en même temps, mais trouvez le format pour que les différents intervenants puissent s'exprimer.

**M. le Ministre d'Etat.-** En tous les cas je partage complètement votre analyse, cela ne doit pas être un projet, même si cela le deviendra, un sujet de campagne électorale parce que pour l'instant ce n'est qu'un projet d'accords d'associations, ce n'est que quelque chose sur lequel on doit pouvoir réfléchir ensemble, se positionner ensemble, sans trouver artificiellement des moyens soit de rupture, soit de clivage.

Donc, tout à fait d'accord, sous le format qu'il faudra, pour associer le Conseil National, les différentes professions concernées et le Gouvernement, pour avancer sur ce sujet.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous remercier pour avoir pris en considération cette discussion que nous avons eue hier soir. Je comprends tout à fait que pour des raisons institutionnelles cela ne peut s'appeler Commission Tripartite parce que la Commission Tripartite est déléguée en général à la S.B.M.. Mais un groupe de travail élargi, où toutes les idées pourront se confronter entre Professions Règlementées/Conseil National/Gouvernement et comme l'a suggéré le Président de la Commission des Relations



Extérieures, les entreprises. Je crois qu'à partir de ce moment-là on pourra avancer beaucoup plus vite et faire taire toutes les méchantes rumeurs.

Cela me paraît quelque chose de fondamental et je vous en remercie.

Je voudrais ajouter un point. Il me semble que sur ces négociations avec l'Union Européenne il y a une question qui n'a jamais vraiment été posée c'est : quelles seraient les conséquences si Monaco signait des accords d'échange avec l'Union Européenne ? Quelles seraient les conséquences si Monaco ne signait pas d'accord d'échange avec l'Union Européenne ? Je pense que c'est une question qui n'a jamais vraiment reçu de réponses ni sur laquelle on a vraiment communiqué, ce qui fait que tout le monde reste dans un flou artistique, si je peux me permettre, et je crois que c'est un sujet sur lequel il faudrait communiquer afin de peser le pour et le contre, comme le dit le Vice-Président, et que l'on fasse une étude sur les forces et les faiblesses de tels accords.

**M. le Ministre d'Etat.-** On ne va pas avoir un débat, mais moi je peux vous dire très clairement et je pourrais vous le dire assez schématiquement, les avantages d'un accord et, évidemment s'il n'y a pas d'accord d'association rien ne change. Mais quand rien ne change c'est toujours un peu dangereux. Des négociations qui n'aboutissent pas cela arrive tout le temps et on trouvera la façon de faire en sorte que la responsabilité de l'échec des négociations ne soit pas portée par Monaco, cela est le b-a ba de la diplomatie. Mais on pourra reparler de tout cela. En tous les cas ce qui est sûr – je rassure M. NOUVION, M. ALLAVENA, etc... – vous n'aurez pas à vous prononcer sur un texte à la hussarde ou à la sauvette parce qu'un texte qui porterait atteinte à ces différentes lignes rouges, ne serait pas déposé par le Gouvernement. Je crois qu'il faut que vous compreniez qu'on ne déposera pas, en tous les cas le Ministre d'Etat, moi en l'occurrence, je ne sais pas pour mes successeurs, ne déposera pas un texte qui ne respecte pas le cadre politique posé pour cette négociation.

Vous, vous n'aurez pas à vous prononcer sauvagement sur un texte qui vous serait présenté brutalement et donc vos engagements politiques ne seront pas touchés.

Merci. Mais on pourra reprendre tout cela dans le calme et très simplement, très clairement, je pourrais essayer de vous montrer les avantages qui pourront sortir de cet accord d'association et, évidemment, ce qui se passerait si les négociations échouaient mais je

n'y crois pas pour l'instant et nous n'en sommes pas là, tout cela prendra du temps.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** Je voudrais juste rajouter que j'ai donné mes instructions au Président de la Commission des Relations Extérieures pour cette désignation des membres qui composeront le Cosac, qui aura lieu demain. Je pense, Monsieur NOUVION, qu'il serait bon, en tant que Président de votre groupe politique, que vous soyez le représentant de celui-ci au sein de cette délégation.

**M. Laurent NOUVION.-** Je vous remercie, mais je crois que c'est une décision collégiale qui ne m'appartient pas.

**M. le Président.-** Je pense que vous êtes libre de votre choix !

**M. Laurent NOUVION.-** Encore merci.

C'est le groupe Horizon Monaco qui est libre de son choix et qui donc fera son choix qui sera donné demain en Commission des Relations Extérieures.

**M. le Président.-** Nous sommes heureux de l'entendre.

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,  
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI,  
Jean-Michel CUCCHI, Thierry CROVETTO,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI,  
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*



**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 16 - Postes Diplomatiques

316.111 - Traitements Titulaires.....	3.614.100
316.211 - Traitements non Titulaires.....	124.700
316.218 - Personnel Ambassades .....	3.787.600
316.261 - Frais de Représentation .....	196.200
316.010 - Frais de Personnel .....	<u>7.722.600</u>
316.252 - Indemnités de Scolarité .....	140.000
316.262 - Déplacements.....	1.052.900
316.264 - Réceptions.....	1.005.700
316.323 - Frais d'Administration .....	332.200
316.335 - Fonctionnement des Ambassades .....	<u>1.511.300</u>
316.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>4.042.100</u>
316.351 - Achat Matériel .....	70.000
316.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>70.000</u>
	<u>11.834.700</u>
Total chapitre 16	<u><u>11.834.700</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 16 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Thierry CROVETTO,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION,  
Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO,  
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 17 - Direction des Relations Diplomatiques &amp; Consulaires

317.111 - Traitements Titulaires.....	375.600
317.211 - Traitements non Titulaires.....	178.100
317.010 - Frais de Personnel .....	<u>553.700</u>
317.264 - Réceptions.....	330.000
317.323 - Frais d'Administration .....	44.800
317.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>374.800</u>
	<u>928.500</u>
Total chapitre 17	<u><u>928.500</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 17 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Thierry CROVETTO,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION,  
Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 18 - Direction des Affaires Internationales

318.111	- Traitements Titulaires.....	265.300
318.211	- Traitements non Titulaires.....	215.900
318.010	- Frais de Personnel .....	481.200
318.323	- Frais d'Administration .....	18.000
318.030	- Frais de Fonctionnement .....	18.000
	Total chapitre 18	<u>499.200</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 18 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Thierry CROVETTO,  
Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION,  
Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 19 - Direction de la Coopération Internationale

319.111	- Traitements Titulaires.....	328.100
319.211	- Traitements non Titulaires.....	257.300
319.010	- Frais de Personnel .....	585.400
319.251	- Missions & Etudes.....	12.000
319.020	- Frais Etudes & Formation .....	12.000

319.262 - Déplacements.....	105.000
319.323 - Frais d'Administration.....	40.000
319.030 - Frais de Fonctionnement .....	145.000
	<hr/>
Total chapitre 19	742.400
	<hr/> <hr/>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 19 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Marc BURINI, Thierry CROVETTO, Jean-Louis GRINDA,  
Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

C) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR :

Chap. 20 - Conseiller de Gouvernement

320.111 - Traitements Titulaires.....	792.300
320.211 - Traitements non Titulaires.....	427.900
320.261 - Frais de Représentation.....	31.000
320.010 - Frais de Personnel .....	1.251.200
	<hr/>
320.251 - Missions & Etudes.....	63.500
320.020 - Frais Etudes & Formation .....	63.500
	<hr/>
320.262 - Déplacements.....	65.000
320.264 - Réceptions.....	20.000
320.323 - Frais d'Administration.....	22.000
320.358 - Protection Civile.....	172.000
320.030 - Frais de Fonctionnement .....	279.000
	<hr/>
Total chapitre 20	1.593.700
	<hr/> <hr/>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 20 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Thierry CROVETTO, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-François ROBILLON, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 21 – Force Publique Carabiniers

321.111	- Traitements Titulaires.....	5.242.300
321.121	- Indemnités diverses .....	870.600
321.211	- Traitements non Titulaires.....	298.200
321.010	- Frais de Personnel .....	6.411.100
321.252	- Indemnités & Vacations .....	53.000
321.265	- Transport & Déménagement .....	30.000
321.323	- Frais d'Administration.....	13.000
321.371	- Habillement.....	150.000
321.030	- Frais de Fonctionnement .....	246.000
321.350	- Entretien Matériel.....	104.800
321.351	- Achat Matériel .....	135.000
321.040	- Achat & Entretien Matériel.....	239.800
	Total chapitre 21	<u>6.896.900</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 21 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Thierry CROVETTO, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 22 - Sûreté Publique Direction

322.111	- Traitements Titulaires.....	22.144.200
322.121	- Indemnités diverses .....	2.965.200
322.211	- Traitements non Titulaires.....	1.400.100
322.010	- Frais de Personnel .....	26.509.500

322.252 - Indemnités & Vacations .....	6.500
322.323 - Frais d'Administration.....	157.700
322.030 - Frais de Fonctionnement .....	164.200
322.350 - Entretien Matériel.....	688.000
322.351 - Achat Matériel.....	1.161.300
322.371 - Habillement.....	320.200
322.040 - Achat & Entretien Matériel.....	2.169.500
322.352 - Groupe de Sécurité.....	786.000
322.514 - Frais Financiers .....	7.500
322.060 - Frais Propres Activité Service.....	793.500
	<u>29.636.700</u>
Total chapitre 22	<u>29.636.700</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

A chaque séance il y a toujours des élus qui rappellent combien nous sommes attachés à l'efficacité de la Sûreté Publique et combien nous sommes conscients qu'elle est aimée pour cela...

**M. le Président.-** ... Vous avez bien raison !

**M. Claude BOISSON.-** ... Absolument, surtout en ces temps où on parle beaucoup de sécurité nationale.

Seulement le problème est que nous avons beaucoup d'exigences, nous voulons les voir de plus en plus dans la rue. Tout à l'heure, nous avons parlé de circulation, c'est vrai Monsieur le Conseiller, s'il y avait un agent au moment où le tunnel est fermé il n'y aurait pas l'accumulation de véhicules. Or, c'est quelque chose qui n'est pas toujours maîtrisable, parce qu'en effet ce sont les normes européennes qui nous obligent à fermer ce tunnel ainsi que celui de la Moyenne Corniche. Mais, pour cela il faut des effectifs. Donc, je pense qu'à l'occasion de ce Budget Rectificatif, c'est le moment de rappeler au Gouvernement qu'il est important de prévoir pour le Budget Primitif, et cela devient urgent, des effectifs complémentaires pour la Sûreté Publique afin qu'elle puisse faire face à toutes les missions. Il est à constater un accroissement de plus en plus important et nous nous réjouissons, surtout en ce moment, de l'efficacité des contrôles, je pense que c'est vraiment nécessaire, c'est dissuasif. Nous parlions tout à l'heure des

contrôles à l'entrée du tunnel, au Jardin Exotique, et pour ce faire, il faut des effectifs. Pendant très longtemps il n'y a pas eu de recrutement.

Alors là, il s'agit d'un problème que l'on soulève de façon récurrente. D'un côté, on demande au Gouvernement de faire attention de ne pas embaucher davantage de fonctionnaires et d'un autre côté, il y a des besoins. Alors moi, sur ce plan-là, je fais totalement confiance au Gouvernement Princier. Je sais très bien qu'ils ne vont pas créer des postes pour faire plaisir et pour renforcer des services, mais il y a quand même un certain nombre de services à caractère commercial, à caractère public qui nécessitent actuellement des aides et des renforts. Malheureusement, la Fonction Publique a de plus en plus de charges et je pense que vous pouvez le constater, il n'y a pas beaucoup de fonctionnaires qui, à 18 heures 30, quittent le bureau.

Pour en revenir à la Sûreté Publique, il serait nécessaire de recruter au moins une vingtaine de personnes pour assurer les tournées, les roulements et surtout les congés et puis, également, et là on revient au Budget Rectificatif puisqu'il y a une ligne à ce sujet – je ne rentre pas dans le détail technique, je ne sais pas – de mettre à disposition les moyens qu'il faut en matière d'équipement. Nous avons tous vu, après le 14 juillet, du personnel équipé avec des armes adaptées et il faut les tenues adaptées, il faut tout ce qu'il faut en matière de communication, de prévention, d'intervention, pour être efficace tout cela va de pair avec notre intérêt pour la sécurité nationale à laquelle nous sommes tous attachés.

Je crois que cela est également partagé par tous les élus de l'Assemblée.



**M. le Président.-** Je crois pouvoir dire sans me tromper, que c'est le cas Monsieur BOISSON.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 22 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Charles ALLAVENA,*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,  
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,  
Claude BOISSON, Marc BURINI,  
Thierry CROVETTO, Jean-Louis GRINDA,  
Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,  
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,  
Thierry POYET, Jacques RIT,  
Jean-François ROBILLON, Mmes Valérie ROSSI,  
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,  
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA  
votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 24 - Affaires culturelles

324.111 - Traitements Titulaires.....	619.400
324.211 - Traitements non Titulaires.....	276.200
324.010 - Frais de Personnel .....	895.600
324.323 - Frais d'Administration.....	10.600
324.325 - Promotion .....	24.900
324.030 - Frais de Fonctionnement .....	35.500
324.340 - Annuaire des Artistes.....	6.200
324.346 - Dépôt Légal - Acquisition Ouvrages.....	13.300
324.347 - Chapelle de la Visitation.....	4.800
324.348 - Salle Quai Antoine 1er & Atelier .....	164.300
324.349 - Patrimoine Artistique .....	20.000
324.060 - Frais Propres Activité Service.....	208.600
Total chapitre 24	<u>1.139.700</u>

**M. le Président.-** Monsieur le Doyen si vous ne levez pas la main je vais être déçu...

*(M. Daniel BOERI intervient hors micro, inaudible).*

**M. Daniel BOERI.-** ... Cela bouge un peu mais...

**M. le Président.-** ... pas suffisamment pour que vous vous exprimiez. Parfait.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Juste pour rappeler très brièvement que nous avons fait une intervention sur les Ateliers au Quai Antoine 1<sup>er</sup> et que pour le Primitif nous attendons, Monsieur le Conseiller, des nouvelles.

Merci.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Oui, tout à fait. J'apporterai aux Conseillers Nationaux un détail sur le règlement de mise à disposition des différents ateliers du Quai Antoine 1<sup>er</sup>, avec le nombre de ces ateliers et les modes d'attribution, ce sera fait.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Cela est formidable, très bien, c'est ce qu'on avait d'ailleurs dit et je vous en remercie. Mais on avait également souhaité – je crois que M. NOUVION partageait mon avis – aussi avoir un dessein « politique » quant au futur de ces ateliers. Ce n'est pas qu'un état des lieux technique, c'est aussi une prospective sur le sujet.

Merci.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Absolument.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 24 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 25 - Musée d'Anthropologie

325.111 - Traitements Titulaires.....	61.700
325.211 - Traitements non Titulaires.....	322.200
325.010 - Frais de Personnel .....	383.900
325.313 - Prospection, Fouilles & Etudes .....	22.500
325.323 - Frais d'Administration.....	32.700
325.371 - Habillement.....	1.000
325.030 - Frais de Fonctionnement .....	56.200
325.350 - Entretien Matériel.....	8.700
325.351 - Achat Matériel .....	6.500
325.040 - Achat & Entretien Matériel.....	15.200
	<u>455.300</u>
Total chapitre 25	<u>455.300</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 25 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Thierry CROVETTO, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour).*

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Thierry CROVETTO, Jean-Louis GRINDA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Mmes Valérie ROSSI, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 26 - Cultes

326.111 - Cultes - Traitements .....	937.500
326.211 - Traitements non Titulaires.....	502.500
326.261 - Evêché - Frais Représentation .....	11.500
326.010 - Frais de Personnel .....	1.451.500
326.321 - Evêché - Chancel. & Curie Episc. ....	113.100
326.326 - Evêché - Frais de Pastorale .....	216.200
326.030 - Frais de Fonctionnement .....	329.300
326.344 - Cathédrale - Subvention Fonct.....	81.100
326.3441 - Paroisse Saint Devote - Subvention.....	88.800
326.3442 - Paroisse Saint Martin - Subvention .....	97.400
326.3443 - Paroisse Saint Nicolas - Subvention.....	68.800
326.3481 - Maîtrise - Fonctionnement.....	142.400
326.3483 - Maîtrise - Déplacements .....	92.000
326.060 - Frais Propres Activité Service.....	570.500
	Total chapitre 26
	<u>2.351.300</u>

**M. le Président.-** Monsieur le Secrétaire Général nous avons une question qui est posée au moment de la mise au vote d'un chapitre, s'il est dit « à la totalité des élus présents », est-ce que cela vous pose un problème pour la rédaction du procès-verbal ?

**M. Laurent NOUVION.-** Excusez-moi, cela est possible et je crois que c'est comme cela qu'il a été procédé depuis un certain nombre d'années, sinon on risque d'être là jusqu'à 2 ou 3 heures du matin. On peut très bien éviter le vote à main levée chapitre par chapitre, parce que sinon cela va être très fastidieux et très long, pour vous d'abord et pour l'ensemble des élus.

Je crois qu'on a toujours procédé comme cela, si les élus sont d'accord.

**M. le Président.-** Chapitre par chapitre ?

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 27 - Education Nationale Direction

327.111 - Traitements Tit. Direction .....	1.659.000
327.112 - Pers. Tit. Affect. Ets Privé Div.....	3.662.200
327.122 - Heures suppl. Pers. Tit. Affecté .....	175.600

**M. Laurent NOUVION.-** Chapitre par chapitre mais sans reprendre le vote à main levée et en listant l'ensemble des élus, cela s'est toujours ainsi fait.

**M. le Président.-** Donc, nous reprenons les Cultes puisqu'on va arriver à un accord œcuménique sur le sujet, cela s'y prête, il y a des protestants aussi...

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 26 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

327.211	- Traitements non Tit. Direction .....	1.185.300
327.212	- Pers non Tit. Afec. et Priv. Div. ....	541.300
327.222	- Heures supp. Pers. non Tit. Affec. ....	17.200
327.010	- Frais de Personnel .....	<u>7.240.600</u>
327.252	- Vacations Inspection & Examens.....	4.000
327.253	- Orientation Scolaire.....	19.200
327.254	- Promotion Sociale .....	38.700
327.323	- Frais d'Administration.....	<u>24.500</u>
327.030	- Frais de Fonctionnement .....	86.400
327.350	- Entretien Matériel .....	3.500
327.351	- Achat Matériel .....	<u>8.000</u>
327.040	- Achat & Entretien Matériel.....	11.500
327.262	- Transport d'Elèves .....	460.000
327.312	- Hygiène Scolaire.....	15.000
327.324	- Commission Langue Monégasque.....	15.000
327.3281	- Loisirs Dirigés .....	16.000
327.3282	- Prix .....	52.000
327.3283	- Modernisation Equip. Pédag.....	66.500
327.329	- Foyers Socio-Educatifs .....	12.600
327.340	- Cantines Scolaires - Part. Etat.....	11.700
327.359	- Option Inter. Anglais renforcé.....	<u>20.400</u>
327.060	- Frais Propres Activité Service.....	<u>669.200</u>
	Total chapitre 27	<u><u>8.007.700</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Rossi, je vous en prie, nous vous écoutons.

**Mme Valérie Rossi.-** Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de parler ici du plan de développement numérique qui est un sujet qui me tient à cœur depuis le début de la mandature et sur lequel nous avons débattu par le passé.

Le Gouvernement Princier avait entendu la volonté des élus de la Haute Assemblée de promouvoir le numérique à l'école en accélérant la dotation d'équipements informatiques dans les établissements scolaires.

Je me réjouis de voir qu'à cette rentrée la Principauté fait partie des pays les mieux dotés en outil numérique pédagogique. Avec l'installation de

cent tableaux blancs et vidéo- projecteurs interactifs, tous les élèves des écoles primaires apprennent désormais au quotidien avec le numérique. Une évolution en un an.

Les moyens financiers mobilisés pour le plan numérique doivent être maintenus et encouragés car il s'agit d'un investissement pour l'avenir de nos enfants. Mais l'argent ne fait pas tout comme chacun sait. L'équipement rapide des nouveaux outils informatiques dans les classes peut ainsi désorienter certains enseignants, qu'il n'y a pas si longtemps, utilisaient des craies et un tableau noir. Je sais que la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports fait un gros effort de formation des professeurs et c'est une excellente chose. A quoi bon avoir des outils modernes si on ne sait pas s'en servir ?

Cependant, nous savons tous qu'en multipliant les outils informatiques, on multiplie les possibilités de bugs informatiques. Inutile d'être un expert pour s'en

rendre compte à la maison, entre les tablettes, les smartphones, les ordinateurs. Nous sommes tous régulièrement confrontés à ces désagréments, sans oublier la connexion Internet. Monaco Telecom fournit-il le service attendu par ces établissements ? Mettons-nous à la place du professeur devant à la fois gérer sa classe, faire cours et trouver une solution à un problème informatique. Ce genre de situation est compliqué, un enseignant est là pour enseigner, pas pour résoudre des problèmes informatiques.

J'imagine que le Gouvernement Princier a prévu une équipe de techniciens informatiques suffisamment étoffée pour accompagner les enseignants dans leur usage du numérique et les aider en cas de problème.

Le recrutement de ce type de profil me semble absolument nécessaire pour que les crédits mobilisés, les efforts de formations consenties ne soient pas contrariés par des petits soucis techniques.

Au regard de l'enjeu éducatif, ce type de dépense peut largement faciliter le travail de nos professeurs et donc l'enseignement dispensé à nos enfants.

Je serai attentive à ce que les moyens en ressources humaines pour le numérique soit en adéquation avec les besoins du terrain.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame ROSSI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur,

Une enquête a été faite par « Action Innocence » sur la problématique du harcèlement à l'école et je crois savoir que nous sommes proches des statistiques de nos pays voisins.

Je vous remercie donc d'avoir pris un certain nombre de mesures pour lutter contre le harcèlement, contre cette problématique et notamment la médiation par les pairs, j'en parlais dans mon intervention de politique générale.

Il s'agit d'une forme de violence qu'il ne faut pas négliger et je vous saurais gré de prendre encore toutes les mesures pour lutter contre cela.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Deux choses. Tout d'abord sur le plan numérique, évidemment, c'est un ensemble, un ensemble dans lequel on avait d'ailleurs insisté l'an dernier tant sur le volet formation que sur le volet appropriation par les professeurs de cet outil qui vient non pas se substituer aux outils précédents, mais qui vient compléter les outils pédagogiques qu'ont les professeurs et, effectivement, il faut que l'ensemble du système fonctionne. Nous sommes attachés à ce que tant les matériels eux-mêmes répondent aux besoins des professeurs, que l'installation, l'infrastructure sur lesquelles il y a également des efforts conséquents qui ont été faits, qui répondent aux besoins techniques de bon fonctionnement de ces appareils. Effectivement, il y a une équipe dédiée au niveau de la Direction de l'Education Nationale pour faire fonctionner correctement l'ensemble de ces matériels. Dans le développement du plan numérique, nous continuerons à développer l'ensemble de ces points pour que le dispositif du plan numérique fonctionne correctement sur l'ensemble des établissements scolaires de la Principauté.

Un point sur le harcèlement. Il y a des actions qui sont entreprises depuis d'ailleurs de nombreuses années avec l'association « Action Innocence ». L'an dernier, il y a eu une journée particulière au début du mois de novembre qui a permis de focaliser un peu sur cette problématique et qui a permis également de questionner directement l'ensemble des élèves, notamment dans les classes de CM2 et de 4<sup>ème</sup>. Les résultats de l'enquête que nous avons d'ailleurs communiqués au Conseil National en décembre de l'année dernière, n'avaient pas montré un taux alarmant de cas de harcèlement, même si on peut considérer – et je l'avais dit dans cette enceinte – que tout cas de harcèlement peut être considéré comme un cas de trop et on doit donc lutter, même si l'n'y avait qu'un.

Les actions ont été poursuivies, notamment par une sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative. Vous avez sans doute noté que dans le cadre des règlements intérieurs des établissements scolaires la notion a été introduite pour pouvoir faire l'objet de sanction dans le cas où ces cas se révélaient. Un ensemble de procédures a été mise en place, d'une part, pour permettre la détection et le traitement le plus en amont possible de ces cas, puisque bien souvent, lorsque les phénomènes ne sont qu'à



l'amorce, ils peuvent être mieux maîtrisés et désamorçés et, d'autre part, l'expérimentation de la formation de la médiation par les pairs est en cours ; elle a commencé cette année.

Les actions de partenariat avec « Action Innocence » vont continuer – ce n'était pas qu'une fois comme cela. La journée contre le harcèlement sera l'occasion début novembre, de mettre à nouveau un focus sur cette problématique afin que celle-ci soit le plus possible jugulée.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Madame ROSSI, je crois que vous voulez intervenir après Monsieur le Conseiller.

**Mme Valérie ROSSI.-** Oui, je voudrais compléter mon intervention par une autre question.

Au niveau de Monaco Telecom est-ce que le service offert au niveau des établissements scolaires est satisfaisant ?

Ensuite, comment est organisé l'entretien technique ? Puisque les écoles primaires sont complètement équipées, est-ce que par école, vous avez un référent technique en cas de problème au sein des écoles ? Comment est-ce organisé ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Tout d'abord le service proposé par Monaco Telecom dépend un peu de la structure et de l'infrastructure que l'on a dans les différents établissements scolaires puisque tous les dispositifs ne sont pas similaires. Dans la plupart des cas, le service est tout à fait correct, mais nous avons des améliorations encore à apporter, notamment sur les gros établissements où nous avons un nombre d'équipements très conséquent.

Sur la structure, nous avons une équipe qui est au niveau de la Direction de l'Education Nationale et qui couvre la totalité des établissements et effectivement, des référents dans les principaux établissements scolaires de la Principauté.

**Mme Valérie ROSSI.-** Vous connaissez le nombre de personnes ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Intérieur.-* J'ai peur de vous dire une bêtise en vous donnant un chiffre ce soir mais je vous l'indiquerai.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.-** Je vous remercie.

En effet, les Arrêtés Ministériels et Ordonnances Souveraines d'application de la loi n° 1.425 sont parus au Journal de Monaco vendredi 23 septembre. En regardant les documents à fournir par les étudiants pour bénéficier d'un de ces prêts étudiants, je suis à la fois ravi parce que ce que nous avons convenu, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, figure là, notamment la prise en charge de deux frais de transport par an pour les étudiants. Ce qui m'inquiète un peu, c'est que je ne vois aucune allusion à l'établissement financier qui sera le relais auprès du Gouvernement de cet emprunt. C'est-à-dire est-ce qu'aujourd'hui le Gouvernement a décidé de travailler avec un seul établissement financier ? Est-ce que tous les établissements financiers de la place vont pouvoir bénéficier de la manne de cet emprunt ? Il n'y a absolument aucune information concernant l'établissement prêteur auprès de l'Etat et je pense que c'est quand même quelque chose qui est essentiel puisque dans la loi figure la notion d'établissement financier et pas dans les Arrêtés Ministériels.

Deuxième chose, même si je comprends que la commission qui va juger du caractère diplômant ne soit pas composée d'élus aussi bien du Conseil Communal que du Conseil National, ce que je regrette puisque cette loi est à l'initiative de la majorité Horizon Monaco, donc c'est une loi qui émane d'une proposition de loi du Conseil National et il n'y a aucun membre de la Haute Assemblée au sein de cette commission même si, en effet, elle est composée de sachants qui sont là pour étudier le niveau des diplômés.

Concernant en revanche les établissements financiers, j'aimerais bien que vous nous apportiez un élément de réponse, Monsieur le Conseiller s'il vous plaît.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* En fait le dispositif, comme prévu dans la loi, consiste à ce que les étudiants fassent une demande d'aide financière auprès de l'Etat qui vérifie au travers du dossier à constituer, si la demande est recevable et que donc si le diplôme qui sanctionne la formation suivie par l'étudiant, ou que l'étudiant se propose de suivre, est bien une formation diplômante et que ce diplôme a bien une validité, a bien une reconnaissance. Donc cela explique pourquoi la commission tel que le défini

la loi, a pour objet de vérifier techniquement cette validité et est, effectivement, constituée de techniciens, de sachants, par rapport à cette problématique.

Concernant l'établissement financier, la loi prévoit que le prêt devra être conclu auprès d'établissements qui auront été conventionnés par l'Etat, qui font l'objet d'une convention, c'est le deuxième volet. Une fois que la demande aura été jugée recevable, les services de l'Etat mettront en relation l'étudiant avec l'établissement financier qui aura passé la convention avec l'Etat.

Donc cela n'avait pas besoin d'apparaître dans ce texte qui définit en fait, d'une part, la composition de la commission et, d'autre part, le dossier à remplir puisque la loi précise que, sous peine d'irrecevabilité, le dossier doit être complet et remis par le candidat.

Voici donc l'explication.

**M. Christian BARILARO.-** Si je peux me permettre une question complémentaire, Monsieur le Président.

Si demain je suis un étudiant de nationalité monégasque, je dépose tous les documents nécessaires à l'appui de mon dossier et que le caractère diplômant de ma formation est vérifié par la commission, est-ce que l'établissement bancaire auquel vous allez m'adresser est déjà connu du Gouvernement à l'heure où on parle ?

En fait ma question est plus celle-ci : quel délai y a-t-il, aujourd'hui, pour un étudiant, à obtenir ce prêt, à partir du moment où les Arrêtés Ministériels sont parus, puisqu'il ne fait pas mention de délai dans l'Arrêté Ministériel ?

(Sonnerie).

... est-ce qu'avec un délai raisonnable on va pouvoir l'adresser à un établissement bancaire de référence ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je peux d'ores et déjà vous affirmer que dans un délai raisonnable, l'étudiant sera mis en relation avec l'établissement bancaire pour souscrire le prêt.

**M. Christian BARILARO.-** Ce qui veut dire que l'Etat a retenu un établissement bancaire ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Il en a au moins retenu un.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur PASQUIER, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais tout d'abord féliciter le Ministre d'Etat et Monsieur le Conseiller pour avoir fait publier au Journal Officiel les modalités de constitution du dossier pour le prêt étudiant. Alors, lorsqu'on regarde le tableau qui constitue le dossier, il est assez complet. La première information financière demandée, cela paraît logique, ce sont les frais de scolarité car pour les bonnes universités ce sont de loin les frais les plus importants et comme on le sait tous les bonnes universités sont souvent aussi les plus coûteuses.

Alors je fais un parallèle maintenant avec les bourses, et je crois que je vais étonner plusieurs d'entre vous ici en vous disant que les frais de scolarité ne sont pas un élément pris en compte pour déterminer le montant des bourses. Vous avez bien entendu ! Les frais de scolarité ne sont pas pris en compte pour déterminer le montant des bourses. Cela signifie que si un étudiant monégasque réussit à intégrer une grande école à Paris, au Royaume Uni ou aux Etats-Unis, sa bourse sera différente de l'étudiant qui fait ses études à Nice, seulement à cause de l'éloignement et des revenus de ses parents. Beaucoup n'essaient même pas, bien évidemment, les parents n'ayant pas les moyens de financer les frais de scolarité.

Alors oui, le prêt étudiant est un pas en avant mais la cible privilégiée de ce programme devrait être les étudiants majeurs, et non pas ceux qui ont 17 ou 18 ans. Voulons-nous vraiment que des adolescents monégasques s'endettent à raison de 40 000 € ou 50 000 € par an pour poursuivre leurs études ?

On me dit que c'est compliqué de déterminer quelles sont les bonnes écoles et les bonnes universités. Personnellement je ne crois pas que ce soit si compliqué que cela, on peut se baser sur des classements annuels des meilleures universités au monde, prenons par exemple les 20 meilleures.

Je pense que tout étudiant monégasque mineur qui est accepté dans l'une de ces universités devrait avoir droit à une bourse au moins égale au frais de scolarité de cette université, quel que soit son quotient familial. Les frais supplémentaires, voyages, hébergement, frais de bouche, devraient être à la charge de l'étudiant et de sa famille, un aménagement pouvant être envisagé pour les familles qui en feraient la demande, basé, cette fois-ci sur leur quotient familial.

Monsieur le Conseiller, plus je me penche sur le programme des bourses, plus je pense que celui-ci est construit en dépit du bon sens. Non seulement nous ne dépensons que 0,2 % du budget de l'Etat pour aider nos jeunes monégasques à se former mais le système actuel privilégie les étudiants moyens au détriment des étudiants brillants.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je pense, en tout premier lieu, qu'il est quand même très excessif de considérer que le système de bourses a été construit en dépit du bon sens. Il est en place depuis de nombreuses années, il a été perfectionné et a été amélioré au fil du temps. Nous avons mené, il y a quelques années, en 2012/2013, une enquête auprès des boursiers pour savoir si le système des bourses leur apportait un plus ou était un inconvénient pour eux et nous n'avons pas eu d'élément négatif de leur part, bien au contraire, puisqu'ils se sont déclarés, plus que dans leur immense majorité, satisfaits du dispositif. Cela étant, tout est perfectionnable, tout est possible, on peut toujours réfléchir à faire évoluer les choses.

Je crois quand même qu'il convient de corriger un élément de ce que vous avez dit. Dans le calcul des bourses il est vrai que l'éloignement est pris en compte et même s'il est vrai que les frais de scolarité n'apparaissent pas être pris en compte directement, ils le sont néanmoins et ils le sont notamment pour un certain nombre d'écoles qui ont été classées dans ce que l'on appelle les grandes écoles. Alors, on peut discuter, bien évidemment, du classement de celles-ci, on peut considérer que ces écoles ne sont pas suffisamment nombreuses, que peut-être il faut l'élargir ; nous menons d'ailleurs une réflexion là-dessus. La chose n'est pas aussi facile et simple que ce que l'on pourrait imaginer, parce que non seulement il faut regarder le nom de l'établissement mais la formation qui est dispensée par cette école ou par ces universités. Selon la structure les formations sont quand même très différentes et ne méritent pas forcément le même traitement.

Donc, des réflexions sont en cours en la matière mais il y a déjà dans le calcul des bourses la prise en compte des frais de scolarité des grandes écoles par rapport aux universités, indépendamment du fait qu'effectivement il y a un élément d'éloignement qui est pris en considération.

Je reviendrai sur ce sujet dans le cadre des réflexions que nous menons à l'heure actuelle sur le système de bourses, en précisant que la Commission des Bourses sera amenée à examiner les études et les réflexions qui sont menées actuellement par la Direction de l'Education Nationale sur ce sujet.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Docteur ROBINO, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci, Monsieur le Président.

D'abord je voudrais revenir sur ce qui a été dit par M. PASQUIER. Lors de la dernière Commission des Bourses, nous avons évoqué ce sujet et, effectivement, la Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports nous a confirmé qu'ils étaient en train d'étudier le classement des écoles et des cursus qui étaient poursuivis, pas tellement finalement au niveau de la France mais au niveau de l'étranger.

En fait, effectivement – et je l'ai dit dans ma déclaration de politique générale – je pense qu'aujourd'hui il est important que l'on puisse prendre en charge un certain nombre d'étudiants et de cursus qui sont réalisés à l'étranger à partir du moment où ceux-ci sont reconnus comme étant réellement valables et pas simplement quelque part un objet de tourisme étudiant. Je crois que c'est vraiment très important, et je sais que nous étions relativement d'accord lors de cette dernière Commission des Bourses d'Etudes pour commencer à réfléchir, mais il y a un travail préparatoire obligatoire et incontournable qui est d'évaluer la valeur des écoles à l'étranger et la valeur que l'on doit accorder aux études. On avait pris l'exemple d'une université comme Harvard, où vous pouvez y aller pour des formations de quelques mois ou bien intégrer un réel cursus qui lui, va se dérouler sur plusieurs années et qui est vraiment la formation diplômante et valorisante.

Je voudrais revenir à l'Education Nationale. Je profite de cette occasion pour souligner l'excellence de l'enseignement que nous avons à Monaco, en témoignent les résultats que nous avons eus, que ce soit pour le diplôme national des brevets, les B.T.S. ou encore les Baccalauréats. Ces résultats ne sont jamais acquis, et je veux voir dans la pérennité de ces résultats la constance de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports dans l'implication des enseignants, dans la mise en place d'un suivi personnalisé, les protocoles d'aides

individualisés, les programmes personnalisés de réussite éducative, les formations de certains élèves à la médiation par leurs pairs, le déploiement du plan numérique.

Alors, j'avais trois questions.

J'aurais aimé savoir si vous avez des retours, notamment de la mise en place cette année de la réforme des collèges ?

J'aimerais savoir si le plan numérique pourrait être sur des choses très simples et notamment l'allègement des cartables ?

Avez-vous quelques éléments, Monsieur le Conseiller, à nous donner par rapport, tout d'abord, au déroulement de la réforme des collèges et ensuite revenir sur, éventuellement, la dématérialisation des manuels, des livres qui pourrait alléger les cartables de nos enfants ?

(Sonnerie).

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Tout d'abord merci pour vos propos sur la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, c'est vrai que c'est un travail quotidien et je crois que ce qui fait une des caractéristiques de l'excellence du système éducatif monégasque, c'est que nous essayons de tout faire pour ne laisser aucun élève sur le bord du chemin. C'est que nous avons ces dernières années des résultats assez exceptionnels au baccalauréat général. Mais au-delà, nous avons des élèves qui sont accompagnés et avec le Ministre d'Etat, nous nous sommes rendus dans une classe de SEGPA à la rentrée des classes de septembre dernier et nous avons pu voir que des élèves avaient pu être récupérés dans des classes traditionnelles et c'est, là aussi, une des qualités de notre système.

Donc, merci pour vos propos pour la Direction de l'Education Nationale.

Concernant la réforme des collèges, je crois que déjà ce que l'on peut relever c'est que nous n'avons pas eu de drame ni d'élément anormaux qui nous sont remontés. Il y a eu une préparation ces deux dernières années par rapport aux directives du Ministère Français de l'Education Nationale puisque, par convention, nous sommes tenus de suivre les programmes. Il y a eu une adaptation qui a été faite sur le cas de la Principauté, notamment en conservant

un certain nombre de spécificités qui nous sont propres et qui n'étaient pas battues en brèche par la réforme du collège, s'agissant de la possibilité d'avoir une deuxième langue vivante dès la 6<sup>ème</sup> de manière optionnelle, ce qui était déjà le cas précédemment. Donc cela nous l'avons conservé même si, de par la réforme du collège, cette deuxième langue vivante devient obligatoire à compter de la 5<sup>ème</sup> ainsi que les enseignements de type latin, grec et un certain nombre d'options que nous avons mises en place en Principauté depuis plusieurs années ont également été conservées les modalités de mises en œuvre. Ensuite, nous avons utilisé les fameux parcours interdisciplinaires pour venir compléter des enseignements qui, du fait de la réforme du collège, se retrouvent maintenant obligatoires pour préparer des examens alors que dans les options que nous avons, dans les filières que nous avons notamment avec l'option internationale elles avaient été mises de côté. Donc, en fait, nous avons essayé de conserver les spécificités qui font aussi la marque de fabrique du système monégasque tout en utilisant les ressources nouvelles de la réforme du collège pour compléter ces éléments vis-à-vis des programmes français et surtout du programme des examens.

En ce qui concerne l'allègement des cartables, c'est un sujet sur lequel l'Education Nationale travaille là aussi depuis plusieurs années. Je vous rappelle qu'il y a des livres qui sont achetés par la Direction de l'Education Nationale de manière à ce qu'ils soient en classe et qu'il puisse y avoir un partage entre les élèves, ce qui évite d'avoir pour ces derniers à amener les livres tous les jours de l'école à la maison. Il y a effectivement la possibilité au travers des outils numériques d'aller vers, peut-être, la voie de la dématérialisation. Ce n'est pas aussi simple que cela, dans certain cas de figure, cela peut effectivement fonctionner, il y a encore des études à mener en la matière parce que l'outil « livre » est important donc il ne faut pas non plus couper l'élève de cela. Nous avons également besoin d'un certain nombre de matériels, ne serait-ce que pour les exercices, pour les livres d'exercices. Donc cela n'est pas aussi simple et le résultat à en attendre n'est pas aussi élevé que ce que l'on peut imaginer.

Il y a un deuxième volet pour l'allègement des cartables, c'est l'ensemble des fournitures scolaires où là, au-delà des livres par eux-mêmes, il y a un effort qui a été demandé pour qu'il y ait une vraie réflexion pour éviter la juxtaposition des fournitures demandées par les uns et par les autres, et qu'on puisse avoir un peu plus de rationalisation en la matière pour là aussi limiter le poids des cartables.



**M. Christophe ROBINO.-** Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Conseiller. Effectivement lors du dernier Comité d'Education Nationale, vous avez évoqué ces thèmes, vous avez évoqué notamment des instructions que vous avez données auprès des enseignants, par exemple pour limiter l'achat de cahiers de travaux pratiques dont on sait qu'ils sont très peu utilisés, et aussi vous aviez proposé que soient distribuées des photocopies d'un certain nombre d'exercices, des quelques exercices qui seraient faits, mais là encore, la voie du numérique pourrait tout à fait se substituer à ce genre de chose.

Je vous ai d'ailleurs écrit, lorsque j'ai eu connaissance de l'organisation de ce plan allègement cartable, pour en avoir la substance, les conclusions. Donc j'attends votre retour avec impatience, évidemment.

Donc, merci de ces initiatives je crois qu'elles vont dans le bon sens.

Alors, je remercie Monsieur BARILARO pour tout le travail qu'il a fait sur le prêt étudiant, il a été un des acteurs, il faut le reconnaître. Mais il y a quelque chose que je n'ai pas compris, normalement nous étions censés passer des conventions avec des établissements bancaires et là vous nous avez parlé d'un établissement qui serait retenu ou pressenti, mais y a-t-il réellement eu passation d'une convention qui fait que si un dossier de prêt était déposé aujourd'hui, on saurait vers quel organisme se tourner ?

**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je vous confirme qu'il y a des conventions qui doivent être passées avec des établissements bancaires puisqu'ils doivent être conventionnés pour pouvoir accorder le prêt. Je vais peut-être laisser à la Direction du Budget le soin de vous répondre sur quels établissements.

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.-* Nous sommes en train de finaliser la convention, notamment avec l'Administration des Domaines, sur la forme et également avec un premier établissement bancaire. Nous avons vu l'ensemble des éléments techniques ; donc cette convention est en voie de finalisation. Pour l'instant, il y a un établissement retenu et un second qui est aussi intéressé pour passer cette convention.

**M. Christophe ROBINO.-** Donc, pour reprendre la question de M. BARILARO, dans quel délai peut-on espérer voir aboutir une demande ?

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.-* Très très rapidement.

**M. Christophe ROBINO.-** Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je me joins très volontiers aux déclarations de mon collègue ROBINO et je vous prie, Monsieur le Conseiller, de transmettre toutes nos félicitations à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et à l'ensemble de ses équipes et du corps enseignant pour les excellents résultats scolaires qui deviennent une habitude récurrente dont on se félicite, bien évidemment. Egalement pour ce que vous avez dit parce que je pense qu'une des caractéristiques du système monégasque c'est, en effet, qu'il essaie de ne laisser personne sur le côté du chemin et cela est extrêmement important, vous avez tout à fait raison de le préciser.

Pour revenir sur les bourses, tout d'abord pour rappeler que dans une autre vie parlementaire, dans une autre mandature, nous avons doublé le montant des bourses. Il y a des élus ici qui se souviennent, je pense que nous n'en sommes plus là, nous sommes encore plus loin et il est évident que globalement les bourses, surtout si on les compare à celles du pays voisin, on ne peut que s'en satisfaire. Je crois que sur le principe général, comme vous l'avez dit, sur l'immense majorité des cas, c'est positif mais il reste quelques cas particuliers où ce n'est pas bien et où les remarques de M. PASQUIER s'appliquent. Je pense, en effet, que sur des élèves mineurs qui entrent dans une grande université ce sont des élèves brillants, ils ont plutôt des années d'avance que de retard. Dans certains cas, avec certaines universités où on pourrait admettre que c'est l'Etat qui trouve intéressant que des personnes y aillent pour son avenir à lui, il faut vraiment faire un effort supplémentaire. Je crois que cela ne concernera pas des centaines de dossiers, cela ne concernera que quelques dossiers, peut-être même pas tous les ans, mais pour ceux-là, il faut vraiment faire le maximum parce que c'est un investissement sur l'avenir incroyable.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.



**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je partage votre analyse et c'est pour cela d'ailleurs qu'une réflexion, une étude, est en cours dans ce domaine. Mais, c'est un sujet qui n'est pas simple compte tenu de la diversité des formations et l'objectif que nous avons, c'est de pouvoir aboutir d'ici la prochaine rentrée des classes.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Ce n'est pas simple mais c'est une impérieuse nécessité, dirais-je.

**M. le Président.-** Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 27 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 28 - Education Nationale Lycée

328.111 - Traitements Titulaires.....	6.816.300
328.122 - Heures supplémentaires - Tit.....	462.000
328.123 - Nourriture personnel Cantine.....	2.000
328.211 - Traitements non Titulaires.....	683.300
328.222 - Heures supplémentaires - Non Tit.....	3.300
328.010 - Frais de Personnel.....	7.966.900
328.323 - Frais d'Administration.....	8.900
328.348 - Aumonerie - Fonctionnement.....	200
328.359 - Matériel d'Enseignement.....	82.600
328.366 - Matériel de Cantines.....	2.700
328.371 - Habillement.....	1.700
328.030 - Frais de Fonctionnement.....	96.100
Total chapitre 28	<u>8.063.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 28 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 29 - Education Nationale Collège Charles III

329.111 - Traitements Titulaires.....	6.522.900
329.122 - Heures supplémentaires - Tit.....	297.400
329.211 - Traitements non Titulaires.....	1.634.000

329.222 - Heures supplémentaires - Non Tit.....	46.000
329.010 - Frais de Personnel .....	<u>8.500.300</u>
329.323 - Frais d'Administration.....	8.100
329.348 - Aumonerie - Fonctionnement.....	900
329.359 - Matériel d'Enseignement.....	100.200
329.366 - Matériel de Cantines.....	3.400
329.371 - Habillement.....	900
329.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>113.500</u>
Total chapitre 29	<u><u>8.613.800</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 29 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 30 - Education Nationale Ecole Saint-Charles

330.111 - Traitements Titulaires.....	2.307.800
330.122 - Heures supplémentaires - Tit .....	4.100
330.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	2.700
330.211 - Traitements non Titulaires.....	541.900
330.222 - Heures supplémentaires - Non Tit.....	27.500
330.010 - Frais de Personnel .....	<u>2.884.000</u>
330.323 - Frais d'Administration.....	4.100
330.359 - Matériel d'Enseignement.....	31.000
330.366 - Matériel de Cantines.....	2.800
330.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>37.900</u>
Total chapitre 30	<u><u>2.921.900</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 30 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 31 - Education Nationale Ecole de Fontvieille

331.111	- Traitements Titulaires.....	1.396.800
331.122	- Heures supplémentaires - Tit. ....	1.100
331.123	- Nourriture Personnel Cantine.....	2.900
331.211	- Traitements non Titulaires.....	368.700
331.222	- Heures supplémentaires - Non Tit.....	3.100
331.010	- Frais de Personnel .....	<u>1.772.600</u>
331.323	- Frais d'Administration.....	3.900
331.359	- Matériel d'Enseignement.....	20.300
331.366	- Matériel de Cantines.....	1.500
331.371	- Habillement.....	<u>2.200</u>
331.030	- Frais de Fonctionnement .....	<u>27.900</u>
	Total chapitre 31	<u><u>1.800.500</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 31 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 32 – Education Nationale Ecole de la Condamine

332.111	- Traitements Titulaires.....	1.830.400
332.122	- Heures supplémentaires - Tit. ....	2.100
332.123	- Nourriture Personnel Cantine.....	3.000
332.211	- Traitements non Titulaires.....	307.600
332.222	- Heures supplémentaires - Non Tit.....	17.400
332.010	- Frais de Personnel .....	<u>2.160.500</u>
332.323	- Frais d'Administration.....	2.800
332.359	- Matériel d'Enseignement.....	26.000
332.366	- Matériel de Cantines.....	1.500
332.371	- Habillement.....	<u>1.500</u>
332.030	- Frais de Fonctionnement .....	<u>31.800</u>
	Total chapitre 32	<u><u>2.192.300</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 32 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 33 - Education Nationale Ecole des Révoires

333.111 - Traitements Titulaires.....	1.212.400
333.122 - Heures supplémentaires - Tit.....	2.200
333.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	1.600
333.211 - Traitements non Titulaires.....	414.300
333.222 - Heures supplémentaires - Non Tit.....	1.300
333.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.631.800</u>
333.323 - Frais d'Administration.....	3.400
333.359 - Matériel d'Enseignement.....	19.100
333.366 - Matériel de Cantines.....	600
333.371 - Habillement.....	700
333.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>23.800</u>
Total chapitre 33	<u><u>1.655.600</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 33 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 34 - Education Nationale Lycée Technique

334.111 - Traitements Titulaires.....	4.520.000
334.122 - Heures supplémentaires - Tit.....	221.600
334.211 - Traitements non Titulaires.....	1.167.400
334.222 - Heures supplémentaires - Non Tit.....	30.500
334.010 - Frais de Personnel .....	<u>5.939.700</u>
334.323 - Frais d'Administration.....	8.000
334.359 - Matériel d'Enseignement.....	335.000
334.366 - Matériel de Cantines.....	2.100
334.371 - Habillement.....	900
334.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>346.000</u>
Total chapitre 34	<u><u>6.285.700</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 34 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 37 - Education Nationale Pré-Scolaire Carmes

337.111 - Traitements Titulaires.....	606.000
337.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	3.100
337.211 - Traitements non Titulaires.....	290.200
337.010 - Frais de Personnel .....	<u>899.300</u>
337.323 - Frais d'Administration.....	2.400
337.359 - Matériel d'Enseignement.....	9.500
337.366 - Matériel de Cantines.....	900
337.371 - Habillement.....	900
337.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>13.700</u>
Total chapitre 37	<u><u>913.000</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 37 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 38 - Agence Monégasque de Sécurité Numérique

338.111 - Traitements Titulaires.....	78.800
338.211 - Traitements non Titulaires.....	77.200
338.010 - Frais de Personnel .....	<u>156.000</u>
338.323 - Frais d'Administration.....	25.000
338.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>25.000</u>
338.351 - Achat Matériel .....	10.000
338.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>10.000</u>
Total chapitre 38	<u><u>191.000</u></u>



**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 38 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 38 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 42 - Education Nationale Centre d'Information

342.111 - Traitements Titulaires.....	169.000
342.010 - Frais de Personnel .....	<u>169.000</u>
342.323 - Frais d'Administration.....	6.500
342.329 - Activité d'Animations.....	<u>4.600</u>
342.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>11.100</u>
Total chapitre 42	<u><u>180.100</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 42 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 43 – Education Nationale – Centre de Formation Pédagogique

343.111 - Traitements Titulaires.....	707.900
343.211 - Traitements non Titulaires.....	<u>191.900</u>
343.010 - Frais de Personnel .....	<u>899.800</u>
343.262 - Déplacements.....	1.500
343.323 - Frais d'Administration.....	<u>13.400</u>
343.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>14.900</u>
Total chapitre 43	<u><u>914.700</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 43 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 46 - Education Nationale Stade Louis II

346.000 - Education Nationale Stade Louis II .....	<u>9.838.300</u>
--	------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 46 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 48 - Force Publique Pompiers

348.111 - Traitements Titulaires.....	6.892.400
---------------------------------------	-----------

348.121 - Indemnités diverses .....	954.400
-------------------------------------	---------

348.211 - Traitements non Titulaires.....	182.400
---	---------

348.256 - Prestations.....	<u>266.000</u>
----------------------------	----------------

348.010 - Frais de Personnel .....	8.295.200
------------------------------------	-----------

348.252 - Indemnités & Vacations .....	14.000
--	--------

348.265 - Transport & Déménagement .....	34.000
--	--------

348.323 - Frais d'Administration.....	41.000
---------------------------------------	--------

348.371 - Habillement.....	<u>180.900</u>
----------------------------	----------------

348.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>269.900</u>
---	----------------

348.350 - Entretien Matériel .....	346.200
------------------------------------	---------

348.351 - Achat Matériel .....	<u>240.300</u>
--------------------------------	----------------

348.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>586.500</u>
---	----------------

Total chapitre 48	<u>9.151.600</u>
-------------------	------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 48 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## D) DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

## Chap. 50 - Conseiller Gouvernement

350.111 - Traitements Titulaires.....	929.300
350.211 - Traitements non Titulaires.....	362.300
350.261 - Frais de Représentation.....	31.000
350.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.322.600</u>
350.262 - Déplacements.....	95.000
350.264 - Réceptions.....	13.000
350.323 - Frais d'Administration.....	22.000
350.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>130.000</u>
Total chapitre 50	<u><u>1.452.600</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 50 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 51 - Budget et Trésor Direction

351.111 - Traitements Titulaires.....	466.600
351.211 - Traitements non Titulaires.....	564.200
351.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.030.800</u>
351.323 - Frais d'Administration.....	31.600
351.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>31.600</u>
351.350 - Entretien Matériel.....	1.000
351.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>1.000</u>
Total chapitre 51	<u><u>1.063.400</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 51 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 52 - Budget et Trésor Trésorerie

352.111 - Traitements Titulaires.....	272.000
352.211 - Traitements non Titulaires.....	263.800
352.010 - Frais de Personnel .....	<u>535.800</u>
352.323 - Frais d'Administration.....	27.500
352.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>27.500</u>
352.350 - Entretien Matériel.....	1.200
352.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>1.200</u>
Total chapitre 52	<u><u>564.500</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 52 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap 53 - Services Fiscaux

353.111 - Traitements Titulaires.....	1.629.900
353.211 - Traitements non Titulaires.....	966.400
353.010 - Frais de Personnel .....	<u>2.596.300</u>
353.256 - Frais de Poursuites .....	9.000
353.323 - Frais d'Administration.....	120.000
353.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>129.000</u>
Total chapitre 53	<u><u>2.725.300</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 53 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 54 - Administration des Domaines

354.111 - Traitements Titulaires.....	581.100
---------------------------------------	---------

354.211	- Traitements non Titulaires.....	711.800
354.010	- Frais de Personnel .....	<u>1.292.900</u>
354.252	- Frais de Contentieux.....	45.000
354.323	- Frais d'Administration.....	<u>70.000</u>
354.030	- Frais de Fonctionnement .....	<u>115.000</u>
354.350	- Entretien Matériel.....	<u>2.000</u>
354.040	- Achat & Entretien Matériel.....	<u>2.000</u>
354.387	- Exploitation Plate-Forme Fret.....	<u>126.000</u>
354.060	- Frais Propres Activité Service.....	<u>126.000</u>
	Total chapitre 54	<u><u>1.535.900</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 54 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 55 - Expansion Economique

355.111	- Traitements Titulaires.....	1.111.700
355.211	- Traitements non Titulaires.....	<u>595.500</u>
355.010	- Frais de Personnel .....	<u>1.707.200</u>
355.251	- Surveillance Dépôt des Marques.....	4.000
355.323	- Frais d'Administration.....	<u>85.500</u>
355.030	- Frais de Fonctionnement .....	<u>89.500</u>
355.350	- Entretien Matériel.....	<u>500</u>
355.040	- Achat & Entretien Matériel.....	<u>500</u>
355.322	- Contribution Off. Europ. Brevets .....	1.050.000
355.385	- Gest. Titres Propriété Indust.....	<u>178.000</u>
355.060	- Frais Propres Activité Service.....	<u>1.228.000</u>
	Total chapitre 55	<u><u>3.025.200</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 55 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*



**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 57 - Tourisme et Congrès

357.111 - Traitements Titulaires.....	1.396.600
357.211 - Traitements non Titulaires.....	925.300
357.010 - Frais de Personnel .....	<u>2.348.900</u>
357.323 - Frais d'Administration.....	40.000
357.325 - Publicité .....	1.928.000
357.329 - Transferts Hélicoptères.....	1.005.000
357.371 - Habillement.....	15.000
357.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>2.988.000</u>
357.350 - Entretien Matériel .....	4.000
357.351 - Achat Matériel .....	145.000
357.357 - Achat Matériel Communication.....	735.000
357.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>884.000</u>
357.314 - Expositions & Foires à l'Etranger .....	948.500
357.315 - Bureaux de Monaco à l'Etranger .....	<u>4.306.000</u>
357.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>5.254.500</u>
	Total chapitre 57 <u><u>11.475.400</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI, je vous en prie.

**M. Daniel BOERI.-** Merci.

A force de suivre le ligne à ligne, on regarde le passé et très peu le lien avec l'avenir. Donc je voudrais quand même signaler un certain nombre de choses.

Tout d'abord, vous le savez, j'aime bien faire parler les chiffres – j'en ai déjà parlé en séance privée – et je crois qu'ils sont une alerte, je ne dis pas que les gens font mal leur boulot, c'est vraiment beaucoup plus profond que cela.

Le secteur touristique, en 2015, a fait 570 000 nuitées ce qui peut être considérable, mais 18 000 de moins qu'en 2013, 16 000 de moins qu'en 2014. Je crois que c'est un signal que l'on doit pouvoir lire tranquillement et se poser un certain nombre de questions.

Si je regarde le tourisme d'affaires, les nuitées congrès sont de l'ordre de 125 000, en baisse *grosso modo*, sur les deux dernières années, de 25 %. Je crois qu'il est important de le signaler, surtout que le nombre de congrès, le nombre d'évènements a

extrêmement diminué. En 2015, 384, mais il y en avait 486 en 2015 et 551 en 2013. Là encore, - 25 %. Alors, je rappelle que le tourisme d'affaires, c'est 50 % de dépenses budgétaires en plus que le tourisme traditionnel pour le pays.

Voilà, je voulais simplement dire qu'effectivement nous devons regarder ce signe et se poser la question car en 2015, on n'a pas les évènements de Nice, donc c'est vraiment un point important, me semble-t-il, à regarder.

Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Doyen.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 57 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 60 - Régie des Tabacs

360.000 - Régie des Tabacs .....	<u>5.397.700</u>
----------------------------------	------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 60 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 61 - Office des Emissions de Timbres-Poste

361.000 - Office des Emissions de Timbres-Poste .....	<u>2.625.400</u>
---	------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 61 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 62 - Direction de l'Habitat

362.111 - Traitements Titulaires.....	398.800
---------------------------------------	---------

362.211 - Traitements non Titulaires.....	<u>205.100</u>
---	----------------

362.010 - Frais de Personnel .....	<u>603.900</u>
------------------------------------	----------------

362.323 - Frais d'Administration.....	<u>32.000</u>
---------------------------------------	---------------

362.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>32.000</u>
---	---------------

362.350 - Entretien Matériel .....	<u>500</u>
------------------------------------	------------

362.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>500</u>
---	------------

Total chapitre 62	<u><u>636.400</u></u>
-------------------	-----------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 62 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 64 - Service d'Information sur les Circuits Financiers

364.111 - Traitements Titulaires.....	297.600
364.211 - Traitements non Titulaires.....	417.500
364.010 - Frais de Personnel .....	<u>715.100</u>
364.251 - Mission & Etudes .....	150.000
364.020 - Frais d'Etudes & Formation .....	<u>150.000</u>
364.323 - Frais d'Administration.....	20.000
364.3241 - Base de données.....	87.000
364.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>107.000</u>
364.351 - Entretien Matériel.....	150.000
364.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>150.000</u>
Total chapitre 64	<u><u>1.122.100</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 64 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 65 - Musée des Timbres et des Monnaies

365.000 - Musée des Timbres et des Monnaies.....	<u>549.300</u>
--	----------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 65 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

E) DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Chap. 66 - Conseiller de Gouvernement

366.111 - Traitements Titulaires.....	1.159.600
366.211 - Traitements non Titulaires.....	196.100

366.261 - Frais de Représentation .....	31.000
366.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.386.700</u>
366.251 - Missions & Etudes.....	64.500
366.020 - Frais d'Etudes & Formation .....	<u>64.500</u>
366.252 - Indemnités & Vacations .....	4.000
366.262 - Déplacements.....	31.700
366.264 - Réceptions.....	13.800
366.323 - Frais d'Administration.....	28.300
366.325 - Communication .....	<u>35.000</u>
366.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>112.800</u>
366.350 - Entretien Matériel.....	1.000
366.351 - Achat Matériel .....	<u>500</u>
366.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>1.500</u>
Total chapitre 66	<u><u>1.565.500</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 66 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 67 - Direction de l'Action Sanitaire

367.111 - Traitements Titulaires.....	848.100
367.211 - Traitements non Titulaires.....	420.900
367.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.269.000</u>
367.323 - Frais d'Administration.....	22.000
367.325 - Publication .....	<u>16.400</u>
367.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>38.400</u>
367.350 - Entretien Matériel.....	3.000
367.351 - Achat Matériel .....	<u>2.500</u>
367.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>5.500</u>
367.252 - Indemnités & Vacations .....	13.600
367.312 - Vaccins & Produits pharmac.....	100
367.313 - Analyses.....	50.000
367.314 - Frais de Vaccination .....	<u>50.000</u>
367.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>113.700</u>
Total chapitre 67	<u><u>1.426.600</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 67 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 68 - Direction du Travail

368.111 - Traitements Titulaires.....	919.200
368.211 - Traitements non Titulaires.....	548.100
368.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.467.300</u>
368.323 - Frais d'Administration.....	94.000
368.371 - Habillement.....	<u>300</u>
368.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>94.300</u>
368.350 - Entretien Matériel.....	<u>5.100</u>
368.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>5.100</u>
Total chapitre 68	<u><u>1.566.700</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 68 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 69 - Prestations Médicales de l'Etat

369.111 - Traitements Titulaires.....	603.200
369.211 - Traitements non Titulaires.....	242.400
369.010 - Frais de Personnel .....	<u>845.600</u>
369.323 - Frais d'Administration.....	<u>323.000</u>
369.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>323.000</u>
369.252 - Contrôle Médical.....	30.000
369.253 - Office Médecine Travail .....	290.000
369.254 - CNAMTS.....	205.000
369.364 - Fournitures Techniques .....	<u>7.000</u>
369.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>532.000</u>
Total chapitre 69	<u><u>1.700.600</u></u>



**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 69 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 70 - Tribunal du Travail

370.111 - Traitements Titulaires.....	66.300
370.211 - Traitements non Titulaires.....	80.600
370.010 - Frais de Personnel .....	<u>146.900</u>
370.264 - Réceptions.....	12.000
370.323 - Frais d'Administration.....	18.500
370.030 - Frais de Fonctionnement .....	30.500
	<u><u>177.400</u></u>
Total chapitre 70	

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 70 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 71 - D.A.S.O. Foyer de l'Enfance

371.111 - Traitements Titulaires.....	150.700
371.211 - Traitements non Titulaires.....	1.115.300
371.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.266.000</u>
371.264 - Réceptions.....	6.000
371.323 - Frais d'Administration.....	12.700
371.371 - Habillement.....	22.000
371.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>40.700</u>
371.350 - Entretien Matériel.....	15.000
371.351 - Achat Matériel .....	67.000
371.356 - Alimentation .....	84.000
371.359 - Matériel Enseignement.....	2.000
371.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>168.000</u>

371.252 - Indemnités & Vacations .....	35.300
371.258 - Fonctionn. Foyer Intermédiaire .....	45.000
371.262 - Déplacements Travailleurs soc.....	4.000
371.312 - Frais médicaux.....	8.000
371.328 - Loisirs .....	27.700
371.338 - Loyer Foyer Intermédiaire.....	10.000
371.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>130.000</u>
Total chapitre 71	<u><u>1.604.700</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 71 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 72 - Inspection Médicale

372.111 - Traitements Titulaires.....	97.500
372.211 - Traitements non Titulaires.....	135.200
372.010 - Frais de Personnel .....	<u>232.700</u>
372.323 - Frais d'Administration.....	10.000
372.371 - Habillement.....	400
372.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>10.400</u>
372.252 - Indemnités & Vacations .....	28.000
372.312 - Vaccins & Produits pharmac.....	8.500
372.364 - Fournitures Techniques .....	14.000
372.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>50.500</u>
Total chapitre 72	<u><u>293.600</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 72 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 73 - Centre Médico-Sportif

373.111 - Traitements Titulaires.....	84.400
373.211 - Traitements non Titulaires.....	182.700
373.010 - Frais de Personnel .....	<u>267.100</u>
373.312 - Produits Pharmaceutiques.....	200
373.323 - Frais d'Administration.....	5.500
373.364 - Fournitures Techniques .....	4.300
373.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>10.000</u>
373.350 - Entretien Matériel.....	6.300
373.351 - Achat Matériel .....	700
373.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>7.000</u>
	<u>284.100</u>
Total chapitre 73	<u>284.100</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 73 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 74 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales

374.111 - Traitements Titulaires.....	989.700
374.211 - Traitements non Titulaires.....	1.916.400
374.010 - Frais de Personnel .....	<u>2.906.100</u>
374.323 - Frais d'Administration.....	43.700
374.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>43.700</u>
374.252 - Indemnités & Vacations .....	2.400
374.262 - Déplacements Travailleurs Soc. ....	10.000
374.337 - Participation Jeunes Majeurs .....	20.000
374.338 - Logements Sociaux.....	39.000
374.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>71.400</u>
	<u>3.021.200</u>
Total chapitre 74	<u>3.021.200</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 74 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 74 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

F) DÉPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

Chap. 75 - Conseiller de Gouvernement

375.111 - Traitements Titulaires.....	946.000
375.211 - Traitements non Titulaires.....	681.100
375.261 - Frais de Représentation.....	31.000
375.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.658.100</u>
375.251 - Missions & Etudes.....	380.000
375.020 - Frais d'Etudes & Formation .....	<u>380.000</u>
375.262 - Déplacements.....	91.700
375.264 - Réceptions.....	10.000
375.323 - Frais d'Administration.....	20.000
375.325 - Communication .....	80.000
375.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>201.700</u>
Total chapitre 75	<u><u>2.239.800</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 75 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 76 – Travaux Publics

376.111 - Traitements Titulaires.....	344.000
376.211 - Traitements non Titulaires.....	2.254.900
376.010 - Frais de Personnel .....	<u>2.598.900</u>
376.323 - Frais d'Administration.....	68.000
376.364 - Fournitures Techniques .....	5.500
376.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>73.500</u>
376.350 - Entretien Matériel .....	2.200
376.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>2.200</u>

376.389 - Entretien Ouvrages Maritimes.....	532.000
376.050 - Entretien & Amélioration.....	532.000
Total chapitre 76	<u>3.206.600</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 76 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 78 - Direction de l'Aménagement Urbain

378.111 - Traitements Titulaires.....	551.300
378.211 - Traitements non Titulaires.....	2.347.000
378.212 - Traitements Titulaires Services Urbains.....	5.547.400
378.010 - Frais de Personnel .....	<u>8.445.700</u>
378.323 - Frais d'Administration.....	31.500
378.364 - Fournitures Techniques .....	21.700
378.371 - Habillement.....	94.500
378.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>147.700</u>
378.350 - Entretien Matériel .....	334.200
378.351 - Achat Matériel .....	326.000
378.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>660.200</u>
378.381 - Entretien Passages Publics .....	1.280.000
378.3811 - Ouvrages d'Art.....	1.181.000
378.384 - Entretien de la Voirie .....	2.100.000
378.386 - Signalisation Routière Entret.....	602.600
378.3871 - Four. Tech. Voirie & Prest. Serv. ....	233.000
378.050 - Entretien & Amélioration.....	<u>5.396.600</u>
378.365 - Entretien Jardins .....	600.000
378.3872 - Purges Falaises .....	118.100
378.388 - Entr. des Ouvrages d'Assainissement.....	839.000
378.412 - T.V.A. ....	1.600
378.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>1.558.700</u>
Total chapitre 78	<u>16.208.900</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA, je vous en prie.



**M. Jean-Louis GRINDA.-** Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, pour Madame GRAMAGLIA, au chapitre « Direction de l'Aménagement Urbain », j'avais suggéré, une ou deux fois déjà, de modifier la signalétique des ascenseurs dans la ville, vous vous souvenez, on avait parlé de cela et vous m'aviez dit que vous répondriez. Alors, gageons que cela prenne moins de temps que le Code de l'environnement et donnez-moi des réponses.

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y a un code dans la signalétique alors changer toute la signalétique implique une dépense importante et non prévue au budget 2017. Toutefois, mes services vont essayer de l'améliorer parce qu'il est vrai que tous les panneaux qui sont trop plaqués contre les murs sont difficilement visibles.

Par contre pour le Code de l'environnement, je vous remercie, je faisais déjà partie du groupe de travail sur l'environnement en 1993 lorsque je suis rentrée dans l'Administration et me mettre ça sur le dos, ce n'est pas très sympa...

*(Rires).*

**M. Jean-Louis GRINDA.-...** C'était une boutade !

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 78 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 84 - Postes et Télégraphes

384.000 - Postes et Télégraphes .....	<u>12.217.000</u>
---------------------------------------	-------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 85 - Service des Titres de Circulation

385.111 - Traitements Titulaires.....	677.900
385.211 - Traitements non Titulaires.....	503.100
385.010 - Frais de Personnel .....	<u>1.181.000</u>
385.323 - Frais d'Administration.....	166.400
385.364 - Fournitures Techniques .....	4.000
385.371 - Habillement.....	800
385.514 - Frais Financiers .....	25.000
385.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>196.200</u>
385.350 - Entretien Matériel .....	85.400

385.351 - Achat Matériel .....	202.300
385.040 - Achat & Entretien Matériel.....	287.700
385.386 - Signalisation Routière Entret.....	20.000
385.050 - Entretien & Amélioration.....	20.000
Total chapitre 85	<u>1.684.900</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 86 - Service des Parkings Publics

386.000 - Service des Parkings Publics .....	<u>19.994.400</u>
--	-------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

**M. Bernard PASQUIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je fais cette intervention au nom de Monsieur ROBILLON qui a dû nous quitter. Il m'a demandé de vous dire de penser à veiller à ce que les places réservées aux recharges des véhicules électriques soient respectées. Apparemment ce n'est pas le cas, il y a beaucoup de gens qui se garent sur les places réservées aux véhicules électriques et cela n'est pas très normal.

**M. le Président.-** « Mais que fait la police ? » comme le dit Monsieur le Ministre d'Etat.

*(Rires).*

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 86 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 88 - Service de maintenance des Bâtiments Publics

388.111 - Traitements Titulaires.....	478.100
388.211 - Traitements non Titulaires.....	1.340.700
388.010 - Frais de Personnel .....	1.818.800
388.323 - Frais d'Administration.....	26.000
388.371 - Habillement.....	3.300
388.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>29.300</u>

388.350 - Entretien Matériel .....	13.000
388.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>13.000</u>
388.320 - G. Informatique Patrimoine Immo.....	69.000
388.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>69.000</u>
Total chapitre 88	<u><u>1.930.100</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 88 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 89 - Direction de l'Environnement

389.111 - Traitements Titulaires.....	405.000
389.211 - Traitements non Titulaires.....	486.300
389.010 - Frais de Personnel .....	<u>891.300</u>
389.2511 - Etudes .....	92.000
389.020 - Frais Etudes & Formation .....	<u>92.000</u>
389.323 - Frais d'Administration.....	19.300
389.325 - Information et Sensibilisation .....	60.000
389.364 - Fournitures Techniques .....	8.800
389.371 - Habillement.....	800
389.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>88.900</u>
389.350 - Entretien Matériel .....	136.900
389.351 - Achat Matériel .....	41.000
389.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>177.900</u>
389.3813 - Surveillance des Milieux .....	79.700
389.393 - Protection des Biocénoses.....	71.500
389.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>151.200</u>
Total chapitre 89	<u><u>1.401.300</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 89 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 90 - Direction des Affaires Maritimes

390.111 - Traitements Titulaires.....	384.100
390.211 - Traitements non Titulaires.....	232.700
390.010 - Frais de Personnel .....	<u>616.800</u>
390.3231 - Frais d'Administration Aff. Mar. ....	13.000
390.371 - Habillement.....	8.000
390.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>21.000</u>
390.350 - Entretien Matériel .....	85.000
390.3501 - Lutte contre la Pollution .....	30.000
390.3511 - Achat Matériel Aff. Mar. ....	22.000
390.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>137.000</u>
390.390 - Entretien Install. Maritimes .....	330.000
390.050 - Entretien Amélioration Locaux .....	<u>330.000</u>
390.514 - Frais Financiers .....	1.000
390.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>1.000</u>
	Total chapitre 90
	<u><u>1.105.800</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 90 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 92 - Direction des Communications Electroniques

392.111 - Traitements Titulaires.....	384.600
392.211 - Traitements non Titulaires.....	228.500
392.010 - Frais de Personnel .....	<u>613.100</u>
392.323 - Frais d'Administration.....	25.100
392.371 - Habillement.....	1.000
392.030 - Frais de Fonctionnement .....	<u>26.100</u>
392.350 - Entretien Matériel .....	22.000
392.351 - Achat Matériel .....	10.000
390.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>32.000</u>

392.330 - Frais de Gestion des Ressources .....	280.000
392.060 - Frais Propres Activité Service.....	280.000
Total chapitre 92	<u>951.200</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 93 - Direction de l'Urbanisme, la Prospective et la Mobilité

393.111 - Traitements Titulaires.....	282.000
393.211 - Traitements non Titulaires.....	1.339.600
393.010 - Frais de Personnel .....	1.621.600
393.323 - Frais d'Administration.....	30.500
393.364 - Fournitures Techniques. ....	36.500
393.371 - Habillement.....	2.400
393.030 - Frais de Fonctionnement .....	69.400
393.350 - Entretien Matériel.....	2.500
393.040 - Achat & Entretien Matériel.....	2.500
Total chapitre 93	<u>1.693.500</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 93 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

G) SERVICES JUDICIAIRES

Chap. 95 - Direction

395.111 - Traitements Titulaires.....	723.500
395.211 - Traitements non Titulaires.....	543.300
395.261 - Frais de Représentation.....	12.000
395.010 - Frais de Personnel .....	1.278.800



395.251	- Missions & Etudes.....	178.000
395.267	- Formation Professionnelle .....	70.000
395.020	- Frais Etudes & Formation .....	<u>248.000</u>
395.252	- Indemnités & Vacations .....	32.000
395.262	- Déplacements.....	20.000
395.264	- Frais de Réception.....	11.000
395.316	- Frais de Greffe .....	187.000
395.323	- Frais d'Administration.....	168.000
395.325	- Diffusion du Droit Monégasque.....	156.000
395.341	- Service social - Dépenses div.....	7.000
395.343	- Frais Généraux .....	4.000
395.030	- Frais de Fonctionnement .....	<u>585.000</u>
395.350	- Entretien Matériel.....	800
395.351	- Achat Matériel .....	4.500
395.040	- Achat & Entretien Matériel.....	<u>5.300</u>
	Total chapitre 95	<u><u>2.117.100</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 95 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 96 - Cours et Tribunaux

396.111	- Traitements Titulaires.....	3.744.000
396.211	- Traitements non Titulaires.....	621.200
396.010	- Frais de Personnel .....	<u>4.365.200</u>
396.252	- Indemnités - Vacations - Contributions diverse .....	540.000
396.253	- Assistance Judic. & Commis. d'Office.....	370.000
396.255	- Haut Conseil de la Magistrature .....	20.000
396.257	- Frais Justice - Taxes Urgentes.....	1.410.000
396.264	- Rentrée des Tribunaux .....	9.500
396.371	- Habillement.....	4.600
396.030	- Frais de Fonctionnement .....	<u>2.354.100</u>
	Total chapitre 96	<u><u>6.719.300</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 96 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 97 - Maison d'Arrêt

397.111	- Traitements Titulaires.....	127.300
397.122	- Heures supplémentaires - Titulaires.....	15.000
397.211	- Traitements non Titulaires.....	1.815.500
397.222	- Heures supplémentaires - non Titulaires.....	198.700
397.010	- Frais de Personnel.....	<u>2.156.500</u>
397.323	- Frais d'Administration.....	9.000
397.371	- Habillement.....	43.000
389.030	- Frais de Fonctionnement.....	<u>52.000</u>
397.350	- Entretien et Travaux.....	188.000
397.351	- Achat Matériel.....	93.000
397.040	- Achat & Entretien Matériel.....	<u>281.000</u>
397.312	- Soins Médicaux Hops. Hygiène.....	221.800
397.340	- Nourriture des Détenus.....	136.100
397.346	- Activités des Détenus.....	31.000
397.060	- Frais Propres Activité Service.....	<u>388.900</u>
	Total chapitre 97	<u><u>2.878.400</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 97 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

SECT. 4 – DÉPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.

Chap. 1 - Charges Sociales

401.130	- Charges sociales - Titulaires.....	81.736.300
401.230	- Charges sociales - non Titulaires.....	20.449.200
401.231	- Caisse Prévoyance Retr. Avocats.....	279.000
	Total chapitre 1	<u><u>102.464.500</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 2 - Prestations et Fournitures

402.265 - Transport et Déménagement Fonction.....	50.000
402.317 - Réparations Civiles.....	155.000
402.330 - Prestations Services Téléphoniques.....	4.084.000
402.3311 - Nettoyage Locaux : Prestations.....	2.900.000
402.334 - Eau, Gaz, Electr. Climat. B.D.....	4.000.000
402.336 - Chauffage des Imm. Domaine Public.....	295.000
402.337 - Logements de Fonction.....	3.122.500
402.338 - Location de Locaux Usage Adm.....	2.413.000
402.3391 - Assurance Immeubles.....	2.065.000
402.3392 - Assurance Véhicules, Bâteaux.....	491.000
402.371 - Habillement du Personnel Adm.....	17.000
Total chapitre 2	<u>19.592.500</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 3 - Mobilier et Matériel

403.352 - Mobilier des Services Adm.....	396.000
403.353 - Mobilier des Ets d'Enseign.....	360.000
403.3541 - Entret. & Manutent. Mat. Educat.....	90.000
403.3542 - Entret. & Manutent. Mat. Administ.....	120.000
403.355 - Mobilier des Ambassades.....	236.100
403.356 - Mobilier des Eglises.....	53.800
403.360 - Res. Radio Numérique Cardelina.....	363.500
403.368 - Matériel Info. Services Adm.....	2.200.000
403.3681 - Matériel Info. Ents Enseignement.....	496.500
403.369 - Entretien Matériel Informatique.....	12.000
403.370 - Location Photocop. Serv. Admi.....	350.000
Total chapitre 3	<u>4.677.900</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 4 - Travaux

404.381 - Petits Travaux & Entretien .....	4.425.000
404.383 - Réparation & Entretien Ambassades.....	488.600
Total chapitre 4	<u>4.913.600</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci.

Juste pour faire remarquer que c'est encore une ligne où il y a des travaux. Est-ce que cette ligne concerne les bâtiments publics habités ? Pas habités ? Ou ceux qui le sont parfois ?

Peut-être que l'on pourrait réfléchir à regrouper par destination les dépenses, cela serait plus simple, il me semble.

**Mme Sophie VATRICAN.-** Directeur du Budget et du Trésor.- Cela concerne des petites dépenses d'entretien courant des bâtiments publics qui ne sont pas des locaux domaniaux.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** 4 M€ ce sont des petites dépenses d'entretien des bâtiments publics et 10 M€ ce sont les grosses dépenses des bâtiments publics. Ces deux-là concernant des bâtiments de non habitation. C'est cela ?

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

SECT. 5 SERVICES PUBLICS

Chap. 1 - Assainissement

501.231 - Déficit Caisse Complémentaire Retraite .....	400.000
501.4321 - Nettoyement de la Ville.....	10.820.000
501.4322 - Collecte et Incinération .....	13.800.000
501.4323 - Assainissement Collecte Pneuma .....	150.000
501.436 - Station d'Épuration .....	900.000
Total chapitre 1	<u>26.070.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 3 - Eaux

503.436 - Consommation .....	1.400.000
503.437 - Entretien des Installations .....	240.000
Total chapitre 3	<u>1.640.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 4 - Transports Publics

504.438 - Cie Autobus MC - Minoration Recette .....	<u>7.290.000</u>
---	------------------

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Les traditions se perdent parce qu'en principe il y a 45 minutes sur les bus et aujourd'hui il n'y a plus personne qui veut parler....

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.-** Merci.

C'est juste pour permettre à mes collègues de rester réveillés. Madame le Conseiller, a-t-on un estimatif du nombre d'abonnements pour les jeunes avec la carte à 10 € ? Est-ce toujours au même niveau ? Est-ce en constante augmentation ? Est-ce que cela permet de réduire, selon vous, la circulation ?

**Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.-** *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il est vrai que chaque année je vous fais un point. J'ai oublié de demander à la C.A.M. un état exact. Je m'engage à vous le donner pour lundi.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

## Chap. 2 - Domaine Social

602.1011 - C.H.P.G.....	3.724.300
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	2.713.900
602.102 - Ecole d'Infirmières.....	721.300
602.103 - Déficit du C.T.S.....	1.360.000
602.104 - Off. Protec. Sociale.....	26.200.200
602.105 - A Qiétude.....	633.100
602.106 - Centre Rainier III.....	2.744.900
602.108 - Service Médical d'Urgence & Réanimation.....	431.800
	38.529.500
Total chapitre 2	

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 4 - Domaine International et Coopération

## SC. 4.1 Subventions

604.101 - Subventions Diverses.....	20.000
604.102 - O.H.I.....	67.500
604.103 - Commission Médico-Juridique.....	2.000
604.105 - Agence Inter. Energie Atomique.....	1.400.000
604.106 - Association Consuls à Monaco : ACHIM.....	88.000
604.107 - Accobams Secret. Fonctionnement.....	180.000
604.108 - Institut Droit Economique Mer.....	98.000
604.113 - Pelagos.....	50.000
	1.905.500

## SC. 4.2 Politiques Publiques

604.201 - Cotisations au Organis. Intern.....	2.902.000
604.202 - Fondation Albert II.....	318.600
604.203 - Union pour la Méditerranée.....	90.000
604.204 - Fondation Princesse Charlène.....	360.000
604.215 - Expo Internat. Astana 2017.....	1.000.000
604.217 - Coopération Bilat. et Multilat.....	473.500
604.218 - Protocole Kyoto.....	356.000
604.220 - APD - Coopération Bilatérale.....	6.293.600
604.2201 - APD - Coopération Multilatérale.....	2.938.000



604.2202 - APD - ONG Monégasques .....	710.700
604.2203 - APD - Aide Humanitaire d'Urgence.....	707.100
604.2204 - APD - Cotis. Organisations Intern. ....	190.000
604.227 - Participation Iter.....	550.000
604.228 - Conférences Internationales .....	870.000
	<u>17.759.500</u>
Total chapitre 4	<u>19.665.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET, je vous en prie.

**M. Thierry POYET.-** Concernant le Chapitre 2 sur le Domaine Social on l'a zappé ?

**M. le Président.-** Non, on l'a passé, il fallait se réveiller.

**M. Thierry POYET.-** Il était juste avant et pourtant il est rectifié.

**M. le Président.-** Oui, il a été voté.

Y a-t-il des interventions sur le chapitre 4 ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

### **M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 5 - Domaine Educatif et Culturel

SC. 5.1 Subventions

605.101 - Orchestre Philharmonique Monaco.....	8.373.000
605.1012 - Opéra de Monte-Carlo .....	1.869.700
605.102 - Commission Nationale UNESCO .....	19.000
605.103 - Comité National Arts Plastique .....	14.000
605.104 - C.I.M.....	5.800
605.105 - Musée Océanographique .....	3.535.000
605.106 - Institut Paléontologie Humaine .....	176.500
605.108 - Université de Nice .....	30.000
605.109 - Rencontres Philosophiques Monaco.....	320.000
605.110 - Jeunesse Avenir.....	8.500
605.112 - Studio de Monaco.....	22.400
605.113 - Scouts et Guides de Monaco.....	52.700
605.115 - Cœurs Vaillants .....	57.300
605.116 - Jeunesse Catholique .....	51.500
605.117 - Subventions Diverses.....	1.066.300
605.122 - Comité Nat. Traditions Monégasques .....	8.000
605.124 - Cie de Ballets de Monte-Carlo.....	7.840.000
605.125 - Centre Jeunesse Princesse Stéphanie .....	721.500
605.126 - Assoc. des Jeunes Monégasques .....	95.300
605.128 - Académie Langues Dialectales .....	9.200
605.129 - Association Foi Action Rayonnement.....	226.400

605.131 - Spectacles du Fort Antoine.....	160.000
605.132 - Archives Audiovisuelles .....	883.800
605.133 - A.P.E.E.M.....	9.800
605.137 - Printemps des Arts .....	1.541.000
605.138 - Théâtre Princesse Grace .....	1.212.000
605.139 - Garden Club.....	192.500
605.141 - Culture - Contributions.....	1.467.700
605.142 - Divers Contributions .....	10.000
605.143 - Médiarama - le Logoscope.....	11.200
605.144 - Aides diverses Cultes.....	38.500
605.145 - Fondation Prince Pierre.....	563.400
	30.592.000
<b>SC. 5.2 Politiques Publiques</b>	
605.220 - Etablissement d'Enseignement Privé .....	9.941.000
605.230 - Voyages écoliers - Projet Jeunes .....	124.000
605.234 - Programme Jeunesse .....	192.000
	10.257.000
<b>Total chapitre 5</b>	<b>40.849.000</b>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Doyen, je vous en prie.

**M. Daniel BOERI.-** Merci.

Je n'ai pas pu parler avant puisqu'il n'y avait pas de ligne alors j'y reviendrai, j'espère que vous y avez pensé, pour le Budget Primitif.

Mais enfin, on a voté et on fait les travaux d'air conditionné à la Villa Sauber, alors je mets la suite au conditionnel, mais il n'y aurait pas le budget ou il y aurait peut-être une étude en cours pour les fenêtres, ce qui fait que le bel air conditionné, si j'ose dire, va partir par les fenêtres. C'était juste une anecdote.

Je reviens à un autre point, la culture en général qui me paraît quand même important.

Oui, 4,7 % du budget national, on peut considérer que c'est important par rapport à ce qui se passe ailleurs, en revanche c'est légèrement moins qu'en 2015 et donc j'espère que lorsque je regarderai avec pugnacité le Budget Primitif 2017, je vais retrouver une hausse.

Je rappelle que c'est un vecteur fort de l'attractivité, ce n'est pas le seul évidemment mais c'est un vecteur important. Or, et j'en reviens à l'erreur de calcul de la dernière fois, il y a quand même 30 000 visiteurs en moins au lieu de 40 000

excusez-moi, mais qu'est-ce que ça change entre 2015 et 2009 et puis on peut à côté calculer par rapport à 2008, par rapport à 2011, par rapport à 2012, je crois que ce n'est pas intéressant. L'idée est que nous stagnons en nombre de spectateurs et donc « qui n'avance pas, recule ».

Il n'y a évidemment pas que le nombre de spectateurs, heureusement, il y a la revue de presse internationale qui nous donne de la notoriété et il ne faut pas l'oublier.

Par ailleurs, je relativise les chiffres puisque, si l'occasion se présente de faire un évènement supplémentaire, il y a plus de spectateurs qu'à notre public et globalement captif.

Ensuite, pour éviter qu'on me dise que les lignes ne sont pas les bonnes, etc... j'ai pris l'addition des chiens et des chats. C'est-à-dire que j'ai tout mis en vrac, tout sauf le tourisme en terme de nuitées puisque j'en ai déjà parlé. Eh bien on stagne là aussi. En 2013, il y avait 1 251 000 spectateurs et on en a 1 160 000. Donc oui, globalement il y a moins de présence dans tous les évènements de Monaco. Je pense que c'est un signal important.

Nous avons parlé de la Nuit Blanche – je vais dépasser mon temps mais bon, d'autres l'ont fait – ...

**M. le Président.-** ... Mais ne nous faites pas passer une nuit blanche....

**M. Daniel BOERI.-** ... La nuit blanche précisément avait pour objectif complémentaire d'apporter un évènement transverse à Monaco...

*(Sonnerie).*

... qui n'était pas connu et il se trouve que cela a été un succès. Il y a eu entre 2 500 et 3 000 spectateurs dans la soirée, ce qui n'était pas forcément gagné d'avance et surtout ce que je retiens, ce sont les synergies qu'il y a eu avec, d'une part, les entités culturelles qui ont participé et d'autre part, avec le salon d'art contemporain Art Monte-Carlo, ce qui fait que cela a vraiment très bien marché.

Et on oublie que l'habitude naît la seconde fois et donc le Gouvernement nous met dans une seringue qui fait que 2017 devient de plus en plus problématique. Mais non seulement il nous met dans une seringue mais en plus – pour ne pas me tromper je vous le lis – le Gouvernement s'adonne à la procrastination, c'est-à-dire qu'il remet au lendemain ce qu'il peut faire le jour même et ainsi nous n'avons toujours pas de revue de presse de la Nuit Blanche qui serait pour tout le monde quelque chose d'important pour savoir ce qui s'y passe ailleurs.

Donc, pourquoi en sommes-nous là ? Non pas pour une question d'attractivité, non pas parce que cela n'a pas marché, non, tout simplement parce que c'est une question de charge de travail... Je le comprends et je suggère que s'il y a vraiment un problème de charge de travail – mais maintenant ça me semble compromis pour 2017 – et bien que l'on soustrait la charge de travail.

Je voudrais vous raconter une petite histoire...

*(Rires et Brouhaha).*

... oui, une petite histoire... c'est quand même important sinon on ne comprend pas.

C'est l'histoire du premier fabricant mondial...

**M. le Président.-** ... Monsieur le Doyen faites attention que ce ne soit pas « bonne nuit les petits »...

*(Rires).*

**M. Daniel BOERI.-** ... l'histoire du premier fabricant mondial de diligences, c'est une triste histoire malheureusement.

L'entreprise était dirigée de main de maître, elle sculptait les diligences, le public était très content, les matériaux étaient formidables, les hommes et les femmes qui travaillaient étaient galvanisés, ils étaient vraiment au point de leur savoir-faire et puis, ils s'apercevaient qu'il y avait de la concurrence alors les

attelages au lieu de 4 chevaux ils ont mis 8 chevaux mais cela n'arrivait toujours pas à remplacer le train... et il est mort le premier constructeur mondial de diligences.

Vous croyez en fait que je suis trop loin des réalités. Alors je vais faire un test avec vous. Qui d'entre vous possède un BlackBerry ou qui a un Nokia comme smartphone ? Ils étaient il y a encore 3 ou 4 ans leaders mondiaux dans leur secteur. Ils n'existent quasiment plus.

Je veux dire que nous avons des institutions culturelles fortes, importantes, reconnues partout, Monaco doit leur apporter un plus, c'est ce que Monaco doit faire pour les institutions culturelles, cela me paraît important.

C'est ce que je voulais vous dire avec ce message, ne restons pas tranquilles et merci d'avoir écouté.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

**M. Christian BARILARO.-** Je suis désolé, c'est très très court.

**M. le Président.-** ... Est-ce que c'est un droit de réponse ?

**M. Christian BARILARO.-** ... Non, non. Cela concerne l'article 605 234 – Programme Jeunesse – une augmentation de 120 000 €. Je voulais savoir de quoi il s'agissait ?

**Mme Sophie VATRICAN.-** *Directeur du Budget et du Trésor.* Il s'agit d'une somme complémentaire pour l'achat de manuels scolaires demeurant en classe dans le cadre de la réforme du collège intervenue à la rentrée scolaire de septembre 2016 et également une somme pour apurer le Compte Spécial du Trésor « manuels scolaires » qui était débiteur.

**M. le Président.-** Merci.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 5.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté ;*

*M. Jean-Louis GRINDA s'abstient).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## Chap. 6 - Domaine Social et Sanitaire

## SC. 6.1 Subventions

606.101	- Croix Rouge Monégasque.....	2.617.500
606.102	- Amicale des Donneurs de Sang.....	32.000
606.113	- Société Protectrice Animaux.....	71.400
606.114	- Subventions diverses.....	689.100
606.115	- Fight Aids.....	100.000
606.119	- D'Amorepsy Monaco .....	60.900
606.120	- Fondation Flavien Nouv. Espoir .....	50.000
606.127	- Association Monégasque Handicapés Moteurs.....	10000
606.129	- Jeune J'écoute .....	387.900
606.137	- AMAPEI - CAPS.....	1.573.000
		<u>5.581.900</u>

## SC. 6.2 Politiques Publiques

606.203	- Prestations Sociales aux Etud. Monég.....	250.000
606.204	- Gratifications & Aides soc. ....	405.000
606.205	- Bourses d'Etudes.....	2.793.000
606.206	- Prévention Médico-Sociale .....	1.400.600
606.207	- Aide à la Famille .....	170.000
606.208	- Fonct. Centre Médico-Psycholog.....	689.100
606.209	-Aide Travailleurs - Ind. Auxil. ....	1.612.500
606.211	- Amélioration Habitat .....	100.000
606.212	- Médecins - Indemnité Compensatoire.....	65.000
606.217	- Centre de Coordination Gérontologique.....	399.900
606.218	- Structure d'Accueil Spéranza.....	685.800
606.219	- Formation Professionnelle .....	429.000
606.221	- Centre Acc. Thérap. Temps partiel .....	509.400
606.222	- Aide National au Logement.....	8.320.000
606.223	- Mes. Mobilité Per. Handicapées.....	410.000
606.224	- Bonif. Prest. Accession Propriété.....	5.000
606.228	- Aide à l'Installation Profess. ....	526.000
606.229	- Aide à l'Installation Artistes .....	60.000
606.238	- AMAPEI - Foyer Vie Handicapés.....	527.400
606.242	- Allocation Différentielle de Loyer .....	2.400.000
606.246	- Colonies de Vacances .....	56.000
		<u>21.813.700</u>
	Total chapitre 6	<u><u>27.395.600</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

**M. le Secrétaire Général.-**

## III - MANIFESTATIONS

## Chap. 8 - Organisation Manifestations

## SC. 8.1 Subventions

608.103 - Festival Int. TV / Mediax .....	4.150.000
608.104 - Epreuves Sportives Automobil. ....	20.244.600
608.112 - Festival Mondial Théâtre Amateur .....	17.000
608.116 - Exploit. Grimaldi Forum S.A.M .....	6.500.000
608.130 - Expositions Florales.....	15.000
608.132 - Manifestations Sportives.....	3.820.200
608.134 - Monaco Inter Expo .....	450.000
608.137 - Evénement culturel Grimaldi Forum .....	3.400.000
	<u>38.596.800</u>

## SC. 8.2 Politiques Publiques

608.201 - Manifestations Nationales.....	250.000
608.203 - Année de la Russie.....	45.000
608.205 - Congrès - Réceptions.....	925.000
608.206 - Congrès - Contributions.....	1.397.000
608.207 - Manifestations Culturelles. ....	434.000
608.213 - Animation .....	60.000
	<u>3.111.000</u>

Total chapitre 8 41.707.800

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

## IV - INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

## Chap. 9 - Aide à l'Industrie Commerce et Tourisme

## SC. 9.1 Subventions

609.117 - Monaco Economic Board .....	990.000
609.119 - Coordination Communes Limitrophes .....	750.000
	<u>1.740.000</u>

## SC. 9.2 Politiques Publiques

609.201 - Aide Commerce .....	256.000
609.202 - Aide Industrie .....	2.150.000
609.204 - Bonifications de Prêts.....	59.000

609.208 - Etudes Economiques .....	4.209.800
609.214 - Intervention Economique .....	3.014.300
609.218 - Exploitation Gare .....	2.103.100
609.221 - Participation Réseau Télé .....	350.000
609.223 - Communication .....	1.270.000
	<u>13.412.200</u>
Total chapitre 9	<u>15.152.200</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 10 - Développement durable

SC. 10.1 Subventions

610.101 - Associations Développement Durable .....	83.000
	<u>83.000</u>

SC. 10.2 Politiques Publiques

610.201 - Aide Développement Durable .....	1.491.800
610.202 - Transition Energétique .....	5.000.000
	<u>6.491.800</u>

Total chapitre 10 6.574.800

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

Nous passons maintenant aux Comptes Spéciaux du Trésor.

**M. le Secrétaire Général.-**

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Art. 80 - Comptes d'opérations Monétaires :

	Dépenses	Recettes
80 - Comptes d'Opérations Monétaires.....	770.000	2.880.000



**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 80 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Art. 81 - Comptes de Commerce

	Dépenses	Recettes
81 - Comptes de Commerce .....	12.965.700	12.516.100

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Art. 82 - Comptes de Produits Régulièrement affectés

	Dépenses	Recettes
82 - Comptes de Produits Régulièrement affectés .....	35.150.000	43.206.000

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 82 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Art. 83 – Comptes d'Avances

	Dépenses	Recettes
83 - Comptes d'Avances .....	5.910.000	5.868.000

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 83 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

**M. le Secrétaire Général.-**

Art. 84 - Comptes de Dépenses sur Frais d'Avances de l'Etat

	Dépenses	Recettes
84 - Comptes de Dépenses sur Frais d'Avances de l'Etat.....	5.380.500	5.626.800

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Art. 85 - Comptes de Prêts

	Dépenses	Recettes
85 - Comptes de Prêts .....	2.540.000	1.388.300

**M. le Président.-** Monsieur GRINDA, je vous en prie.

**M. Jean-Louis GRINDA.-** Cela me rappelle l'année dernière bien évidemment et je constate que le Gouvernement a fait preuve de sagesse en mettant - 60 M€ dans ce qui était avant le prêt pour une usine d'incinération qui s'est miraculeusement transformée en une soirée, en 10 minutes, en prêt UVET et aujourd'hui tout cela disparaît.

Ce n'est pas que je le regrette, mais je remercie le Gouvernement.

Merci beaucoup.

**M. le Président.-** Merci. Je mets ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).*

Ceci clôt l'étude du Budget Rectificatif 2016, mes chers collègues.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement-Ministres, nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour, je vous rappelle que nous allons nous retrouver lundi 10 octobre, à 17 heures, pour les explications de vote de chacun et enfin le vote de ce projet de Budget Rectificatif 2016.

La séance est levée. Je vous remercie.

—  
**(La séance est levée à 23 heures 50)**  
 —



imprimé sur papier PEFC

 IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
 GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
